

Me Guy Bertrand



Bienvenue République fédérale du Québec

La République fédérale du Québec
Refonder le Québec à partir des régions

MANIFESTE

Fondation littéraire Fleur de Lys

La République fédérale du Québec

Refonder le Québec à partir des régions

Me Guy Bertrand

La République fédérale du Québec

Refonder le Québec à partir des régions

MANIFESTE

Seconde édition augmentée

Fondation littéraire Fleur de Lys



Fondation littéraire Fleur de Lys

La République fédérale du Québec
Refonder le Québec à partir des régions

Manifeste, Me Guy Bertrand,
Seconde édition augmentée,
Fondation littéraire Fleur de Lys,
Lévis, Québec, 2016, 198 pages.

Édité par la Fondation littéraire Fleur de Lys, organisme sans but lucratif, éditeur libraire québécois en ligne sur Internet.

Adresse électronique : contact@manuscritdepot.com

Site Internet : www.manuscritdepot.com

Tous droits réservés. Toute reproduction de ce livre, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit, est interdite sans l'autorisation écrite de l'auteur. Tous droits de traduction et d'adaptation, en totalité ou en partie, réservés pour tous les pays. La reproduction d'un extrait quelconque de ce livre, par quelque moyen que ce soit, tant électronique que mécanique, et en particulier par photocopie et par microfilm, est interdite sans l'autorisation écrite de l'auteur.

Disponible en version numérique et papier.

ISBN 978-2-89612-515-9

© Copyright 2016 Me Guy Bertrand

Illustration en couverture : © Andrew7726 | Dreamstime.com – Panneau routier vierge de couleur vert. Photo. ID 55920781.

Dépôt légal – 4^{ème} trimestre 2016

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

Imprimé à la demande au Québec.

Première édition : Les éditions Accent Grave Shawinigan, Québec

PRÉSENTATION



La République fédérale du Québec Refonder le Québec à partir des régions

Esprit libre et indépendant, Me Guy Bertrand travaille depuis plusieurs années sur le projet Liberté-Nation, qui propose aux Québécois une prospective, un regard vers l'avant, une nouvelle manière de penser et de concevoir notre avenir collectif. Il s'agit en quelque sorte d'un projet futuriste, que certains pourraient qualifier de politique-fiction, mais qui en même temps se veut réaliste.

Dans sa vision à la fois orientée vers le futur et fondée sur une analyse des potentialités du Québec d'aujourd'hui, l'auteur arrive à la conclusion qu'advenant la réalisation du projet Liberté-Nation, la province canadienne du Québec, qui, depuis 1867, n'est qu'une simple composante d'une monarchie constitutionnelle, achèvera son cours en 2030 pour devenir la République fédérale du Québec. Celle-ci sera constituée des dix-sept régions administratives québécoises actuelles, qui deviendraient alors des États autonomes, unis et fédérés au sein de cette république, permettant ainsi à la nation québécoise de se réaliser en tant que nation libre, moderne et prospère.

Dans ce manifeste qui se démarque par l'aspect novateur de son contenu et par l'originalité de sa présentation, Me Guy Bertrand fait un exposé des diverses étapes politiques nécessaires à la réalisation du projet Liberté-Nation et à la naissance de la République fédérale du Québec.

Convaincu de l'immense potentiel que recèle le Québec, l'auteur convie donc ses concitoyens des dix-sept régions du Québec et de toutes les origines, y compris les peuples autochtones, à faire de leurs régions le levier principal de la refondation dont le Québec éprouve de nos jours un criant besoin.

Au sujet de l'auteur

Avocat bien connu, praticien du droit constitutionnel, Me Guy Bertrand a été un précurseur de progrès majeurs pour la société québécoise, ce qu'il fit en promouvant des mesures, perçues à l'époque pour leur caractère audacieux et innovateur, comme entre autres l'aide juridique, l'indemnisation des victimes d'actes criminels ou le droit des femmes à faire partie d'un jury. Ardent défenseur de la langue française, il a représenté en 1976 les Gens de l'Air lorsque le gouvernement canadien a suspendu l'usage du français. En 1979, il a fait reconnaître par la Ligue nationale de hockey le droit pour les joueurs francophones de signer leurs contrats en français. Témoin actif de divers événements marquants de l'histoire politique du Québec, il est également un penseur humaniste et avant-gardiste, tel qu'en fait foi le présent manifeste.

Note importante

Ce livre tient compte de l'organisation municipale en 2016. Le lecteur considèrera que cette organisation municipale est sujette à changement au gré des gouvernements provinciaux à venir.¹

¹ Exemple : abolition des Conférences régionales des Élus (CRÉs) par le gouvernement Couillard en novembre 2014. Leur disparition est effective le 31 mars 2016. Nous nous référons aux Conférences régionales des Élus dans la première édition de ce livre. Voir : Gouvernance municipale en développement local et régional, Foire aux questions – Dissolution des conférences régionales des élus (CRÉ), Ministère Affaires municipales et Occupation du territoire, gouvernement du Québec.

Référence web :

<http://www.mamrot.gouv.qc.ca/developpement-territorial/gouvernance-municipale-en-developpement-local-et-regional/pour-plus-de-precisions/foire-aux-questions-dissolution-des-conferences-regionales-des-elus-cree/>



SOMMAIRE

PRÉSENTATION	9
SOMMAIRE	11
PRÉAMBULE - MON TESTATEMENT POLITIQUE.....	13
INTRODUCTION	19

NOUVEAUX TEXTES

<i>VOIR AUTREMENT LE PAYS QUÉBÉCOIS</i>	35
<i>L'IDENTITÉ QUÉBÉCOISE</i>	67

CHAPITRES

1. Sommaire du projet Liberté-Nation	79
2. Conception du projet Liberté-Nation	87
3. Justification de la République fédérale du Québec par un plan d'affaires sommaire	91
4. Illustration de la République fédérale du Québec par une maquette	109
5. Création de la République fédérale du Québec par un plan d'action.....	119
6. Promotion de la République fédérale du Québec par un plan de marketing et un plan de communication.....	131

7 Ratification de la République fédérale du Québec
par une consultation populaire.....137

8 Réalisation du projet Liberté-Nation
par une déclaration d'indépendance nationale
proclamée par un gouvernement d'unité nationale..... 141

9 Véritable portée du projet Liberté-Nation..... 143

* * *

CONCLUSION..... 149

ANNEXES

NOUVEAUX TEXTES

1. Loi sur le processus de détermination de l'avenir politique et
constitutionnel du Québec (Projet de loi 150)..... 155

2 *Résolution municipale locale et régionale*..... 159

3 *Déclaration solennelle des candidats*..... 163

* * *

LE PROJET LIBERTÉ-NATION SUR LE WEB..... 167

AU SUJET DE L'AUTEUR.....173

COMMUNIQUER AVEC L'AUTEUR 175

DU MÊME AUTEUR.....177

* * *

ÉDITION ÉCOLOGIQUE 193



PRÉAMBULE

Mon testament politique

CE PREMIER JOUR D'OCTOBRE
DE L'AN DEUX MILLE QUINZE

Je, soussigné, Me Guy Bertrand, avocat et patriote québécois,
désire m'adresser comme suit à mes héritiers :

À ma femme Lisette, que j'aime tant,

Et qui a su, tout au cours de ma vie, parfois tumultueuse,
Me conseiller, m'encourager et m'inspirer.

À mes enfants : Johanne, Jean-François,
Marie-France et Dominique,

Qui m'ont supporté en toutes circonstances
Et qui ont su, mieux que quiconque

Comprendre pourquoi j'ai choisi pendant cinq ans
De vivre à la canadienne.

À mes petits-enfants : Stéphanie, Claudia, Mia, Emmanuelle,
Alycia, Xavier, Alexis, William et Victoria;
Qui, un jour, j'en suis convaincu, prendront le flambeau
de ma patrie québécoise Là où je l'aurai laissée.

À mes frères Indiens et autochtones,
Avec qui nous partageons le Québec français,
Eux qui nous ont accueillis et aidés lorsque nos ancêtres
Ont débarqué en Amérique et fondé notre pays.

À mes compatriotes de langue anglaise,
Avec qui nous avons, malgré nos différends,
Édifié la plus grande démocratie du monde.

À mes compatriotes allophones,
Qui sont venus de tous les pays de la terre
Pour habiter parmi nous
Apportant avec eux leur richesse culturelle
Ennobliant ainsi notre culture.

Et enfin, à tous mes compatriotes de langue française,
Qui portent en leur cœur la fierté de l'être Québécois
Et du vivre en français.

À vous tous, je lègue l'héritage le plus précieux
Que mes ancêtres et mes parents m'ont donné
Soit la langue française qui est le fondement même
De l'être Québécois, de son peuple et de son pays.

Je voudrais que vous soyez conscients de la nécessité
De protéger et de promouvoir le Québec français
Qui est fragile comme du verre de cristal
À cause de sa situation en Amérique du Nord.

Sans une langue, l'être humain n'est pas.
Le peuple non plus.
Sans sa langue, l'être Québécois n'existe pas.
Le peuple québécois non plus.

Toute menace à la langue, si minime soit-elle,
S'attaque à l'être Québécois,
Et à son existence-même,
En son cœur et en son esprit.

Sachez que lorsque nous portons atteinte
À l'intégrité de notre langue,
Ou que, sans égard, nous la laissons aller à l'abandon,
Il y a péril en la demeure.
Péril auquel nous sommes nous-mêmes exposés.

À vous tous, je lègue aussi
Mon Projet Liberté-Nation,
Et toutes les idées qui y sont contenues
(Ce sont les idées qui mènent le monde),
Pour vous rappeler que rien n'est plus précieux
Pour soi-même et pour son peuple, que la liberté.

Pour vous rappeler aussi que la nation québécoise,
Minoritaire au sein du Canada, n'est pas libre,
Puisqu'il lui est interdit par la Constitution
De la nation majoritairement anglophone,
D'adopter toutes ses lois, de percevoir tous ses impôts,
De signer tous ses traités,
D'être présente dans les instances internationales,
Et de participer aux Jeux olympiques
Sous les couleurs du drapeau fleurdelisé.

Je voudrais aussi que mes idées vous permettent
De trouver ensemble le chemin qui mènera
La nation québécoise à une véritable liberté,
Liberté qui ne sera plus enchaînée
Par la Constitution canadienne.

Enfin je vous implore de trouver un consensus
Au sein de la population québécoise
Qui vous permettra, tous ensemble,
De réaliser l'indépendance du Québec,

Qui n'est rien d'autre
Que la stature du peuple québécois
Devenu adulte, mature, et capable
De prendre ses responsabilités
Et de se libérer de la tutelle canadienne.

Mais pour réussir à parachever le pays québécois
Qui existe déjà dans les faits (de facto)
Même s'il est inexistant en droit (de jure)
Je prie les indépendantistes
De cesser de se diviser et de se quereller
Sur la place publique et dans les médias.

Mon père me répétait souvent
Que toute famille divisée sur elle-même
Finit par périr.
Il en va de même de la famille indépendantiste.
Si elle ne se ressaisit pas, elle finira par périr.
Et je crois malheureusement que la régression
Est déjà commencée
Avec la création de multiples partis indépendantistes.

Je suis conscient que ce sont ces querelles intestines
Qui fatiguent notre peuple,
Lui qui n'a jamais aimé la chicane,
Et non les paroles et les actions de nos leaders
En faveur du pays Québécois.

Sans un virage radical visant l'union des forces indépendantistes,
Comme je le propose dans le Projet Liberté-Nation,
C'est l'indépendance nationale du Québec
Qui sera retardée
Et la liberté de la nation québécoise
Qui demeurera enchaînée à la Constitution canadienne
Pour un long moment encore.

Enfin, je me permets de souligner
Que l'approche du mouvement indépendantiste
Ne respecte pas la structure du Québec
Dans lequel vivent les Québécois.

La base du pays québécois, son élément premier,
Ce sont ses régions.
La réalité dans laquelle évolue chaque québécois
Est d'abord et avant tout régionale.

Ainsi, l'indépendance du Québec ne saurait se réaliser
Sans l'accord de chacune de ses régions,
Un accord qui devrait être conditionnel
À l'obtention de tous les pouvoirs
Et de toutes les ressources nécessaires
À leur autonomie et à leur développement.

Il revient donc aux régions
D'assumer le leadership
De tout projet d'indépendance du Québec.
Pour ce faire, je leur propose
De demander le statut d'États autonomes et unis,
À l'image des États américains, des États fédérés d'Autriche,
Des cantons suisses ou des provinces canadiennes.

Je leur suggère aussi de se fédérer
Dans une république indépendante et de langue française.
Soit la République fédérale du Québec,
Où elles seraient représentées dans un Sénat,
Et une Chambre des représentants.

Il appartiendra aux régions elles-mêmes,
Lors de la refondation du Québec,
Avec nos compatriotes autochtones,
Anglophones et allophones,
De définir avec l'État central québécois l'étendue
De leurs pouvoirs et de leurs compétences,
En matière législative, exécutive et judiciaire,
Dans un Québec indépendant.

Merci à vous tous de m'avoir permis
De travailler toute ma vie durant
À la réalisation d'un idéal collectif et profondément humain,
Soit celui de donner la pleine liberté à mon peuple.
Je vous aime et, quoi qu'il arrive, j'ai le sentiment
Que je dormirai au fond de vos cœurs.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé à Québec,
Capitale de la future République fédérale du Québec
Que j'espère voir naître avant de quitter ce monde,
Pour rejoindre nos ancêtres et nos bâtisseurs
Qui ont travaillé si fort à faire de la nation québécoise
Autre chose qu'une nation inachevée.

Me Guy Bertrand



INTRODUCTION

Le Québec est déjà un pays, mais il est inachevé. Le droit international confère au peuple québécois la liberté d'assumer son destin propre, de déterminer son statut politique et d'assurer son développement économique, social et culturel. Malheureusement, les politiciens québécois n'ont pas su dans le passé exercer avec succès ce droit, ni dégager un consensus acceptable, pour une majorité claire de leurs concitoyens, sur le statut politique éventuel du Québec.

Ce consensus, ce sont les liens que les Québécois, y compris plusieurs parmi les indépendantistes, ne veulent pas couper avec le Canada, même dans un Québec indépendant.

Nous avons l'obligation de parachever le pays québécois si nous voulons assurer l'avenir du Québec français¹. Mais cet objectif ne sera possible que si les Québécois sont assurés de conserver des liens symboliques, identitaires et économiques avec le Canada.

Depuis quelques années, on a mis beaucoup l'accent au Québec sur la réforme du mode de scrutin, qui se traduirait par un mode de scrutin proportionnel. Certains intellectuels et politiciens se sont notamment fait les promoteurs d'une constitution du Québec et d'une citoyenneté québécoise dans le cadre de la Fédération canadienne actuelle. S'il est vrai que ces réformes s'imposent, il est aussi vrai qu'elles n'auront de sens que si elles sont envisagées dans un cadre plus vaste, lequel comprendrait une réforme globale des institutions et du statut politiques du Québec. Pour être valable,

¹ Voir : Guy Bertrand, *Guide d'accès à l'indépendance*, Montréal, éditions Quebecor, 2007, 264 p.

une telle réforme ne peut se limiter à une partie d'un tout indissociable.

Il n'y a aucune certitude en politique

Le présent manifeste n'est rien d'autre que le fruit d'une réflexion et d'une analyse politique et philosophique sur un combat que je mène depuis longtemps, à vrai dire depuis mon passage à l'Université McGill en 1958-59, pour que le Québec devienne autre chose qu'une œuvre inachevée sur le continent nord-américain. Après toutes ces années, je réalise qu'il n'existe aucune certitude en politique.

Le grand philosophe anglais, Bertrand Russell², s'exprime ainsi sur le doute : « Je pense qu'on ne doit être certain de rien. Si vous êtes certain, vous vous trompez certainement, parce que rien n'est digne de certitude; et on devrait toujours laisser place à quelque doute au sein de ce qu'on croit; et on devrait être capable d'agir avec énergie, malgré ce doute. Dans la vie pratique, on doit agir avec des probabilités».

Cet humaniste soutient à juste titre que si la philosophie «nous tient en haleine, nous propose de penser à ce que nous pourrions savoir. Elle nous rappelle aussi à la modestie, et nous donne à penser que ce que nous prenons pour la connaissance ne l'est pas toujours».

Conscient de cette réalité, je vois maintenant l'avenir du Québec sous un éclairage nouveau et plus humain. Ma fréquentation avec nos amis du Canada anglophone, pendant une période d'environ 5 ans, m'a permis d'apprendre des choses qui m'étaient jusque-là inconnues.

Je comprends mieux maintenant pourquoi la constitution d'un pays ne devrait être destinée qu'à protéger les intérêts de l'être humain et que l'être humain ne devrait jamais être sacrifié pour préserver l'intégrité d'une constitution ou d'une loi, quelle qu'elle soit.

² Bertrand RUSSELL, *Ma conception du monde*, Paris, Gallimard, 1962, p.9-17.

Il est donc impératif pour nous tous de constater que le monde a changé et qu'en conséquence nous ne devons pas hésiter à remettre en question nos vénérables institutions lorsqu'elles ont fait leur temps, notamment la Constitution canadienne, à laquelle manque notre signature.

Sur les «hésitations historiques» du peuple québécois

On dit souvent que le peuple québécois ne sait pas ce qu'il veut; que les Québécois sont indécis, ambivalents et peureux. Tantôt ils élisent un gouvernement qui veut l'indépendance, tantôt un gouvernement favorable au fédéralisme canadien. La vérité ne serait-elle pas plutôt que les partis politiques et les politiciens québécois n'ont jamais su présenter au peuple québécois une option constitutionnelle ou un statut politique qui soit à la fois la continuation de son histoire et le reflet de ses ambitions futures ?

Je suis convaincu que l'ensemble des Québécois souhaiterait vivre dans un Québec indépendant si, en même temps, ils avaient l'assurance de pouvoir conserver des liens identitaires, symboliques et économiques avec le Canada, le pays de leurs ancêtres.

Certains diront que nous voulons le meilleur des deux mondes. Et pourquoi pas ? Il n'y a absolument rien de honteux, pour un peuple qui représente moins de 2% de l'ensemble de la population de l'Amérique du Nord, à vouloir rechercher à la fois la sécurité en conservant des liens avec le Canada, et la dignité en réalisant l'indépendance nationale du Québec. Voilà pourquoi il est approprié pour le Québec de revendiquer tous les pouvoirs d'un État indépendant si on veut protéger et promouvoir l'identité, la culture et la langue françaises en Amérique du Nord.

Qui sait ! L'âme de notre peuple n'est peut-être pas pleine de contradictions, d'hésitations et de peurs, comme certains le croient. Elle serait plutôt faite de nuances, de subtilités et de prudence qui auraient, depuis trop longtemps, échappé à nos politiciens et à nos gouvernements.

Je suis du même avis que le philosophe québécois Fernand Couturier, malheureusement trop peu connu, lorsqu'il écrit que : « Contrairement à ceux qui croient que les résultats négatifs des deux référendums de 1980 et de 1995 sur la souveraineté devraient avoir fermé cette question pour de bon, nous pensons que la situation globale en requiert plutôt une relance. C'est-à-dire une mise à jour à la faveur d'un approfondissement vers l'essentiel capable de faire apparaître dans une nouvelle clarté les exigences réelles et urgentes de notre présent »³.

C'est cette relance que permet le Projet Liberté-Nation que j'ai conçu pour mes compatriotes québécois. Il s'agit d'un véritable plan d'affaires pour permettre à nos dix-sept régions administratives d'obtenir le statut d'États autonomes, unis et fédérés au sein d'une république de langue française, soit la République fédérale du Québec. Ainsi la nation québécoise devenue indépendante d'Ottawa sera libérée de la tutelle canadienne mais demeurera unie au Canada par un traité d'alliance, et non unie dans le Canada par la Constitution canadienne.

Le projet Liberté-Nation : une invitation aux régions à prendre la relève du provincial

Il revient désormais aux dix-sept régions administratives actuelles⁴ de modeler l'avenir du Québec, puisque le gouvernement provincial a atteint ses limites. Le temps est venu de mettre fin à l'approche provincialiste des partis politiques nationaux face aux régions, à leurs élus et à leurs populations. C'est ce que propose le Projet Liberté-Nation.

Visitées et courtisées lors des campagnes électorales provinciales, puis abandonnées aux mains de députés et ministres obligés de se soumettre à la ligne de leurs partis provinciaux respectifs, les régions se voient perpétuellement confinées à un rôle

³ Fernand COUTURIER, *Un peuple et sa langue*, Lévis, Fondation littéraire Fleur de Lys, 2004, p. 9.

⁴ Dans ce texte, les régions correspondent aux régions administratives actuelles mais rien n'empêche, au besoin, une négociation entre les régions pour une autre définition voire un ajustement de leurs territoires dans la constitution du Québec indépendant.

de second plan. Contrôlées par le gouvernement provincial et trop souvent soumises aux intérêts des partis politiques nationaux, les régions ne recevront l'aide nécessaire à leur développement que si les dirigeants élus du gouvernement québécois la jugent appropriée pour se maintenir au pouvoir.

Cette approche paternaliste empêche les régions de s'assumer pleinement en disposant de tous les pouvoirs et de toutes les ressources utiles à leur développement. Affirmer qu'un Québec fort dépend de la force de ses régions ne suffit pas. Il faut passer aux actes.

Malheureusement, il ne faut pas attendre dans un avenir prévisible de la part du gouvernement du Québec qu'il adopte une approche différente quant aux régions. De plus, aucun parti indépendantiste n'offre actuellement aux régions un partage juste et équitable des pouvoirs et des ressources, et encore moins l'autonomie. Bref, nos régions sont condamnées à vivre en éternelles adolescentes, alors qu'elles font pourtant preuve, et ce, depuis longtemps déjà, de leurs capacités à s'affranchir comme des adultes responsables.

Le changement – pour ne pas dire la révolution – ne peut venir que des régions elles-mêmes. Le Projet Liberté-Nation détaillé dans ce manifeste reconnaît pleinement la capacité des régions à devenir des États autonomes et à se fédérer pour fonder la République fédérale du Québec. L'indépendance du Québec est d'abord et avant tout une affaire régionale, une démarche d'émancipation des régions et de leurs citoyennes et citoyens qui y vivent. Car le Québec n'ira jamais plus loin que là où ses régions veulent aller.

L'affirmation selon laquelle «l'avenir du Québec repose sur ses régions» prend donc ici tout son sens. Il ne s'agit plus d'un simple slogan, d'une politique d'aide régionale contrôlée par le gouvernement du Québec, de subventions arrachées au provincial ou et au fédéral par des députés de circonscriptions ou des ministres délégués aux régions. Autrement, un Québec indépendant ne changerait rien pour les régions. À l'image «d'un Québec fort dans un Canada uni», elles demeureraient perpétuellement sous l'emprise d'un gouvernement du Québec encore plus «fort dans un Québec

unitaire». Bref, dans un Québec indépendant, nos régions ne devraient pas subir la situation que le Québec vit actuellement avec le gouvernement fédéral.

Beaucoup plus qu'une simple décentralisation

Aussi, le Québec indépendant doit offrir beaucoup plus qu'une simple décentralisation qui serait conçue dans la seule optique d'apaiser les revendications régionales. Pourquoi ne pas proposer à chaque région l'autonomie d'un État, avec son propre parlement, son propre gouverneur et ses propres représentants élus au parlement central de la fédération ? Ce projet d'indépendance implique donc la définition, dans la constitution du nouveau pays, du partage de tous les pouvoirs avec les États régionaux, et ce, dans les moindres détails. Et si le gouvernement du Québec n'accepte pas ce partage, l'indépendance n'a pas de raison d'être pour les régions québécoises.

Par exemple, la gestion des ressources naturelles doit revenir aux États régionaux et inclure une péréquation pour un partage équitable avec les autres États. Notre expérience au sein du Canada nous a donné une excellente connaissance du concept de «péréquation», une formule de partage des richesses entre les provinces les plus riches et les plus pauvres. Dans un Québec indépendant, il s'agira de définir notre propre politique de péréquations et de l'appliquer entre nous et au profit des régions.

Nous connaissons également très bien le concept de «fédération», avec ses avantages et ses désavantages, puisque le Canada nous en procure aussi l'expérience. Dans un Québec indépendant, la constitution du nouveau pays fédérera les États régionaux à l'avantage de tous. Évidemment, comme dans toute fédération, rien n'est parfait et des problèmes surgiront ; mais alors, ce sera entre nous et selon nos propres aspirations communes que nous les résoudrons. Il n'est pas question d'admettre une nuit des longs couteaux, ni de maintenir des statu quo dévastateurs. Nous savons fort bien que pour être viable et durable, une fédération se doit d'évoluer.

Dans ce partage des pouvoirs avec les États régionaux, tout doit être sur la table pour solidifier les assises du Québec que sont nos régions. Ainsi, on ne peut pas envisager que les impôts, les taxes et les juridictions récupérés du Canada par le Québec soient seulement l'apanage du gouvernement du Québec. Autrement et une fois de plus, les régions se retrouveront dans la même position que le gouvernement provincial actuel face au gouvernement fédéral canadien. C'est d'abord et avant tout pour les régions que l'indépendance doit prioritairement changer des choses.

L'affirmation régionale prend le pas sur l'affirmation nationale

Au quotidien, nous sommes entre nous davantage portés à dire de quelle région nous venons plutôt que de nous identifier comme Québécois. Je suis Gaspésien, Beauceron, un «bleuet»... entendons-nous désormais.

Aujourd'hui, l'affirmation régionale prend le pas sur l'affirmation nationale. Ce changement n'a rien d'anodin. Il témoigne de l'évolution du peuple québécois en faveur des régions. La quête d'identité s'avère plus régionale que jamais. Autrement dit, nous prenons de plus en plus conscience des spécificités de notre région et, du même coup, de la diversité régionale québécoise. On vit dans une région. On travaille dans une région. On visite une autre région. La réalité régionale s'impose à nous comme l'élément de base le plus distinctif de notre identité nationale. Bref, nous nous identifions désormais davantage à ce qui nous distingue entre nous, maintenant que nous sommes déjà bien au fait de ce que nous avons en commun et qui nous unit en tant que peuple.

Le saut des régions sur la scène internationale en raison de la mondialisation explique sans doute en partie ce glissement du national au régional. «Le Québec n'est plus le seul à se distinguer sur la scène internationale, ma région le fait aussi», pensent plusieurs.

Et ce sont ces régions que le gouvernement du Québec vante à l'étranger, attestant du fait que la force de cette affirmation régionale impose le respect.

Cependant, le niveau de difficulté éprouvé par le gouvernement du Québec dans son travail sur la scène nationale et en ses propres frontières, semble plus élevé que jamais, et les régions sont encore et toujours les premières à souffrir de ses faiblesses. Il apparaît que le gouvernement du Québec ne pourra pas aller plus loin, même avec les meilleurs dirigeants politiques provinciaux actuels et à venir. Car notre principal problème en est un de structure et d'exercice du pouvoir du national vers le régional, plutôt que du régional vers le national ou, autrement dit, du haut vers le bas plutôt que du bas vers le haut. Toute structure imposée par le haut est vouée tôt ou tard à une sérieuse remise en question par sa base. Un exercice auquel se prêtent déjà plusieurs régions québécoises.

L'approche provincialiste des régions est dépassée

Si l'approche nationale ou provincialiste nous a bien servis dans le passé, nous devons nous rendre à l'évidence que ce n'est plus le cas aujourd'hui. Pensons à nos systèmes de santé et d'éducation mis à rude épreuve par des politiques provinciales aux objectifs nationaux «mur à mur» souvent dévastateurs, dont les régions sont toujours les premières victimes. Citons en exemple la quête nationale du déficit zéro qui entraîna dans toutes les régions, entre autres, une pénurie persistante de médecins et un affaiblissement marqué de l'aide aux jeunes écoliers.

Nos plus récents gouvernements, toutes allégeances politiques confondues, ont commis de très graves erreurs, qui ont entraîné d'importants dommages collatéraux aux effets à très long terme sur nos régions. Ainsi, nos gouvernements se butent aux mêmes problèmes d'un mandat à l'autre, démontrant leur incapacité à arrêter l'hémorragie. Et c'est sans compter sur la création de nouveaux problèmes à chaque mandat par tous les nouveaux gouvernements.

Par conséquent, il n'est pas étonnant d'entendre de plus en plus d'observateurs aguerris soutenir que le Québec est sclérosé, c'est-à-dire qu'il ne sait plus évoluer ni s'adapter et qu'il a perdu toute souplesse.

C'est toute une chance que l'économie du Québec se soit développée suffisamment depuis les années 1960 pour être encore en mesure de résister aujourd'hui, en grande partie par elle-même, aux crises de toutes sortes et, malgré tout, pouvoir continuer à se développer. Le Québec indépendant est viable économiquement, soutiennent avec raison nos grands partis politiques. C'est un fait d'ores et déjà reconnu.

Mais cette viabilité ne s'explique pas uniquement par les investissements massifs et soudains des récents gouvernements provinciaux et fédéraux dans notre économie. La plupart des investissements de ces gouvernements au cours des dernières années et des années à venir, notamment dans les infrastructures, visent principalement à reprendre le retard accumulé en raison du laxisme et, par le fait même, du manque de vision des gouvernements précédents.

Nos gouvernements sont en mode rattrapage et, pour ce faire, l'argent disponible ne suffit plus. Ils nous endettent à long terme. Répliquer : «Ce n'est pas pire qu'ailleurs», ou encore: «Nous nous en sortons mieux que les autres», c'est faire insulte à notre intelligence et à bon nombre de nos régions.

Car, une fois de plus, nous constatons que cette approche provincialiste des régions crée entre elles des disparités intolérables sur tous les plans. Et force est de constater que même en concoctant des programmes régionaux, le gouvernement du Québec ne parvient toujours pas à combler les besoins vitaux de plusieurs régions. Les jeunes désertent. Les écoles ferment. Les bureaux de poste disparaissent. Les guichets de services bancaires s'éloignent. Des entreprises s'évanouissent, faute de main d'œuvre. Les prix montent, faute de concurrence. Et ainsi de suite. L'occupation du territoire s'avère donc très difficile.

Il ne s'agit certes pas de dresser un portrait sombre et pessimiste de la vie en certaines régions. Mais il faut être réaliste. Les énoncés ci-dessus sont véridiques et vérifiables. Et il ne sert à rien d'y opposer des données plus encourageantes sous d'autres angles ou aspects. Le médecin ne rassure pas un patient au cœur malade en insistant sur la santé de ses pieds. C'est pourtant l'impression qui se dégage à l'écoute de bon nombre de débats tenus à l'Assemblée nationale, notre très honorable institution « provinciale » à la vue régionale trop courte malgré les yeux dont elle dispose partout en région.

Heureusement, les régions ont une vision très claire de leur situation. Elles connaissent mieux que quiconque leurs problèmes et elles connaissent très bien les besoins de leurs populations. Et elles l'expriment haut et fort lors des tournées régionales du gouvernement provincial. Malheureusement, l'écoute du gouvernement québécois est trop souvent biaisée et n'apporte pas les résultats escomptés en région. Des élus régionaux se voient ainsi forcés de faire appel aux médias pour faire pression sur le gouvernement du Québec compte tenu de l'urgence d'agir en certaines situations.

Que l'on pense ici aux inondations historiques dans les villes et villages du Haut-Richelieu au printemps 2011, ou à l'absence de concurrence pour l'asphaltage des routes dans le Bas-Saint-Laurent-Gaspésie. Il ne devrait pas être normal de voir dans les médias les élus régionaux obligés de tirer ainsi l'oreille du gouvernement provincial. Et rien ne laisse entrevoir un changement d'attitude du gouvernement du Québec à l'égard des régions.

La prise de pouvoir par les régions

Face à cette situation, une seule solution viable s'offre aux Québécois : la prise du pouvoir provincial par les régions, qui équivaut à une nouvelle Révolution tranquille, puisqu'aux grands maux ne conviennent que les grands moyens.

Dans un premier temps, il est proposé aux élus régionaux d'adopter une résolution appuyant un projet de pays qui leur donnera tous les pouvoirs et toutes les ressources nécessaires pour remplir

leur mandat, c'est-à-dire assurer tous les aspects de leur développement, comme le prévoit le Projet Liberté-Nation.

C'est dans le cadre de ce mandat de développement régional, déjà obtenu de leurs populations respectives, qu'il est proposé aux élus régionaux d'agir. En vertu de ce mandat, les régions disposent déjà de tout le pouvoir nécessaire pour adopter une telle résolution et ainsi faire du développement régional l'objectif premier de tout projet d'indépendance du Québec. Nous l'avons souligné, peu importe le gouvernement provincial en place, les régions se retrouvent toujours dans une position de second plan, privées de l'exercice des pouvoirs utiles à leur développement.

En plus du fait que les politiques régionales du gouvernement central ne donnent pas les résultats escomptés, la décentralisation n'apporte que des responsabilités et fardeaux additionnels aux régions, généralement avec des moyens financiers insuffisants pour prendre adéquatement la relève du provincial. Les régions peinent alors à améliorer l'offre des biens et des services balayée sur leur perron par le provincial par simple souci d'économie «nationale». Ce n'est pas une façon de faire acceptable lorsqu'on respecte les régions, qui sont le fondement même du Québec. Les régions doivent mettre le poing sur la table, une fois pour toutes, et faire trembler le provincial afin de remettre les choses en ordre.

C'est pourquoi, dans un deuxième temps, il est proposé aux régions d'investir l'Assemblée nationale plutôt que d'être investies par elle. Pour ce faire, dans une première étape, les régions peuvent demander à chacun des candidats des partis politiques provinciaux de se prononcer en faveur ou contre la résolution adoptée par la région. Dans une deuxième étape, les élus régionaux peuvent s'impliquer directement dans l'élection provinciale afin d'encourager fortement la population à élire uniquement des députés en accord avec cette résolution de développement régional.

Il faut placer les députés provinciaux dans une situation où ils comprendront clairement qu'ils ne sont plus de simples délégués des partis politiques provinciaux en région soumis aux lignes de partis provinciaux, mais plutôt l'inverse, c'est-à-dire qu'ils sont

exclusivement les représentants des régions à l'Assemblée nationale, soumis à la volonté populaire de leurs régions respectives. Et si jamais les bonzes des partis politiques provinciaux refusent les candidats appuyant la résolution de développement régional, les populations régionales conservent la possibilité d'élire un candidat indépendant qui se sera montré résolument en faveur d'États régionaux autonomes.

On peut toujours penser à un « parti des régions », mais il ne s'agirait une fois de plus que d'un parti politique national tout ce qu'il y a de plus traditionnel et avec tous les dérapages habituels de l'approche provincialiste des régions. Faut-il le rappeler, il s'agit de repousser les limites des partis politiques nationaux et des gouvernements qu'ils forment.

Ce sont les structures qu'il faut changer

Les partis politiques nationaux demeurent nécessaires. Après tout, seule l'Assemblée nationale peut créer la République fédérale du Québec et déclarer l'indépendance du Québec. Puisqu'elle tarde à le faire, la pression des régions s'impose pour débloquer la situation, peu importe le parti politique national au pouvoir.

Avec le leadership des régions, il n'est pas nécessairement besoin d'élire un gouvernement provincial indépendantiste. On se souviendra que c'est Robert Bourassa, un premier ministre libéral et fédéraliste, qui, au lendemain de l'échec de l'accord du lac Meech, a fait adopter par l'Assemblée nationale la Loi 150 sur la possible indépendance du Québec (Loi sur le processus de détermination de l'avenir politique et constitutionnel du Québec – 1991)⁵ Ce sont également deux premiers ministres libéraux et fédéralistes, Jean Charest en 2007 à Paris et Philippe Couillard lors de la campagne électorale de 2014, qui déclarèrent que le Québec serait viable économiquement advenant son indépendance.

Personne ne peut présumer de la réaction du Parti libéral du Québec devant une grande majorité de régions ayant adopté une résolution en faveur du Projet Liberté-Nation pour assumer

⁵ Voir l'Annexe.

pleinement leur développement régional. Bref, comme on le verra plus loin dans ce manifeste, le Parti libéral du Québec pourrait être celui qui réalisera l'indépendance du Québec. Le plan d'affaires qui est esquissé dans le présent manifeste n'exclut en effet aucune des options possibles et chacune d'elles implique un ou des partis politiques nationaux, suite à une mobilisation des régions.

On n'insistera jamais assez sur ce fait : pour assurer pleinement le développement des régions, le gouvernement québécois doit récupérer tous les pouvoirs du gouvernement du Canada et cela n'est possible qu'avec une déclaration d'indépendance adoptée par l'Assemblée nationale du Québec. Puisque les régions ne peuvent pas déclarer l'indépendance du Québec, même de façon unanime, cette tâche revient à notre Assemblée nationale.

Ce que le Projet Liberté-Nation apporte de nouveau au débat, c'est le leadership des régions, notre tout dernier retranchement, notre seul espoir de compléter la Révolution tranquille en vue d'un réel mieux-être des citoyennes et des citoyens de toutes les régions du Québec. Il ne s'agit pas de renouveler les discours ou de proposer de nouvelles politiques régionales, mais clairement de changer la structure.

Avec la mise en œuvre du Projet Liberté-Nation, la relation entre le gouvernement central et les régions mutera pour le mieux. Le Québec deviendra une république fédérée d'États régionaux autonomes, avec un président élu au suffrage universel. Le gouvernement national du Québec comptera, à l'instar par exemple des États-Unis d'Amérique, une Chambre des représentants et un Sénat dont les membres seront également élus par les régions.

Au lieu d'un dédoublement des structures, un partage réel des compétences et des pouvoirs

Certains craindront sans doute un dédoublement des structures entre les États régionaux et le Parlement central du Québec, à l'image de celui entre Québec et Ottawa. Nous devons tirer les leçons de notre expérience du fédéralisme canadien pour éviter un tel dédoublement. C'est pourquoi la proposition vise un partage

réel des compétences et des pouvoirs entre le Parlement central et les États régionaux, et non pas un dédoublement des pouvoirs.

Concrètement, il ne s'agit pas de recréer les différents ministères nationaux dans chaque région pour se retrouver, par exemple, avec une multitude de ministères de l'Éducation, un en chaque région et un autre au national. Ce dont il est réellement question, c'est d'un partage des pouvoirs et des ressources en matière d'éducation suivant les compétences reconnues aux États régionaux et au Parlement central. S'il faut maintenir un ministère de l'Éducation nationale pour une formation universelle de base dans toutes les régions, il faut également remettre aux États régionaux tous les pouvoirs et les ressources utiles pour combler leurs besoins spécifiques, notamment en main d'œuvre. On trouvera peut-être dans cette réponse aux besoins régionaux une nouvelle mission à confier aux commissions scolaires. Il en va de même dans tous les champs de compétences.

La réalisation du projet Liberté-Nation permettra au gouvernement du Québec de se concentrer exclusivement sur le national en se retirant complètement du régional. Pour ce faire, le Parlement central du Québec partagera avec les États régionaux tous les pouvoirs et toutes les ressources, y compris les pouvoirs d'imposition, de taxation et de perception des redevances sur l'exploitation des matières premières, afin de leur permettre d'assumer pleinement leur développement.

Ce partage avec les États régionaux permettra de maintenir la taille du gouvernement central à un niveau raisonnable. En effet, le partage des pouvoirs et des ressources avec les États régionaux devrait réduire passablement la taille de ce nouveau gouvernement central malgré la récupération des pouvoirs d'Ottawa. Par exemple, pendant que le ministère des Affaires internationales prendra de l'expansion, la taille des ministères de l'Éducation, de la Santé, de la Justice, de l'Agriculture, de la Forêt, du Transport, et autres, sera réduite en faveur des États régionaux.

Cette approche régionale proposée par le Projet Liberté-Nation contribuera plus que jamais à l'occupation du territoire québécois. Devenues des États dotés de tous les pouvoirs et toutes

les ressources nécessaires, nos régions seront à même d'assurer l'occupation et l'aménagement du territoire.

L'occupation et l'aménagement du territoire implique également la nation inuite et les autochtones, qui doivent être reconnus non seulement comme Premières nations, mais aussi en tant que peuples fondateurs d'un Québec indépendant. Les peuples autochtones se verront notamment reconnaître leur droit à l'autonomie gouvernementale.

Pour maintenir et développer le «Vivre en français»

Enfin, reconnaissons le fait que les régions sont également notre dernier recours pour assurer, maintenir et développer le «Vivre en français». Veiller à la protection et à l'usage de la langue française dans les lieux publics ne suffit plus. Les efforts du gouvernement du Québec en cette matière ont aussi, malheureusement, atteint leurs limites.

Le recul du français dans la grande région de Montréal d'une année à l'autre nous en donne une preuve aussi éloquente que navrante. L'affirmation très montréalaise voulant que la langue parlée à la maison importe peu pourvu que le français demeure la langue parlée en public, réduit notre langue à un simple accessoire de communication publique.

Dans notre nouveau pays, le «Vivre en français» devient une priorité névralgique. Le but premier de notre indépendance vise à préserver le fait français en Amérique du Nord. Nous devons alors nous définir hors de tout doute par la culture de notre langue officielle : «Être Québécois, c'est vivre en français», et non pas seulement parler en français. C'est un fait historique vécu d'une génération à l'autre et encore observable de nos jours dans la majorité des régions du Québec.

Évidemment, le respect de la minorité anglophone historique, de ses acquis et de ses droits s'impose au sein des États unis de la République fédérale du Québec.

Nous conviendrons aussi aisément que l'intégration des immigrants au «Vivre en français» est plus difficile dans la grande région de Montréal (rive-sud et rive-nord comprises) que dans les autres régions. Le sujet demeure épineux, mais tout projet d'indépendance se doit de proposer des pistes de solutions. En conséquence, ce partage des pouvoirs et des ressources entre le Parlement central et les États régionaux en matière d'immigration s'impose de lui-même.

Ainsi, il est souhaitable de voir l'État régional montréalais, compte tenu de sa situation, prioriser l'immigration de francophones ou de francophiles. Les autres États régionaux pourront alors prendre la relève de Montréal pour accueillir les immigrants allophones, compte tenu de leur force d'intégration au «Vivre en français».

Nous ne devons jamais perdre de vue la langue française dans le résultat attendu de l'indépendance du Québec qui, selon nous, ne verra le jour que par la création de la République fédérale du Québec. Il revient donc à ces futurs États que sont nos régions d'assumer le leadership de ce projet de pays.



VOIR AUTREMENT LE PAYS QUÉBÉCOIS

L'indépendance du Québec ne doit plus être présentée comme une rupture avec le passé mais plutôt comme une continuité de l'œuvre de nos pionniers français. Pour que l'Amérique française survive, le Québec doit devenir un pays indépendant, qui aura la capacité d'adopter toutes ses lois, de percevoir tous ses impôts, de signer tous ses traités et d'être présent sur la scène internationale.

L'indépendance du Québec permettra de protéger le Québec français et la nation québécoise. Il s'agit là d'un patrimoine dont les Canadiens, les Nord-Américains et tous les humains de la terre sont en partie les héritiers. Pourquoi alors ne participeraient-ils pas à sa protection, à son maintien et à sa promotion ?

C'est mon avis qu'aucun peuple de la terre ne devrait rester indifférent ou insensible à la protection du tissu français en Amérique du Nord. La nation québécoise doit être protégée et mise en valeur par la naissance d'un État français indépendant.

Le tremplin du Québec sur la scène internationale, c'est l'Amérique. Indépendant, le Québec sera avant tout un pays nord-américain. C'est une évidence sur le plan géographique. Et cela doit devenir tout aussi évident sur le plan patrimonial. Nous savons déjà que le Québec est tout ce qu'il reste de l'Amérique française de Jacques Cartier.

En encourageant le Québec à devenir un pays, l'Amérique est assurée de conserver à jamais son patrimoine français. Ainsi, les autres provinces et les territoires canadiens devraient être les premiers à nous encourager à parachever le pays québécois, suivis des États-Unis d'Amérique. Le monde entier leur serait reconnaissant. Ce geste, à n'en pas douter, serait bien perçu au plan international.

En effet, les États-Unis d'Amérique, souvent perçus comme la Rome dominatrice des temps modernes, donnerait un souffle nouveau à sa réputation en encourageant la création d'un pays francophone sur « son » propre continent dans le but de protéger le patrimoine français nord-américain dont le cœur est au Québec.

Une telle réalisation ne saurait être perçue comme une menace depuis le temps que le Québec est un fier partenaire des États-Unis en bon nombre de domaines, à commencer par l'économie.

Et que dire des retombées mondiales de pareils encouragements de la part du Canada. Si les habitants des autres provinces et territoires canadiens veulent vraiment préserver ce pourquoi ils nous aiment, notre caractère français de Nouvelle France, ils ont le devoir de nous accompagner et de nous aider à parachever le pays québécois, plutôt que de s'y opposer.

Autrement, ils risquent de ne plus nous reconnaître dans notre différence bien aimée d'ici quelques générations. De nous, de notre langue, de notre vie française, il ne restera plus que les pierres en nos villes et des Québécois réfugiés en leurs villages comme les Gaulois.

L'avenir du Québec français doit cesser d'être une préoccupation constante et de tous les instants. Il faut que nous puissions rayonner une fois pour toutes et sereinement à la face de toute la terre. Il ne faut plus que chacune des générations qui nous suivront passe toute sa vie à se demander si le Québec français survivra. Et survivre, est-ce une vie ? Non. Nous avons fait tout ce qui était en notre pouvoir jusqu'à aujourd'hui pour nous épanouir du mieux que nous pouvons dans le fédéralisme canadien à titre de province. Mais tout laisse croire que nous ne pourrions pas aller plus loin sans l'indépendance nationale du Québec.

L'Amérique française a suffisamment souffert et lutté contre vents et marées pour prendre maintenant la place qui lui revient dans le monde. « Tanguy » en sa propre demeure le Canada, un pied dedans, un pied dehors, plié en deux avec une main sur les États-Unis et l'autre sur la France, le Québec est écartelé et inconfortable, ce qui le paralyse et l'empêche de jouer le rôle qu'il devrait jouer dans le monde ou d'y prendre la place qui lui revient.

Quiconque aime ou tolère la posture dans laquelle se trouve le Québec ne mesure pas encore ce qu'il serait en tant que pays sur la scène internationale. En effet, il serait considéré comme une partie importante, voire unique, du patrimoine canadien et nord-américain, une partie déterminante du patrimoine francophone mondial, et un élément sans pareil du patrimoine humain. Et gardons-nous de voir dans ces expressions des mots creux et vides de sens.

Le nationalisme civique : rempart contre les effets pervers de la mondialisation

Plusieurs considèrent que le nationalisme est une idée périmée. Cette affirmation repose sur le refus ou l'omission de distinguer entre le nationalisme ethnique ou religieux et le nationalisme civique comme celui qui existe et qui se développe au Québec. Ce nationalisme est le seul et unique rempart contre les effets pervers de la mondialisation qui se fout des identités et cultures des peuples. À chacun son combat pour sa survie. Le Québec n'y échappe pas.

D'ailleurs, plusieurs pays d'Amérique du Sud nous en donne la preuve dans leur lutte pour préserver leurs différences face aux élans de la mondialisation. La mondialisation s'essouffle au fur-et-à-mesure qu'elle atteint son principal objectif, essentiellement économique. On peut même dire qu'elle a ravivé le nationalisme, chaque pays prenant encore davantage conscience de ses différences, de ce qu'il est prêt à partager et de ce qu'il désire conserver comme tel.

Dans la Convention de l'UNESCO sur la diversité culturelle qui est entrée en vigueur le 18 mars 2007 et qui a été ratifiée par le Canada et le Québec, c'est la première fois dans l'histoire du droit international qu'on y affirme formellement le « *droit souverain des États de conserver, d'adopter et de mettre en œuvre les politiques et mesures qu'ils jugent appropriées pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles sur leur territoire* ».

La Convention reconnaît également « *la nature spécifique des activités, biens et services culturels en tant que porteurs d'identité, de valeurs et de sens...* ». Ces activités « *ne doivent donc pas être traitées comme ayant exclusivement un valeur commerciale* ».

Comme le dit le philosophe Fernand Couturier, Un peuple et sa langue, Fondation littéraire Fleur de Lys, 2004, p. 131-135, le nationalisme civique résulte « *de l'intégration des membres d'une nation par des lois communes sous la gouverne de l'État; lequel est représentatif des membres et mandataire de la réclamation de souveraineté de la nation. Ce nationalisme reflète la conception et la défense de la nation civique issue d'une sorte d'entente contractuelle. À la rigueur le nationalisme civique pourrait n'être fondé que sur une simple convention. Mais le seul lien conventionnel peut-il être le départ, mieux, le commencement d'une nation ? Les humains ont-ils pu et peuvent-ils encore par pure décision conventionnelle et contractuelle former une nation capable d'instituer une solidarité conforme à leur besoin profond d'être en commun et ainsi traverser le temps ? Sans que jouent à leur insu d'autres facteurs de rassemblement ?* »...

Il continue ainsi :

« *Le nationalisme d'un peuple est de mouture plus raffinée. Il se fonde d'abord dans une **langue commune**. Celle-ci est justement présumée à toute décision ou convention relatives à un mode quelconque d'être gouverné et représenté. Cette langue commune ne peut pas être un simple système formel de communication, mais, comme nous l'avons montré précédemment, elle s'impose d'elle-même comme **milieu** de communication, de travail, de création, de pensée, c'est-à-dire comme milieu de vie, comme articulation d'un*

*monde et matrice de la culture. C'est une donnée première, fondamentale. Dont le rôle est de **fonder**.*

C'est dans la langue comme milieu de vie et par elle que des idéaux ont surgi et se sont présentés comme des valeurs à partager et des buts à poursuivre. Ces idéaux sont teintés langagièrement, ils offrent les nuances de leur langage d'origine toujours nourri particulièrement de terre et de mer.»

Comme lui, je suis d'avis qu'« il faut faire un autre pas. Il faut répéter, dire encore expressément, que le nationalisme d'un peuple résultant de son langage intégrateur, de son monde et de sa culture, est par le fait même fondé dans une communauté d'histoire. Il implique l'appartenance à une histoire dont le souvenir vivant n'a rien à voir avec le ressassement romantique des événements passés, heureux ou malheureux. L'histoire se tourne tout aussi résolument vers l'avenir qu'elle offre un contenu obligatoire au souvenir. D'ailleurs l'antécédence historique continue d'exercer son pouvoir même sur les siècles ultérieurs culturellement amnésiques. »

Monsieur Couturier nous invite ainsi à réfléchir :

« Pouvoir oublier le passé est une vaine prétention. C'est s'exposer à entrer, malgré soi sans doute, dans la zone d'influence ou dans le jeu incompréhensible ou incontrôlable de préalables enfouis ou de préjugés non reconnus et laissés à eux-mêmes. Il faut être clair : ce fondement historique du nationalisme n'est pas seulement ni premièrement l'héritage lui-même conçu comme bagage reçu du passé, ni le chemin déjà parcouru et qu'on imaginait en arrière. Non, l'histoire qui fonde le nationalisme d'un peuple est d'abord cette avancée de l'avenir projeté : projeté, en vérité, avec la contribution et à partir des ressources reçues en héritage ou sans cesse acquises en cours de route. »

Actuellement, le nationalisme québécois est affaibli par le gouvernement canadien, par la Loi constitutionnelle de 1982 et par la Charte canadienne des droits et libertés notamment. N'avons-nous pas autres choses à faire et de loin plus importantes pour notre avenir que de discuter constamment, année après année, génération après génération, de nos champs de compétence

avec le gouvernement du Canada. Et de toute évidence, il en va même pour ce dernier.

Pourquoi est-il si difficile de reconnaître que le Québec ne pourra jamais se développer comme il le pourrait tant qu'il sera régi par une constitution qui le met constamment en opposition avec le Canada, comme on le voit par exemple avec son « *objectif de promouvoir le maintien et la valorisation du patrimoine multiculturel canadien ?* »

C'est alors que l'indépendance du Québec doit apparaître ou survenir le plus rapidement possible, dans l'honneur, la fierté et la dignité. Cette stature (celle d'un pays), c'est la seule qui nous convienne. C'est elle qui nous fournira toutes les possibilités de faire face à la mondialisation des marchés et à toutes les menaces qu'elle comporte pour des peuples comme le nôtre qui sont et seront toujours condamnés à lutter pour leur survie.

Cesser de glorifier le multiculturalisme canadien

Dans un essai « *Le Marché des illusions* », publié en 1995, l'écrivain Neil Bissoondath « *accusait le multiculturalisme canadien d'emprisonner les nouveaux arrivants dans leur culture d'origine* ».

Dans une entrevue accordée à la journaliste Laura-Julie Perreault du quotidien La Presse en février 2007, ce romancier, originaire de Trinidad, déclarait qu'« *au Canada anglais les gens ont peur d'établir leurs limites* ».¹

Madame Perreault raconte que « *quand il a immigré au Canada, en 1973, il s'est d'abord installé à Toronto. « Là-bas, on m'incitait à continuer à vivre comme si je n'avais jamais quitté mon pays d'origine », se rappelle-t-il. Pour fuir ce vide identitaire, il a décidé de s'installer à Québec et d'y apprendre le français. Il enseigne la création littéraire à l'Université Laval et y écrit ses livres* ».

Selon Perreault « *Son point de vue, jadis controversé, fait depuis peu des petits au Canada anglais. Dans un numéro spécial consacré au multiculturalisme canadien, l'an dernier, The Walrus Magazine,*

¹ Laura-Julie PERREAULT. « Entretien avec l'écrivain Neil Bissoondath - Le multiculturalisme en crise », La Presse, 5 février 2007, p. A7.

revue intellectuelle canadienne-anglaise, posait un regard acerbe sur le legs de la politique de diversité promue par Pierre Elliott Trudeau ».

The Walrus Magazine est d'avis que « *Même si les visiteurs s'émerveillent souvent en voyant le mélange multiculturel dans nos rues, il est de plus en plus évident que la célèbre mosaïque canadienne se fracture et que les groupes ethniques pratiquent l'auto-ségrégation* ».

Le magazine nous apprend qu'« *en 1981, on ne comptait au Canada que six enclaves ethniques. En 2001, il y en avait 254* ».

Pour Pierre Foglia, chroniqueur au quotidien La Presse, « *le multiculturalisme n'a rien à foutre de la culture dominante, il se fonde dans la diversité. Il va se braquer bien raide dès qu'il va voir se profiler cet entonnoir par lequel certains souhaiteraient faire passer les nouveaux arrivants pour qu'ils se fondent dans un grand tout canadien... qui n'existe pas, d'ailleurs* ».²

Foglia est d'avis que « *Le Canada revendique son pluralisme ethnique, s'en glorifie, ne croit pas une seconde qu'il menace sa cohérence comme nation* ».

Dans sa chronique intitulée « *C'est ça, le Canada* », il écrit qu'« *il y a trois grands systèmes d'intégration des immigrants. Le melting pot américain et le modèle républicain français, qui visent tous deux à l'assimilation des immigrants à une culture hégémonique (dominante). Le troisième système, le nôtre, ne vise justement pas à l'assimilation des immigrants* ».

Foglia continue ainsi son texte :

« *On veut qu'ils restent comme ils sont, avec leur kirpan, avec leur turban. Alors que dans les deux autres systèmes la diversité va finir par se dissoudre dans la culture dominante en la changeant sans doute un tout petit peu, à dose homéopathique, dans notre système, la diversité EST la culture dominante.* »

S'interrogeant sur ce qu'il qualifie lui-même de « *trois systèmes d'intégration des immigrants* », Foglia écrit :

² Pierre FOGLIA. « C'est ça, le Canada », La Presse, 10 février 2007, p. A5.

« Lequel des systèmes est le meilleur ? Quand les banlieues françaises ont explosé à l'automne 2005, tout le monde s'est moqué du modèle républicain, qui n'assimile peut-être pas aussi bien qu'il le prétend.

Chez-nous, on commence à ressentir les inconvénients de la diversité à tout prix. On s'avise tout à coup que ces gens qu'on a accommodés au nom de la liberté religieuse en leur permettant de tuer leur mouton sur le balcon; ces mêmes gens, tout à fait logiquement, d'ailleurs, au nom de cette même liberté religieuse, dénoncent certains symboles religieux de la majorité, qui, disent-ils, font de l'ombre aux leurs – l'arbre de Noël, par exemple.

Alors lequel des systèmes est le meilleur ? Qu'importe, je veux juste souligner ici qu'on n'en change pas comme de chemise. Le Canada ne changera pas son multiculturalisme pour le melting pot ou le modèle républicain. Et ce n'est pas non plus une cafétéria. Tu ne choisis pas. Tu ne peux pas dire ouais, c'est pas pire, mais pas le kirpan, dans mon école. Au nom des valeurs canadiennes, un juge va venir te rappeler que ton école est au Canada. Hérouxville aussi.

Qu'on aime ou qu'on aime pas, le Canada est multiculturel pour le meilleur et pour le pire. Cela signifie qu'à la limite on pourrait retourner comme une chaussette la morronerie du morron de Hérouxville et lui dire regarde, chose, c'est ça, le Canada, si t'aimes pas tu peux toujours déménager chez les Papous. »

Ce plaidoyer de Foglia nous convainc que ce qui serait peut-être bon pour le Canada ne l'est pas nécessairement pour le Québec.

L'intégration des immigrants ailleurs dans le monde

Comment alors gérer la fin des sociétés monolithiques et l'évolution vers des sociétés culturellement de plus en plus diversifiées ?

À cette question qui se pose un peu partout dans le monde et notamment au Québec, Marie Bernard-Meunier répond « *Chaque société est amenée à rechercher, avec plus ou moins de succès, le point d'équilibre entre ce qu'elle estime être le degré de cohésion nécessaire à sa survie et le degré de tolérance nécessaire à l'expres-*

sion de sa diversité ». ³ « Le défi de la diversité. – Il n'existe nulle part un modèle d'intégration parfaitement réussi ». ⁴

Cette diplomate de carrière est d'avis qu'« il n'existe nulle part un modèle d'intégration parfaitement réussi et même s'il existait, ce modèle serait d'une utilité limitée car rien ne s'exporte plus mal qu'un modèle d'intégration, tant il est vrai que chaque société fait, et doit faire, des choix qui lui sont propres ».

Elle nous apprend que la France « reste très attachée à son modèle d'intégration fondé sur la négation des particularismes et sur l'adhésion aux valeurs républicaines, modèle qui pendant des années a plutôt bien fonctionné. Il ne s'est toutefois pas avéré apte à gérer, dans les années 60, le problème des travailleurs immigrés, ni aujourd'hui celui de leurs descendants ».

Parlant de l'Allemagne, elle écrit que l'objectif recherché est le même que celui qui est recherché en France et dans la plupart des pays européens, à savoir l'assimilation. Mais, selon Bernard-Meunier, le système ne fonctionnerait pas. « Les immigrés sont plutôt marginalisés et ils deviennent facilement des boucs-émissaires. Comme quoi il ne suffit pas de proclamer que c'est aux étrangers et non à la société de s'adapter, pour que cela se produise ».

Elle n'hésite pas à s'inscrire en faux contre une idée très répandue au Canada et au Québec à l'effet que les Européens envieraient notre multiculturalisme. Au contraire, dit-elle, notre multiculturalisme est perçu comme une « dangereuse exaltation de la différence... »

Pour Bernard-Meunier, « L'intégration n'exige pas la négation de soi. Pour être des nôtres, ceux qui nous rejoignent n'ont pas à cesser d'être ce qu'ils sont. Ils doivent par contre être prêts, comme nous, aux compromis nécessaires pour que vivre ensemble soit et reste notre projet commun ».

³ Marie BERNARD-MEUNIER, diplomate de carrière, l'auteure a été ambassadrice du Canada à l'UNESCO, aux Pays-Bas et en Allemagne. Elle vit maintenant à Montréal et siège au conseil d'administration du CERIU.

⁴ La Presse, 5 mars 2007, p. A18

La montée de l'intégrisme religieux est incompatible avec les valeurs communes des Québécois

On a tous appris il n'y a pas très longtemps, que dans certains pays d'Europe, des mouvements intégristes ont réussi à museler la liberté d'expression. Qu'on se rappelle l'affaire des caricatures au Danemark, l'assassinat du cinéaste Theo Van Gogh, aux Pays-Bas, de même que la pièce *Le fanatisme ou Mahomet*, de Voltaire, qui a été annulée à Genève etc.

Daniel Laprès⁵ est d'avis qu'« *une société où l'on ne peut plus jouer librement une pièce de Voltaire ou un opéra de Mozart à cause de la pression insidieuse d'intégristes religieux ou des menaces de représailles de fanatiques, c'est une société dont les libertés sont gravement menacées* ». « *Trop accommodant ? Les institutions publiques n'ont pas à se plier à quelque croyance religieuse que ce soit* ». ⁶

« *Et ces libertés, il appartient à chacun de nous de les défendre, sans jamais plier devant l'intégrisme ou le fanatisme, et même en les défiant s'il le faut. Car ce qui est sacré chez nous, ce n'est pas quelque dogme ou fable religieuse que ce soit, ni la parole ou l'icône d'un quelconque " prophète " ou leader religieux* ».

Ce qui est sacré chez nous donc, c'est la liberté d'expression, la liberté absolue de conscience, l'égalité entre l'homme et la femme, et aussi les institutions publiques libres de toute contrainte religieuse ».

L'ex-journaliste de La Presse va encore plus loin, il est d'avis « *qu'on a aussi le droit de respecter ou non certaines croyances, et de dire ce qu'on pense d'elles, même de les dénigrer si on le veut, sans se voir pour cette raison menacé en aucune manière par qui ou quoi que ce soit, dans la mesure cependant où les personnes et leurs droits fondamentaux, ceux qui sont partagés par tous dans notre société, sont toujours respectés.* »

Le rédacteur pigiste est catégorique : « *Ceux qui s'en effarouchent n'ont qu'à aller vivre dans des pays où leurs dogmes religieux sont – souvent cruellement – appliqués à la lettre, et où ils*

⁵ Daniel LAPRÈS, rédacteur-pigiste, l'auteur tient également un blogue, Chroniques intempêtes (lapresd.blogspot.com).

⁶ La Presse, 15 avril 2007, p. A12.

pourront sans doute être pleinement heureux... Parce qu'ici, justement, ce qui est sacré, c'est la personne humaine, sa dignité et ses libertés. Et pas question d'y renoncer ».

Un article récent publié dans le *Courrier International*⁷ faisait état des résultats d'un sondage effectué auprès des musulmans vivant en Allemagne.

Selon ce sondage, 21 % d'entre eux croyaient que la constitution allemande était incompatible avec le Coran. Pour eux, le Coran a préséance sur la Constitution allemande. Ne s'agit-il pas là d'un sérieux malentendu pour une communauté nouvellement arrivée dans un pays qui désire les intégrer ?

Quels seraient les résultats d'un tel sondage s'il était effectué au Canada ou au Québec ? Quelle est la position des intégristes religieux face à nos droits fondamentaux que nous avons incorporés dans nos chartes ?

Gérard Latulippe, ex-délégué général du Québec Bruxelles, est d'avis que *« Pour l'intégriste musulman, la loi religieuse est supérieure à la loi de l'État. On appelle cela la loi de la charia. Tout est dans le Coran. Le lire permet de trouver toutes les réponses à toutes les questions possibles et imaginables. L'argent; le commerce; la justice; l'éducation; la souveraineté; le divorce; la famille; l'écologie; la culture. Il n'y a pas de séparation entre croyance privée et pratique publique. La religion sort de la sphère individuelle pour envahir la société toute entière. Elle définit l'identité de la communauté. Il devient alors normal de consulter leur chef religieux avant de consulter la loi du pays »*.⁸

« Or, dans la loi coranique, il n'existe pas de hiérarchie religieuse. Il n'existe pas de doctrine unique à laquelle les croyants doivent adhérer. Chaque imam interprète le Coran à sa façon. Des dérapages notoires se sont produits, en particulier en Grande-Bretagne, avec les prêches haineuses (sic) d'imans radicaux contre les valeurs de leur société d'accueil ».

⁷ No. 848 7/2/07.

⁸ Gérard LATULIPPE. « De l'intégrisme au racisme », Le Soleil, 5 mars 2007, p. 23.

Pour Latulippe, le Québec n'est pas à l'abri de tels dérapages. Le danger nous guetterait. Et ce danger n'est pas académique, *« comme l'ont démontré certains accommodements dénoncés au Québec de même que certaines tentatives de rendre la charia légalement applicable »*.

« Des communautés d'intégristes religieux, parce qu'ils remettent en cause la légitimité de nos chartes face à la loi coranique, ne reconnaissent pas la primauté de certains de nos principes fondamentaux comme l'égalité entre les hommes et les femmes qui constitue non seulement un droit, mais un acquis social, une réalité de la vie quotidienne, une façon de vivre entre nous. Nous avons mené une longue lutte pour nous entendre sur un ensemble de valeurs qui font aujourd'hui consensus ».

Parlant du Québec, Latulippe poursuit son questionnement en se demandant si l'intégrisme religieux y est présent. *« Si c'est le cas, quelle est son ampleur. Et ensuite se poser les difficiles questions suivantes : sommes-nous disposés à accepter sur notre territoire des intégristes religieux qui vivent suivant des règles de vies incompatibles avec nos valeurs communes (des droits fondamentaux), en particulier celui de l'égalité entre les sexes ? Sommes-nous déterminés à nous accommoder à l'existence de ghettos religieux vivant en marge de la société québécoise, notamment à Montréal ? »*

L'ancien ministre sous le gouvernement libéral de Robert Bourassa nous invite à avoir le courage d'aller au fond des choses dans la délicate question des accommodements raisonnables.

Le point de vue de Latulippe est on ne peut plus clair : *« ... Si nos gouvernements n'ont pas la lucidité de faire face dès maintenant aux risques que peut constituer l'intégrisme religieux pour nos valeurs et nos droits fondamentaux, un piège insidieux se dessine : celui de voir la montée de l'intégrisme religieux nous mener droit au racisme. Pas celui des sondages, au vrai. Et à tous les débordements que cela pourrait entraîner. Parlez-en aux gens des Pays-Bas »*.

Dans un article paru dans le Journal de Montréal et le Journal de Québec, le 20 mars 2007, le chroniqueur Richard Martineau raconte qu'à l'occasion de sa tournée préélectorale à

travers le Québec, il a eu l'occasion de rencontrer beaucoup de personnes dont des musulmans qui lui ont fait part de leurs commentaires face aux accommodements raisonnables.

Martineau écrit : *« Chaque fois ils m'ont dit la même chose : « Merci, monsieur, pour ce que vous avez écrit sur les extrémistes, ces gens-là ne parlent pas en notre nom, ils détournent notre religion à des fins politiques. Ils nous font honte. » »*

Martineau poursuit ainsi :

« L'autre jour, je marchais dans la rue, à Montréal, quand un Arabe s'est approché de moi. Il semblait fâché, je me suis dit : « Ça y est, je vais me faire engueuler. »

Au contraire, l'homme m'a félicité. « J'ai quitté mon pays pour fuir ces gens-là, m'a-t-il dit. Et qu'est-ce que je vois, quand j'arrive ici ? Vous vous mettez à genoux devant eux ! Réveillez-vous ! Ces extrémistes vous demandent des choses qu'ils n'oseraient même pas demander dans leur pays. Vous croyez qu'ils peuvent quitter leur emploi n'importe quand pour prier ? Si vous pensez ça, vous êtes naïfs ! Vous vous faites complètement manipuler. »

La même chose est arrivée à la gare de Québec. Un jeune musulman, Kahled m'a reconnu. Il s'est avancé vers moi et m'a dit à quel point il trouvait que les Québécois sont naïfs dans le dossier des accommodements raisonnables.

Même discussion, hier, au Complexe Desjardins. Cette fois, il s'agissait d'une jeune femme. « Je suis musulmane, mais je suis contre ces accommodements raisonnables, m'a-t-elle dit. J'ai une question pour vous : pourquoi les médias donnent-ils toujours le micro à ces extrémistes, comme l'imam Jazeri, au lieu de faire entendre la voix des modérés ? »

Je vous le jure, ça m'arrive presque chaque jour. Dans un taxi à Québec, dans la rue à Sherbrooke, au cinéma à Montréal ».

Les accommodements raisonnables sont le reflet du multiculturalisme canadien qui est incompatible avec le modèle laïque québécois

Le problème des accommodements raisonnables, qui a surgi de façon spectaculaire dans l'actualité québécoise en 2007 et qui a donné naissance à la Commission Bouchard Taylor, trouve sa source dans le multiculturalisme canadien qualifié par plusieurs de modèle exemplaire d'intégration des immigrants.

Avec respect pour l'opinion contraire, je suis d'avis que le multiculturalisme canadien n'est pas un modèle d'intégration acceptable pour le Québec. Pourquoi ? Parce que, malheureusement, il a plutôt tendance à favoriser le communautarisme et aussi la ghettoïsation. Tout le contraire de l'intégration.

Quant à l'accommodement raisonnable, selon l'interprétation qu'en a donné la Cour suprême, il n'intéresse que les droits individuels et ne vise qu'à l'intégration individuelle. C'est pourquoi, tout comme mon ami Me Julius Grey, je suis contre les tribunaux islamiques, contre les tribunaux juifs, contre les écoles ethniques, *« contre tout ce qui a pour effet d'enfermer les membres de certains groupes dans une position où ils n'auront pas nécessairement accès à tous les avantages de la société »*⁹

Pour le professeur de droit à l'Université de Montréal, Luc B. Tremblay, *« le nœud du problème, c'est que ces accommodements portent atteinte aux principes d'une société libérale et démocratique, incluant la conception que nous nous faisons de ce qu'est l'égalité, la dignité humaine, la séparation de l'Église et de l'État, et l'universalité de traitement, et contredit le type de société que les Québécois tentent de créer depuis 40 ans »*¹⁰.

« La doctrine de l'accommodement raisonnable et du multiculturalisme vise à favoriser l'inclusion sociale et l'intégration, comme dans le cas des personnes handicapées. Sauf qu'il y a une intuition qu'avec les accommodements raisonnables pour des motifs religieux,

⁹ « Quand trop... c'est trop ? ». Journal Barreau du Québec, février 2007.

¹⁰ Hélène BUZZETTI. « La Charte de l'exclusion? ». Le Devoir, 10 avril 2007, pp. 1er et A8.

*c'est le contraire qui se produit. Ce n'est pas l'inclusion sociale, c'est une forme d'auto-exclusion ».*¹¹

Dans un article publié dans le quotidien La Presse au mois d'avril 2007, le rédacteur pigiste Daniel Laprès¹² est d'avis que seul le Mouvement laïque québécois, en parlant des accommodements raisonnables, « a eu la lucidité de souligner le fait que le vrai débat concerne des accommodements religieux qui, par définition, n'ont strictement rien de raisonnable. La religion n'en en effet rien à voir avec la raison, et cela même les croyants honnêtes l'admettront. »¹³

« Ainsi, parler d'accommodements raisonnables, ce n'est pas forcer les institutions publiques à se plier à des demandes irrationnelles dont les fondements proviennent essentiellement des fables propres à chaque secte religieuse. En réalité, les accommodements raisonnables existent déjà depuis longtemps chez nous ».

« Un accommodement raisonnable, c'est lorsqu'une institution corrige les effets discriminatoires non intentionnels de certains règlements ou normes, et cela en fonction de principes rationnels et tangibles comme l'équité, l'intégrité physique et la sécurité, dans le cadre de mesures visant entre autres les handicapés, les femmes enceintes, les personnes âgées, etc. ».

Pour Daniel Laprès, un accommodement raisonnable n'est pas un accommodement religieux. Si on veut parler d'accommodements religieux, il faudrait alors se questionner sur le « genre de société qu'on veut construire ».

« Par exemple : après nous être débarrassés de la domination de l'Église catholique sur notre société et nos institutions collectives, voulons-nous que la contrainte religieuse ressurgisse, cette fois en entrant par les fenêtres du sous-sol ? »

¹¹ Hélène BUZZETTI. « La Charte de l'exclusion ? ». Le Devoir, 10 avril 2007, pp. 1er et A8.

¹² Daniel LAPRÈS, rédacteur-pigiste, l'auteur tient également un blogue, Chroniques intempestives (lapresd.blogspot.com). « Trop accommodant ? Les institutions publiques n'ont pas à se plier à quelque croyance religieuse que ce soit ». La Presse, 15 avril 2007, p. A12.

¹³ Id., note 139.

« Ce qu'on a acquis au Québec, assez péniblement d'ailleurs, c'est la reconnaissance du fait que la religion est une affaire strictement privée, et qu'elle doit rester en dehors de la sphère publique que sont nos institutions sociales et collectives. Les gens peuvent bien croire à ce qu'ils veulent, même à des fadaïses superstitieuses si cela leur chante : cela ne concerne qu'eux, et ce droit doit toujours être respecté ».

« Mais les institutions publiques n'ont pas à se plier à quelque croyance religieuse que ce soit, surtout quand cela provient d'intégristes religieux qui méprisent la démocratie et les libertés ».

C'est à ce prix, et à ce prix seul, qu'on peut garantir dans notre société le pluralisme, la tolérance et, surtout, ces libertés que nous avons acquises si chèrement ».

Une majorité de Québécois semblent du même avis que Laprès si l'on se fit au sondage *CROP – L'actualité – Radio Canada* du mois de janvier 2007. En effet, 55 % des personnes interrogées ont répondu qu'on ne devrait acquiescer à aucune demande à caractère religieux provenant des immigrants. Alors que 39 % ont répondu qu'on pourrait acquiescer à certaines de leurs demandes. Seulement 3 % sont d'avis que toutes leurs demandes à caractère religieux devraient être acceptées.

Pour ma part, le processus d'intégration des immigrants auquel je souscris et tel que je le comprends, des discussions que j'ai eues avec le philosophe Fernand Couturier entraîne un changement, une adaptation tant de la part de ceux qui arrivent de partout dans le monde pour se joindre à un peuple d'accueil, que de la part de la société d'accueil qui s'en trouve elle-même avantageusement modifiée et enrichie. Tout cela, au niveau culturel, bien sûr.

Et, dans ce sens, une pluralité de cultures venant se joindre, s'unir, s'intégrer à la culture du peuple d'accueil, elle-même, dès le départ, choisie et respectée et adoptée pour ce qu'elle est, ne peut être qu'un processus bienfaisant. Me semble-t-il.

Mais ce qui me paraît néfaste et inacceptable, c'est d'institutionnaliser cette pluralité de cultures. Ce que fait le multiculturalisme canadien. Dans ce cadre, les groupes culturels, petits et

grands (dans la loi sur le multiculturalisme canadien, le peuple québécois est implicitement considéré comme un grand groupe culturel et non comme un peuple ou une nation), ont droit de cité comme groupes distincts de la nation canadienne ou peuple d'accueil canadien.

Ces groupes culturels peuvent vivre à loisir, même au Québec, selon les modalités et coutumes de leurs pays d'origine, indépendamment que ça convienne ou non au peuple québécois. C'est dans cette foulée que s'instaurent les ghettos, l'extériorité et l'exclusivité des communautés fermées sur elles-mêmes ou le communautarisme. Ce multiculturalisme canadien, institutionnalisé, me semble nuisible au peuple d'accueil québécois, voire, à la limite, agressant. Et ceci est tout le contraire de l'intégration.

C'est dans ce contexte que je voudrais faire intervenir l'image de la mosaïque que serait le peuple québécois dans son ensemble. Mais en corrigeant la compréhension erronée qu'on en a habituellement. Il est vrai qu'une mosaïque est constituée de pièces multiples. Mais ces pièces doivent se fondre dans un ensemble.

Comme le dit Fernand Couturier : « *Le Christ pantocrator de Montreale en Sicile, par exemple, ne serait pas cette figure une et unique si tous ses éléments étaient là chacun pour soi. Ceux-ci ne sont là que pour l'ensemble, ne forment qu'un ensemble et disparaissent en tant que tel ou tel dans la figure globale. Il y a un élément intégrateur qui permet la beauté, la grandeur de l'œuvre, son unicité* ».

Que dire maintenant de la mosaïque « *Hommage en visages* » qui a été dévoilée le 21 mars 2007 à Montréal. Cette mosaïque représente le visage de Céline Dion et de son fils René-Charles. Mais ce qui est extraordinaire c'est que cette mosaïque est constituée de 2007 photos d'enfants. C'est d'ailleurs la plus imposante mosaïque de photos d'enfants du monde. Ce sont ces 2007 pièces qui sont fondues en quelque sorte pour laisser apparaître l'image de Céline Dion et de son fils. En regardant la mosaïque de près, on peut identifier la photo de chacun des 2007 enfants.¹⁴

¹⁴ Agnès GAUDET. « À l'hôpital Sainte-Justine – Une mosaïque des plus spéciales met en vedette Céline et son fils », Journal de Québec, 22 mars 2007, p. 55.

Lors du dévoilement de cette mosaïque, Céline Dion s'est approchée tranquillement des photos pour les caresser et pour toucher à celle de sa nièce Karine, « *décédée des suites de la fibrose kystique* ». Elle n'a pu s'empêcher de dire « *C'est beau... C'est fou ce qu'on découvre quand on s'approche et quand on s'éloigne...* »

Ainsi, on pourrait imaginer une immense mosaïque « *Hommage au peuple québécois* » qui, en s'en éloignant nous permettrait de voir le Québec d'hier, d'aujourd'hui et de demain, avec son histoire, sa langue et sa culture, avec son identité propre, avec son territoire bien délimité, avec son vouloir vivre collectif et avec son gouvernement doté d'une certaine souveraineté.

Mais en s'approchant et en regardant cette mosaïque de près, on identifierait l'Indien avec qui nous partageons notre histoire et qui nous a accueillis et aidés lorsque nous sommes arrivés de France. On pourrait identifier aussi l'Anglais avec qui nous avons, malgré nos différends, édifié la plus grande démocratie du monde. Et enfin on pourrait identifier l'Allophone qui est venu vivre parmi nous en nous apportant ses propres richesses culturelles qui ennoblirent notre culture.

Vu dans la perspective de cette image, la société d'accueil québécoise apparaîtrait une, unifiée, unique et belle par l'élément intégrateur par excellence qui est son langage, sa langue, la langue française. Ce serait ainsi la véritable intégration. Qui, soit dit en passant, n'a rien à voir avec l'assimilation.

**En adoptant le multiculturalisme canadien comme doctrine
identitaire, le PQ et le Bloc Québécois, notamment,
se sont coupés des raisons fondamentales
pour lesquelles un peuple aspire à l'indépendance**

Il est dommage que le PQ et le Bloc québécois ne l'aient pas compris de cette façon. En adoptant, depuis 1995, le multiculturalisme comme doctrine identitaire, le Parti québécois et le Bloc québécois se sont coupés du même coup « *des raisons fondamentales pour lesquelles un peuple aspire à l'indépendance* ». C'est ce qui explique un peu pourquoi les Québécois ont décroché. Tel

est l'avis d'Alexis Cossette-Trudel, candidat au doctorat à l'Université du Québec à Montréal.¹⁵

« Au lieu de confondre intolérance et intégration, André Boisclair aurait dû se faire pédagogue et expliquer que l'intégration adéquate des immigrants est nécessairement liée à la souveraineté du Québec, car il s'agit de briser l'ambiguïté identitaire dans laquelle les nouveaux Québécois sont placés dès leur arrivée chez nous ».

« Ainsi, le désir d'intégrer les Québécois de toutes origines à une culture majoritaire inclusive n'a rien à voir avec la xénophobie ou le racisme. Ce qui est rejeté historiquement au Québec, c'est le vide identitaire du multiculturalisme à la canadienne, une approche « ghettoïsante » imposée de façon illégitime au Québec depuis le rapatriement de la Constitution en 1982 ».

« Ne sommes-nous pas plusieurs à avoir eu, l'automne dernier, l'impression surréaliste que le premier ministre du Canada avait plus de choses à dire sur la nation québécoise que le « chef du mouvement souverainiste » ? Absent du débat de la nation, absent du débat sur les « accommodements raisonnables », indifférent aux propos des artistes tels que Michel Tremblay et Robert Lepage sur les orientations technocratiques du mouvement souverainiste, le PQ a lui-même orchestré sa débâcle électorale. » écrit Alexis Cossette-Trudel.

Depuis le 26 mars 2007, à peu près tout le monde s'interroge pour savoir ce qui se passe chez nous au Québec. Comment expliquer les résultats des dernières élections ? Le peuple québécois est-il encore habité par un projet commun ? Notre idéal souverainiste s'est-il perdu en cours de route ?

Pour le professeur Jacques Beauchemin, le recul apparent du projet visant à faire du Québec un pays peut s'expliquer de différentes façons. *« On a évoqué non sans raison l'incapacité du Parti québécois à mobiliser les forces nationalistes. C'est là une part de l'explication de la déconfiture de ce parti et du peu d'enthousiasme que suscitait l'idée de tenir un nouveau référendum à court terme. »*¹⁶

¹⁵ Alexis COSSETTE-TRUDEL, candidat au doctorat, Département de sciences religieuses, Université du Québec à Montréal. « Le nécessaire identitaire », *Le Devoir*, 28 mars 2007, p. A7.

¹⁶ Jacques BEAUCHEMIN, professeur au département de sociologie de l'UQAM, l'auteur a notamment publié « L'histoire en trop. La mauvaise conscience des souverainistes

« Impuissant à affirmer l'existence d'une majorité franco-qubécoise de crainte d'indisposer ceux qui ne s'y associent pas, le discours nationaliste a pour ainsi dire tourné le dos au pays réel en renonçant à inscrire franchement le projet souverainiste dans le parcours historique québécois et en craignant d'invoquer l'identité et la mémoire ».

« Au discours nationaliste, et au Parti québécois au premier chef, incombait la responsabilité de montrer la pertinence du projet souverainiste, dans le contexte de la pluralisation de la société ».

« Son rôle aurait dû consister à montrer la grandeur de ce projet, au-delà de la fragmentation de la société québécoise en ses diverses composantes et à illustrer le pouvoir de rassemblement et de mobilisation qu'il recèle ».

« Ce qu'il aurait fallu affirmer résolument, c'est sa signification du point de vue de l'histoire : prolonger le destin québécois dans son vieux désir d'achèvement ».

« Pour cela, il aurait fallu ne pas désertier la mémoire canadienne-française et s'engager devant l'histoire à faire. Il aurait fallu assumer notre liberté et léguer aux générations à venir le Québec comme sujet légitime de sa propre histoire ».

C'est ce que le nationalisme postréférendaire n'a pas su faire et c'est à ce redressement qu'il faut s'employer s'il n'est pas trop tard. Les souverainistes sont à l'heure de ce grand recommencement auquel les invitent les résultats de lundi dernier » soutient Beauchemin.

Dans un article paru dans le quotidien *Le Devoir*, le 4 avril 2007, Mathieu Bock-Côté écrit que *« le sacrifice du nationalisme historique et identitaire aura affaibli profondément le Parti québécois. On commence à connaître l'histoire de cette dénationalisation qui se sera poursuivie jusqu'aux derniers jours de la campagne électorale : pris de panique devant la déclaration de Jacques Parizeau le soir du 30 octobre 1995, les souverainistes auront compensé pendant une décennie dans la surenchère politiquement correcte en javelisant*

québécois » (VLB éditeur, 2002). « Un Québec fragmenté », *La Presse*, 31 mars 2007, p. 8.

*leur définition de l'identité québécoise pour la décentrer complètement de la majorité francophone ».*¹⁷

« Cette métamorphose se présentera comme un passage du « nationalisme ethnique » au « nationalisme civique » par lequel le Québec pourrait racheter sa précédente grande noirceur identitaire. On remplacera l'identité nationale par un construit aussi artificiel que friable tout en criminalisant les dissidents de la religion multi-culturelle ».

« Cette déréalisation de la société québécoise entraînera le décrochage de son espace public de toute réalité en substituant à la dure existence politique d'une petite nation française un moralisme postmoderne caricaturalement représenté en fin de campagne par l'appel d'André Boisclair aux « altermondialistes, écologistes, pacifistes, féministes et progressistes »... ».

« ... En se décentrant de la seule lutte pour l'indépendance, sur laquelle il s'était fixé et figé, le nationalisme se déprendra enfin de son cul-de-sac progressiste et pourra de nouveau irriguer l'ensemble de la démocratie québécoise en teintant de son essentielle couleur des questions comme la natalité, la famille, l'école, le multiculturalisme et l'immigration, pour le moment considérées à partir du seul calcul comptable et technocratique ».

« Ainsi pourra-t-il surtout contribuer à redonner un peu de réalité à l'identité québécoise en la recentrant sur une majorité francophone dont les élections du 26 mars auront confirmé la réaffirmation et le désir de continuité historique ».

« Reste à savoir si le PQ est disposé à sacrifier sa catéchèse pluraliste et progressiste pour redevenir le porteur politique de l'identité québécoise et du nationalisme qui l'exprime. On en doutera. On se demandera surtout s'il faut le souhaiter ».

Pour Christian Rioux, chroniqueur au Devoir,¹⁸ « Le discours multiculturel n'a jamais eu d'autre rôle que de nous marginaliser et de nous faire croire que nous ne comprenons rien au monde moderne.

¹⁷ Mathieu BOCK-CÔTÉ, candidat au doctorat en sociologie, UQAM. « Pour sortir du coma idéologique – Trois constats sur le déclin du souverainisme progressiste », Le Devoir, 4 avril 2007, p. A7.

¹⁸ Christian RIOUX. « Vu d'ailleurs », Le Devoir, 30 mars 2007, p. A3.

D'où la surprise de voir les souverainistes s'en revendiquer – par culpabilité peut-être encore...

On veut nous faire croire que nos ancêtres étaient des paysans incultes et étroits d'esprits alors qu'ils ont accueilli plus d'immigrants que nous n'en accueillerons jamais et qu'ils ont été les premiers à formuler une synthèse originale entre les cultures américaine, européenne et amérindienne : la culture canadienne française et aujourd'hui québécoise.

La rencontre des cultures est déjà constitutive de ce que nous sommes. Personne n'a de leçon multiculturelle à nous donner. Surtout pas les sociétés anglo-saxonnes qui ont inventé les ghettos ethniques ».

Quant à Jacques Godbout, écrivain et cinéaste, il est d'avis que le « multiculturalisme canadien, ou québécois, est une politique naïve et généreuse qui est devenue, par un effet pervers, discriminatoire. En voulant assurer des relations harmonieuses entre les différentes cultures issues de l'immigration, en encourageant chacune d'entre elles à s'épanouir, le multiculturalisme a favorisé la ghettoïisation et l'apparition de barons ethniques qui se sont empressés d'exercer le pouvoir sur leurs communautés. C'est le théâtre des « porte-parole », un imam ici, une jeune musulmane là, un délégué des juifs ici, un évêque à Québec, un conseiller municipal à Chicoutimi et chacun de venir se présenter en victime d'une laïcité intolérante ».

« Nous sommes les jouets de provocations systématiques auxquelles les médias donnent des échos bruyants. Des religieux prosélytes veulent se présenter en victimes ou en martyrs, nous serions de faibles démocrates si nous acceptions d'entrer dans ce jeu ».

« Il faut peut-être remettre en question certaines formulations des Chartes des droits (canadienne ou québécoise), car elles encouragent visiblement la confusion plutôt que la tolérance. De même que la loi 101 a clarifié le statut du français en mettant fin à la lutte des langues, une « loi 102 » affirmant la laïcité de l'État québécois mettrait fin aux prosélytismes de toute nature. Liberté, égalité, laïcité, et la démocratie sera mieux gardée ».¹⁹

¹⁹ Jacques GODBOUT, écrivain et cinéaste. « Le multiculturalisme est une politique généreuse devenue discriminatoire », *Le Devoir*, 3 avril 2007, p. A7.

Le multiculturalisme fera du Québec une tour de Babel culturelle dans laquelle la culture française deviendra minoritaire

Je crois que le multiculturalisme canadien, tel qu'il est compris, interprété et vécu depuis plusieurs années, et qui engendre la plupart du temps le multilinguisme, n'a plus sa place au Québec. La nation québécoise qui est toute petite en Amérique du Nord a toutes les misères du monde à réaliser son objectif qui vise à promouvoir le maintien et la valorisation de la langue et de la culture françaises qui sont les facteurs les plus importants de son identité nationale. Alors comment pourrait-elle en même temps favoriser le maintien et la valorisation du patrimoine multiculturel des Canadiens sans risquer de compromettre sa propre identité ?

C'est mon avis que le peuple québécois a le droit fondamental de défendre et de promouvoir en tout temps et en toutes circonstances la culture et la civilisation dominantes françaises sur son territoire et, par voie de conséquence, de rejeter le multiculturalisme qui ferait du Québec une véritable Tour de Babel.

Tolérer le multiculturalisme signifierait que, dans peu de temps, ce ne serait plus la culture ou la civilisation française qui seraient dominantes au Québec mais l'ensemble de toutes les autres cultures. La culture française deviendrait alors minoritaire sur son propre territoire, le Québec.

**La Charte canadienne des droits et libertés garantit,
malheureusement, les effets pervers du multiculturalisme
canadien sur le peuple québécois en créant, notamment,
en faveur des minorités culturelles, des droits collectifs
à partir de la reconnaissance de droits individuels**

Comme on le sait, la Loi constitutionnelle de 1982 aura bientôt 35 ans, le 17 avril 2017. Par cette loi, le Canada rapatriait sa constitution de Londres, adoptait une formule d'amendement et se donnait une Charte des droits et libertés. Toutes les provinces du Canada, sauf le Québec, ont adhéré à cette loi constitutionnelle.

Jusqu'à ce jour, aucun des gouvernements québécois n'a voulu souscrire à cette loi.

Bernard Descôteaux, autrefois du quotidien *Le Devoir*, soulignait et à juste titre que cette loi « *aura mis le Québec et le reste du Canada sur des voies opposées* ». ²⁰

En effet, alors que le Québec « *mettait l'accent sur la protection des droits collectifs afin d'assurer la pérennité de la langue et de la culture françaises* », le Canada « *donnait la primauté à la promotion des droits individuels* ».

« *Enchâssée dans la Constitution, la Charte des droits et libertés devait leur donner prééminence et assurer la symétrie des droits partout au Canada. Plusieurs chapitres de la loi 101 devaient ainsi être réécrits par les tribunaux appelés à réinterpréter l'ensemble de la production législative des parlements provinciaux et fédéral* ».

C'est alors qu'est née, comme le dit Descôteaux, une « *incompréhension fondamentale entre les Québécois et les autres Canadiens. Le recours par le premier ministre Robert Bourassa à la clause dérogatoire en 1988 pour assurer la primauté du français comme langue d'affichage a alors été reçu par ces derniers comme un déni des droits individuels des non-francophones. On refusait de voir que s'affrontaient alors les droits collectifs de deux minorités, dont l'une, la francophone, était plus menacée* ».

L'ex éditorialiste du *Devoir* était d'avis que cette incompréhension durait toujours, même si la « *perception à l'égard de la portée de la charte canadienne des droits commence à changer. Peu à peu, on prend la mesure des effets pervers qu'elle peut avoir. Ainsi constate-t-on que la reconnaissance de droits individuels peut conduire à la création de droits collectifs* ».

« *Les accommodements pour motifs religieux comme le port du turban pour les sikhs peuvent contribuer à renforcer le sentiment d'appartenance à une communauté qui pourra se percevoir comme une minorité. Les droits collectifs ne sont-ils pas tout simplement des droits que les individus d'un même groupe revendiquent ? D'où le malaise de la part des groupes majoritaires de voir les valeurs communes être mises en question et la société se fractionner* ».

²⁰ Bernard DESCÔTEAUX. « Il y a 25 ans ». *Le Devoir*, 14 et 15 avril 2007, p. B4.

« L'application de la Charte a produit des changements sociaux qu'on est plus en mesure de mesurer aujourd'hui. Ils appellent de nouveaux équilibres entre groupes majoritaires et minoritaires. Vingt-cinq ans plus tard, c'est l'étape à laquelle nous sommes rendus. Les difficultés que rencontrent les Québécois à se faire reconnaître comme société distincte avec les pouvoirs nécessaires pour assurer son développement nous montrent que le chemin à parcourir sera long et difficile ».

Notre « vivre ensemble » et notre modèle d'intégration doivent être basés sur la laïcité

C'est mon avis que le multiculturalisme institutionnalisé, comme il l'est au Canada et comme il tend à le devenir à Montréal, et qui encourage les Canadiens à conserver leurs coutumes et leurs traditions, est peut-être valable au Canada mais certainement pas au Québec. Notre « *vivre ensemble* » doit être basé sur d'autres valeurs que le multiculturalisme et le multilinguisme.

Je crois, dans les circonstances, que le modèle d'intégration qui convient au Québec c'est la laïcité, bien que je sois conscient que ce modèle n'est pas parfait et qu'il ne saurait plaire entièrement à tous. Mais, la laïcité arrive alors comme une condition pour que l'intégration puisse se faire sans trop de heurts.

Si je comprends bien, la laïcité est la mise hors du circuit public de tout ce qui relève de la foi religieuse. Et pourquoi cela ? Parce que toute foi, me semble-t-il, a tendance à tenir comme le seul vrai ce qu'elle croit, et, partant, à juger défavorablement, voire à exclure ou condamner ce qui lui est extérieur ou autre.

Ainsi la laïcité est une prise de position culturelle qui évacue du public ce qui signifie d'une manière ou d'une autre l'extériorité religieuse des uns par rapport aux autres. Et à ce titre, elle favorise l'intégration.

Mais, pour éviter tout dérapage, cette prise de position en faveur de la laïcité doit être légalisée, institutionnalisée, inscrite dans la constitution d'un État. Et à ce titre, elle doit être acceptée par tous.

C'est alors, qu'il nous faudra choisir bientôt comme modèle d'intégration pour les nouveaux arrivants au Québec, ou bien le multiculturalisme canadien ou bien la laïcité. Mais nous devons être conscients, que sans l'indépendance du Québec, nous ne pourrons trancher en faveur de la laïcité sur l'ensemble du territoire québécois et particulièrement à Montréal.

En effet, tant que le Québec sera une province du Canada, il sera soumis à la constitution canadienne et à la *Charte canadienne des droits et libertés* qui, en son article 27, prévoit que l'interprétation de ce document constitutionnel doit « *concorde avec l'objectif de promouvoir le maintien et la valorisation du patrimoine multiculturel des canadiens.* »

Qu'on le veuille ou non, qu'on aime ça ou pas, les tribunaux sont liés par la constitution et doivent s'y soumettre.

Je me permets ici de reproduire le manifeste d'une grande clarté, préparé par cinq Québécois, intitulé « *En finir avec le multiculturalisme* » qui arrivent aussi à la conclusion que le multiculturalisme canadien n'est pas un modèle d'intégration acceptable au Québec.²¹

« EN FINIR AVEC LE MULTICULTURALISME »

Manifeste pour un Québec laïque et souverain

Le débat qui fait rage sur l'accommodement raisonnable a le mérite de confirmer la volonté d'une majorité nette de Québécois de faire prévaloir l'égalité, la laïcité, et le partage d'une culture commune comme principes d'intégration. Ce débat appartient à l'ensemble de la nation, croyants comme athées, ruraux comme citadins, natifs comme immigrants.

²¹ COURTOIS, Charles, COURTOIS, Dominic, LAPLANTE, Robert, PARENTEAU, Danic et ROUSSEAU, Guillaume. « En finir avec le multiculturalisme – Manifeste pour un Québec laïque et souverain », manifestequbeclairque@gmail.com, 8 février 2007

Deux modèles d'intégration : multiculturalisme et laïcité

Ce débat illustre la confrontation entre deux modèles d'intégration qui reposent sur deux conceptions distinctes de la démocratie moderne.

Le premier modèle, le multiculturalisme, est celui que le Canada a adopté. Il repose sur un principe de cohabitation dans la différence. Principe bien exposé dans le guide « Le Canada et les nouveaux arrivants » du Ministère fédéral de la citoyenneté et de l'immigration : « Le Canada est peuplé de gens qui sont arrivés de toutes les régions du monde. Par sa Loi sur le Multiculturalisme canadien, le gouvernement encourage les Canadiens à être fiers de leur langue, de leur religion et de leur héritage, et à conserver leurs coutumes et leurs traditions. ». Voilà le principe d'intégration du multiculturalisme, un principe non contraignant d'intégration, même dans l'espace public.

Le second modèle, celui que le Québec a choisi démocratiquement depuis la Révolution tranquille, est plus laïque et d'inspiration plus républicaine. Ce modèle met l'accent sur la liberté et l'égalité, en valorisant l'inclusion de tous à la communauté nationale via le partage d'une culture commune, notamment par la langue. Il favorise un vivre-ensemble fondé sur ces principes communs. Vivre-ensemble offert en accueil aux nouveaux arrivants et basé sur l'adhésion à une culture partagée.

Notre société a fait le choix d'un autre modèle d'ouverture à la diversité et d'accueil des nouveaux arrivants, qui valorise le vivre-ensemble, plutôt que le vivre-dans-la-différence, comme fondement de la démocratie.

Toute nation a le droit de faire ses choix démocratiques et le modèle d'intégration que le Québec privilégie est pleinement légitime. Les événements récents rappellent aux Québécois que leur modèle de société est dénaturé par le cadre juridique et politique du Canada, puisque le principe du multiculturalisme est enchâssé dans la Constitution de 1982, que le Québec n'a jamais adoptée. L'écart entre le verdict de la Cour suprême et celui de la

Cour d'appel du Québec sur le port du kirpan illustre les restrictions imposées au Québec par le Canada.

L'« affaire Hérouxville » et l'affirmation de l'existence du Québec

Le débat sur les accommodements raisonnables est révélateur du conflit entre le modèle canadien et le modèle québécois. La diffusion de l'esprit du multiculturalisme et sa promotion idéologique active sèment la confusion quant aux principes et aux conduites à suivre dans l'organisation de l'espace public québécois. L'accommodement raisonnable est devenu une notion fourre-tout, où les principes juridiques sont noyés dans des décisions d'ordre administratif. Le modèle multiculturaliste canadien entre en conflit avec le modèle laïque québécois et son principe d'intégration qui passe par le vivre-ensemble. Ce conflit engendre des entorses au principe de l'égalité dans la laïcité, que les Québécois ont choisi depuis la Révolution tranquille.

Le fameux code d'Hérouxville, certes maladroit, voulait néanmoins rappeler une vérité partagée par la majorité : le Québec existe comme société avec ses valeurs et sa culture propres. Vérité cachée par les lois de citoyenneté canadienne et voilée par l'application de la loi sur le multiculturalisme. La multiplication des accommodements raisonnables prive les citoyens d'un espace public neutre. Cela encourage des pratiques administratives et des normes d'organisation de la vie publique contraires aux principes d'intégration québécois. Ces pratiques, et les principes qui les inspirent, séparent au lieu de réunir, opposent au lieu de concilier, maintiennent dans la différence au lieu de rassembler. Les débordements dans le débat lancé par Hérouxville ne doivent pas tromper : ce n'est pas telle ou telle religion qui est en cause, mais bien le multiculturalisme comme modèle d'intégration et de société.

Le Québec ne doit pas craindre de valoriser son modèle d'intégration. Au contraire, offrir une culture nationale en partage est un principe généreux et inclusif. Le Québec sera d'autant mieux

en mesure d'intégrer qu'il n'y aura aucune confusion sur le cadre de son hospitalité. La culture québécoise existe et c'est parce que nous voulons l'offrir en partage que nous avons fait le choix d'accueillir des immigrants. Le débat actuel nous amène à voir que ce conflit entre modèle canadien et modèle québécois est inévitable dans le cadre canadien.

La souveraineté pour trancher entre multiculturalisme canadien et laïcité québécoise

Nous croyons que les Québécois veulent que soient affirmés les principes d'égalité, de laïcité publique, dans un cadre où la culture commune compte, inspirant les principes d'intégration et les modalités de règlement des différends. La Charte de la langue française l'affirme déjà, en partie : mais pour le faire complètement, une citoyenneté québécoise est essentielle. Le débat, même trop émotif, parfois échevelé, qui secoue l'opinion depuis plusieurs semaines en démontre le pressant besoin. Pour l'heure, les néo-Québécois sont assermentés nouveaux citoyens canadiens sans être encouragés à s'intégrer à la nation québécoise. Ce n'est pas ainsi que le Québec conçoit l'inclusion.

Une politique d'immigration réussie au Québec devrait accueillir de nouveaux citoyens officiellement québécois, faisant pleinement leurs cette nation, cette démocratie et cette culture. La politique officielle canadienne compromet cette intégration en niant la nécessité de s'intégrer à la culture québécoise pour réaliser pleinement sa citoyenneté. Or, en ces matières, il ne peut y avoir qu'une seule source d'autorité légitime. La souveraineté offre la seule solution concrète : une citoyenneté québécoise légale dans une République laïque et souveraine. »

* * *

Comme nous pouvons le constater, ce manifeste est très convaincant et nous amène à comprendre pourquoi la politique officielle canadienne compromet l'intégration des néo-québécois

en niant la nécessité pour eux de « *s'intégrer à la culture québécoise pour réaliser pleinement sa citoyenneté.* »

Agir dès maintenant pour assurer le maintien et la valorisation de la culture et de la langue française au Québec

Pour l'auteur Guy Durand, la notion du multiculturalisme « *affadit l'identité culturelle du Québec,* » et en conséquence « *doit être considérablement revue.* »

Dans un article qu'il a publié en février 2007 dans l'Action Nationale, Guy Durand, après nous avoir rappelé que la culture québécoise c'est d'abord sa langue, la langue française, et son histoire, écrit : « *Au sens social, en effet, la culture, c'est cet ensemble de valeurs, de normes, de symboles, d'institutions et d'artéfacts qui caractérisent un groupe ou un peuple.* »

Durand énumère les multiples aspects de notre culture dont « *la langue, le paysage architectural, le paysage artistique, la toponymie, les rythmes du temps (années, semaines, fêtes, anniversaires), des institutions, des valeurs (liberté, égalité, justice sociale, rapports homme-femme), la connaissance de l'histoire etc.* »

« *Au Québec, cette culture et cette identité ont été forgées et restent largement marquées par la tradition chrétienne (judéo-gréco-chrétienne). C'est indéniable malgré les critiques que l'on peut faire à l'Église catholique et même si on s'est détaché de la foi ou de la pratique liturgique. C'est une question de fidélité au passé et un gage d'avenir, car il n'y a pas de futur identitaire sans mémoire. L'ouverture au monde n'amoindrit nullement le besoin d'une identité nationale. Au contraire. Toute civilisation, comme toute éthique, est faite de traits universels (droits et devoirs), de traits particuliers (culture et identité nationales) et de traits singuliers (personnalité et convictions personnelles).* »

Afin de pouvoir protéger notre culture et notre identité, Durand suggère trois règles que les autorités compétentes devraient appliquer, à savoir :

- « 1. *Être restrictif dans l'interprétation de l'accommodement raisonnable » quand la sécurité est en jeu.*
2. *Interdire les vêtements et signes religieux ostensibles pour les titulaires de postes publics.*
3. *À moins d'une raison particulière, conserver certaines manifestations et symboles chrétiens qui ne s'opposent pas directement à la liberté de conscience et religion ».*

L'auteur propose aussi trois règles d'ordre juridique et institutionnel qui tiendraient compte des exigences de la démocratie et de l'état de droit à savoir :

- « 1. *Que les organismes de droits (tribunaux, commission des droits de la personne) modifient leur interprétation de la charte (« limites raisonnables » et « accommodement raisonnable ») et tiennent compte davantage des droits collectifs et nationaux (identité et culture du Québec);*
2. *Que les gouvernements passent des lois pour protéger certains éléments de la culture et du patrimoine, pour interdire certaines pratiques. Et, le cas échéant, fassent davantage appel au pouvoir de déroger (clause nonobstant) qui leur permet de passer outre à l'interprétation des tribunaux;*
3. *Que le gouvernement du Canada et particulièrement celui du Québec informent les immigrants de la place de la culture commune identitaire dans les institutions publiques et précisent les termes du contrat moral (droits et devoirs) qu'ils sont appelés à signer à leur arrivée. « Il faut reconnaître dans notre pays l'existence d'une majorité, de ses valeurs, qui s'enrichissent ou évoluent par métissage, certes, mais qui constituent le corps principal d'intégration à la société d'accueil »²²*

²² M. Venne, *Le Devoir*, 12 sept. 06.

Comment expliquer que ces règles n'existent pas encore au Québec ? Comment se fait-il que nos politiciens, notamment, n'aient pas encore réalisé que « *La démocratie s'appauvrit quand elle piétine l'épaisseur historique et identitaire d'un peuple ?* »

« *La laïcité ne suffit pas à forger une identité culturelle collective si elle n'est pas fondée sur un héritage historique, les traditions locales et le contexte social (Rapport Stasi)* ». ²³

« *Le Québec évoluera, c'est sûr, et en partie grâce à l'apport des immigrants, mais il est normal et légitime qu'une société protège son identité, et qu'une génération désire transmettre sa conception du pays à ses enfants et petits-enfants* ».

²³ Commission de réflexion sur l'application du principe de laïcité dans la République : rapport au Président de la République, Rapport Stasi.

Référence web :

https://fr.wikipedia.org/wiki/Commission_Stasi

Télécharger gratuitement le document en format PDF :

Référence web :

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/034000725/index.shtml>



L'IDENTITÉ QUÉBÉCOISE

Vivre en français

L'identité québécoise se caractérise d'abord et avant tout par ce « Vivre en français » exprimé par notre peuple contre vents et marées au fil de son histoire. Nous oublions trop souvent les luttes intenses menées par nos ancêtres et au cours de la *Révolution tranquille* pour protéger notre langue. L'usage du français au quotidien et tout au long de notre vie nous apparaît comme un acquis, comme une part de nous-mêmes tout à fait normale.

Rares sommes-nous à penser à la langue que nous parlons dans notre vie de tous les jours, d'où notre manque de perspective face aux menaces propres à toutes les langues minoritaires. Nous ne sommes qu'une goutte d'eau francophone dans une mer anglophone. Et ce n'est plus un secret pour personne, le français recule dans les régions à forte immigration. Enfin, la maîtrise du français aussi connaît son lot de problèmes au sein de notre population qui en conteste régulièrement l'enseignement, sans compter les nombreux cris d'alarme dénonçant l'analphabétisme galopant.

Le multiculturalisme et la Loi sur les langues officielles imposés à l'ensemble des provinces et territoires, par le gouvernement canadien attaquent de plein fouet le « Vivre en français » si cher aux Québécois.

Le multiculturalisme canadien demeure un concept flou pour la plupart des Québécois jusqu'à ce qu'il y soit confronté. Serge-André Guay, président de la Fondation littéraire Fleur de Lys, a livré un témoignage de son expérience avec le multiculturalisme à Montréal.

LE DEVOIR

Libre opinion: Montréal pris au piège du multiculturalisme

28 juillet 2006 | Serge-André Guay - Président éditeur,
Fondation littéraire Fleur de Lys

La cause du français à Montréal est une bataille perdue depuis déjà plusieurs années en raison du multiculturalisme. Introduit dans la politique canadienne au cours des années 70, le concept du multiculturalisme s'avère aujourd'hui être le principal frein à l'intégration des immigrants au peuple québécois.

Le multiculturalisme se définit ainsi: «coexistence de plusieurs cultures dans un même pays». Autrement dit, chacun peut vivre dans sa propre culture, y compris sa propre langue. Bref, l'intégration au peuple hôte n'est plus utile. Avec le multiculturalisme, il s'agit uniquement de coexister.

Il n'y avait pas meilleur concept pour séduire les Québécois, reconnus pour leur accueil et leur chaleur. Ainsi, au fil des ans, Montréal a accueilli un grand nombre d'immigrants de cultures et de langues étrangères pour devenir une ville multiculturelle. Aujourd'hui, à Montréal, toutes ces cultures et toutes ces langues gagnent du terrain, toutes sauf la langue et la culture du peuple québécois.

Il m'apparaît impossible de revenir en arrière. Comment dire aux immigrants que nous nous sommes trompés au sujet du multiculturalisme, qu'au lieu de nous enrichir, ils nous menacent? Car l'immigration pensée dans l'optique du multiculturalisme met bel et bien en péril tout peuple hôte. Au lieu de s'intégrer, de vivre en français, le seul moyen de véritablement enrichir la culture québécoise,

les immigrants brandissent désormais, comme plusieurs Québécois, le multiculturalisme.

Vivre dans la même langue

Il n'y a qu'un seul moyen de s'intégrer à un peuple. Il faut vivre dans la langue de ce peuple. Or, 40 % des immigrants à Montréal optent pour l'anglais au lieu du français. Qui renversera la vapeur ? Personne. Pas même le Parti québécois, lui aussi tombé dans le piège du multiculturalisme.

Il faut dire que les communautés culturelles détiennent, ni plus ni moins, la balance du pouvoir. Rappelez-vous cette déclaration devenue célèbre, mais ô combien embarrassante pour plusieurs: «Nous avons été battus par l'argent et des votes ethniques.» On dira que cette déclaration est venue anéantir des années d'efforts et de lutte pour l'intégration des communautés ethniques au «nous», au peuple québécois. Mais, en réalité, cette déclaration n'a pas affecté ce «nous», au contraire, elle l'a renforcé. Car ce «nous» était dès le départ multiculturel.

Il faut comprendre qu'aucun peuple sur Terre n'est multiculturel. Chaque peuple a sa culture propre. La culture d'un peuple peut être enrichie des cultures de ses immigrants, comme c'est le cas aux États-Unis et en France, mais cette culture est commune, elle demeure en soi une seule et même culture. Nous sommes donc à l'opposé du multiculturalisme lorsqu'il est question d'un peuple.

Ainsi, dans le cas du fameux «nous» qui séparait les ethnies du peuple québécois, il n'y avait rien de plus juste à déclarer. Mais, pour tous les tenants du multiculturalisme, ce fut toute une gifle. Et ce sont les excuses qu'ils ont présentées aux ethnies en question qui ont définitivement légitimé le multiculturalisme, au détriment de leur intégration au sein d'une culture commune. D'où le recul du français à Montréal, le recul de l'identité québécoise, du peuple québécois dans sa propre métropole.

Une expérience

Vous n'êtes pas convaincu ? Tentez cette expérience, comme je l'ai fait, non sans crainte d'ailleurs. J'ai imprimé au dos d'une de mes chemises ce message: «Être Québécois, c'est vivre en français.» Et je me suis baladé dans différents quartiers de Montréal. Plusieurs personnes m'ont lancé de profonds regards de haine, y compris des Québécois de souche. De toute évidence, les uns craignent toute nouvelle guerre linguistique, tandis que les autres sont gagnés au multiculturalisme linguistique.

Ce multiculturalisme a le pouvoir d'annihiler l'identité nationale d'un peuple, de le détourner de son affirmation, y compris de sa propre langue maternelle, jusqu'à ne plus être.

Le peuple québécois forme bel et bien une nation, au même titre que les peuples autochtones. Les Québécois montréalais ne semblent pas le comprendre. Et il est trop tard pour rectifier la situation. Seules les autres régions du Québec peuvent sauver la mise, l'identité québécoise, mais uniquement au sein de leurs propres frontières. Montréal est perdu, à moins d'une immigration massive en provenance des régions, ce que je ne conseillerais pas.

Le multiculturalisme montréalais est sournois. Plusieurs jeunes des régions immigrés à Montréal y sont déjà gagnés. À l'instar de plusieurs Montréalais, certains jeunes des régions comparent leur balade dans les quartiers ethniques de Montréal à la visite de pays étrangers. Pour eux, ce n'est qu'une façon de parler, mais cela se rapproche dangereusement de la réalité.

En région

La situation à Montréal me force à dire: «Pour vivre en français, il faut désormais vivre en région.» Mais cela ne sera vrai que pour un temps si les municipalités des régions se mettent à engager des polyglottes ou des Espagnols pour répondre aux Espagnols, des Chinois pour répondre aux Chinois, des Roumains pour répondre aux Roumains, des Italiens pour répondre aux Italiens... dans leur langue, comme c'est le cas à Montréal, la multiculturelle.

Que diriez-vous, gens des régions si, au magasin d'informatique, on vous accueillait par un beau «Hi, bonjour», l'anglais d'abord, ou si les annonces diffusées par le haut-parleur de votre supermarché étaient en chinois, ou encore si on vous demandait carrément de parler en anglais parce qu'on ne comprend pas le français ? Moi, je vis cela à Montréal, tous les jours où je sors de chez moi. Car, je dois vous le confesser, je ne sors plus tous les jours, si ce n'est dans la ruelle déserte derrière chez moi pour promener mon chien.

Je suis mal à l'aise de voir mon peuple s'effriter sous l'emprise du multiculturalisme. J'ai l'impression d'être dans une zone grise, divisée entre plusieurs cultures et langues, sans identité claire. Mal à l'aise comme on l'est devant un visage à deux faces, sauf qu'ici, deux ce n'est pas assez. Mal à l'aise chez moi, au Québec: je ne l'aurais jamais imaginé. Mais cela est possible à Montréal.

Est-ce encore vraiment le Québec ? Les tenants du multiculturalisme me diront peut-être qu'il y a plusieurs Québec maintenant, un qui vit en français et l'autre en... plusieurs langues.

En raison de leur mollesse à l'égard de leur identité nationale, les Montréalais francophones ne réussiront jamais à servir de creuset aux nouveaux arrivants, ce que les Américains sont parvenus à faire avec leur « melting pot ».

Il faut une forte personnalité pour intégrer ses immigrants. Les Québécois montréalais rampent, en silence. Même un Jordi Bonnet reprenant Claude Pélouquin avec son «Vous êtes pas tannés de mourir, bande de caves ? C'est assez!» ne les réveillerait pas. Ils se noient lentement dans l'eau douce du multiculturalisme.

Je ne veux pas susciter de malentendu: je n'ai absolument rien contre les immigrants. Je constate simplement que les Québécois montréalais ne les intègrent pas.

Un leader mondial de la protection de la langue française

Notre attachement particulier à la langue française a permis à l'État d'adopter une *Charte de la langue française* et de mettre sur pied un organisme unique au monde : l'Office québécois de la langue française (OQLF). Créé en 1961, à l'aube de la *Révolution*

tranquille, cet organisme, aujourd'hui reconnu mondialement, a contribué au « Vivre en français », tant à la maison qu'au travail. On se souviendra de très nombreuses publications de l'Office concernant le vocabulaire de différents métiers et de professions. J'ai aussi à la mémoire les efforts déployés par l'Office dans la défense du français face à l'anglicisation.

Permettez-moi un seul exemple, nous devons à OQLF le mot « courriel », contraction des mots *courrier électronique*, comme alternative à l'usage du mot anglais *email*. Cet exemple peut paraître banal, voire anecdotique, mais il témoigne très bien de nos efforts pour maintenir le « Vivre en français ».

Quant à la Charte de la langue française, attaquée de toutes parts par les juges de la Cour suprême du Canada, elle livrera toute sa portée que dans un Québec devenu indépendant.

Une question de personnalité

Chaleureux, accueillant, respectueux, solidaire, pacifique, intimiste... le Québécois a une personnalité distincte intégrée à son identité propre. La chaleur du peuple québécois a depuis longtemps fait sa réputation sur la scène internationale. L'accueil réservé aux visiteurs et aux immigrants par les Québécois se compare de près à celle qu'ils offrent aux membres de sa famille, à ses amis et à ses collègues de travail. On donne souvent en exemple du respect un fait simple et hautement apprécié. Ici, les vedettes peuvent se balader librement sans être assaillies par les fans et une meute de paparazzis.

Si tous les peuples affichent une certaine solidarité, celle des Québécois est exemplaire de par la redistribution de la richesse permise à l'État par le peuple pour offrir un filet social et des services témoignant de sa solidarité. Et nous ne sommes pas des va-t-en-guerre. Nous affichons notre pacifisme à chaque occasion. Notre opposition à la guerre en Irak et celle en Afghanistan l'ont récemment démontré. Il en fut de même au cours de notre histoire face à la Première et à la Seconde Guerres mondiales.

Aussi, « *Les Québécois n'aiment pas la chicane* » soutenait madame Lise Payette à la radio de Radio-Canada. Souvenez-vous de nos mères nous rappelant sans cesse à l'ordre en nous ordonnant de bien nous entendre avec nos frères et nos sœurs, avec nos voisins, nos amis... Et que dire de cette réplique tirée du film *La guerre des tuques* : « *La guerre, la guerre, ce n'est pas une raison pour se faire mal* ». Elle ne pouvait provenir que d'un Québécois.

Enfin, nous prôtons une approche intimiste de l'autre. Le tutoiement typique du Québécois face à l'autre ne relève pas d'un manque de respect mais d'un effort de rapprochement. Bref, la personnalité du Québécois marque son identité tout autant que sa langue.

Vous saurez me rappeler de nombreux problèmes relatifs à cette langue et à cette personnalité. Je les reconnais tous, de même que je reconnais que nous ne disposons pas de tous les moyens d'action pour les résoudre. Seule la réalisation du Projet Liberté-Nation mènera à l'autonomie gouvernementale des régions et à la création de la République fédérale du Québec permettra d'avancer dans la bonne direction.

Créativité et ingéniosité

Un sous-titre réservé à la créativité et à l'ingéniosité des Québécois comme partie prenante de son identité s'impose. Si toutes les nations peuvent revendiquer ces qualités identitaires, plusieurs peuples reconnaissent aux Québécois un statut à part. Notre créativité et notre ingéniosité ne s'expriment pas comme partout ailleurs dans le monde.

Nous ne cherchons pas à acquérir ces qualités parce qu'elles sont en nous, transmises de génération en génération depuis celle des premiers colons. Ici, vraiment, « *la nécessité est la mère de toutes les inventions* » et « *nous savons faire plus avec ce que nous avons* ». Le développement de l'hydro-électricité, la création de la Caisse de dépôts et de Placements du Québec et l'épanouissement du *Québec Inc.* illustrent bien comment on se sort d'affaires.

Mais, ici encore, seule la République fédérale du Québec nous donnera tous les moyens nécessaires pour exprimer pleinement notre créativité et notre ingéniosité.

Culture

Ah ! La culture, notre culture. S'il est une expression typique de notre identité, c'est bien notre culture. Trop souvent, on la réduit à l'industrie culturelle mais une *culture*, c'est bien plus que cela :

« La culture québécoise est l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent la société québécoise. Ce terme englobe les arts, la littérature, les mœurs, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances collectives des Québécois. On appelle québécoisité ce qui appartient à cette culture. Elle s'inscrit dans la civilisation occidentale. »

Source : [Wikipédia](https://fr.wikipedia.org/wiki/Culture_québécoise).

La culture québécoise est à l'opposée du multiculturalisme parce qu'il se présente comme un ensemble de cultures superposées et non comme un exemple parfait d'intégration originale. En effet, l'originalité de la culture québécoise repose sur plusieurs héritages historiques : français, amérindien, britannique, américain et autres, et dont nous avons tiré le meilleur parti tout en préservant notre identité propre, un véritable exploit.

Nous aurions pu être assimilés et disparaître. Il faut reconnaître que nous avons une personnalité et identité beaucoup trop fortes pour sombrer dans l'anonymat d'autres cultures. Par contre, notre lutte se livre au quotidien car nous sommes constamment sollicités par d'autres cultures impérialistes.

Une fois de plus, seule la République fédérale du Québec nous procurera tous les moyens de protéger et de développer notre culture.

Citoyen du monde

Le premier ministre du Canada, Justin Trudeau, a déclaré au journaliste Guy Lawsondec du The New York Times Magazine (édition du 8 décembre 2015) :

«Les pays avec une identité nationale forte éprouvent des problèmes à intégrer les immigrants qui viennent de partout.

«Le Canada n'a pas d'identité qui lui est propre (There is no core identity in Canada). Nous sommes le premier État postnational au monde.»

[Trudeau's Canada, Again](#)

With support from President Obama and the legacy of his father on his side, Justin Trudeau sets out to redefine what it means to be Canadian.
GUY LAWSONDEC, The New York Times Magazine, december 8, 2015.

Et pour respecter le contexte de cette déclaration, voici le paragraphe de l'article dont elle tirée :

« Terrorist groups have specifically said they are targeting Canada and Canadians. And on the subject of national security, Trudeau's critics say he's a lightweight and a dangerous one. Trudeau's most radical argument is that Canada is becoming a new kind of state, defined not by its European history but by the multiplicity of its identities from all over the world. His embrace of a pan-cultural heritage makes him an avatar of his father's vision. "There is no core identity, no mainstream in Canada," he claimed. "There are shared values — openness, respect, compassion, willingness to work hard, to be there for each other, to search for equality and justice. Those qualities are what make us the first postnational state." »

[Trudeau's Canada, Again](#)

With support from President Obama and the legacy of his father on his side, Justin Trudeau sets out to redefine what it means to be Canadian.
GUY LAWSONDEC, The New York Times Magazine, december 8, 2015.

Traduction libre

« Les groupes terroristes ont spécifiquement dit qu'ils allaient cibler le Canada et les Canadiens. Et au sujet de la sécurité nationale, les critiques de Trudeau disent qu'il est trop souple et dangereux. L'argument le plus radical de Trudeau est que le Canada est en train de devenir un nouveau genre d'état, défini à travers le monde non pas par son histoire européenne mais par son identité multiculturelle. Son adhésion à l'héritage multiculturel fait de lui un "avatar" de la vision de son père. Selon lui au Canada il n'y a pas d'identité propre, pas de courant dominant. Nous partageons les mêmes valeurs — ouverture d'esprit, le respect, la compassion, une volonté de travailler fort, d'être là les uns pour les autres, une recherche d'égalité et de justice. Ce sont ces qualités qui font de nous un état postnational. »

Nous pouvons interpréter cette déclaration du premier ministre Justin Trudeau comme une expression de l'affirmation *«Je suis citoyen du monde»*. D'abord utilisée par les jeunes, l'affirmation sert à s'élever aux dessus des enjeux politiques locaux, régionaux et nationaux en réaction au scepticisme face aux politiciens pour mettre de l'avant l'idée que les habitants de la Terre forment un seul et même peuple avec des droits et des devoirs communs. Le citoyen du monde fuit ainsi les clivages nationaux et cherche à s'élever au-dessus des intérêts nationaux. Bref, il se rallie à des valeurs universelles qu'il présume être celles de tous les hommes et de toutes les femmes.

Aujourd'hui, l'expression séduit une grande part de la population parce qu'elle donne la priorité à des problèmes dont l'unique solution apparaît davantage internationale plutôt que strictement nationale, tel que l'environnement.

Le premier ministre Justin Trudeau nous dit que le simple fait d'adopter des valeurs au potentiel universel fait du Canada un état postnational (*«Nous partageons les mêmes valeurs - ouverture d'esprit, le respect, la compassion, une volonté de travailler fort, d'être là les uns pour les autres, une recherche d'égalité et de justice.*

Ce sont ces qualités qui font de nous un état postnational». Il s'affirme donc comme un citoyen du monde plutôt qu'un citoyen canadien. Ainsi, il peut affirmer qu'« *au Canada il n'y a pas d'identité propre* ».

Il relie cette absence d'identité propre à l'absence de « *courant dominant* ». Pour le journaliste Guy Lawsondec, le premier ministre Justin Trudeau s'appuierait sur *l'identité multiculturelle* du Canada :

« L'argument le plus radical de Trudeau est que le Canada est en train de devenir un nouveau genre d'état, défini à travers le monde non pas par son histoire européenne mais par son identité multiculturelle. »

Nous revenons donc une fois de plus au multiculturalisme propre pour ne pas dire unique au Canada. L'une des conséquences de ce multiculturalisme, selon le premier ministre Justin Trudeau, s'observe dans l'absence de *courant dominant*. Le journaliste écrit : « *Selon lui au Canada il n'y a pas d'identité propre, pas de courant dominant.* »

Cette approche du premier ministre canadien relève du réductionnisme. Car il y a bel et bien des courants dominants selon les régions du pays, à commencer par le Québec à majorité francophone. Un fait indéniable reconnu même par les Québécois se disant citoyens du monde. Autrement dit, si le Canada n'a pas d'identité propre, ce n'est pas le cas des régions du Canada, y compris du Québec. Le Canada, pas plus que le Québec et l'ensemble des pays du monde, ne peut nier ainsi sa diversité.

De plus en pareil contexte, un problème de taille s'impose à l'immigrant. En effet, comment peut-il espérer devenir Canadien si son nouveau pays affirme ne pas avoir d'identité propre ? « *Ici, vous êtes des citoyens du monde* » semble répondre le premier ministre Justin Trudeau.

Les Québécois, même lorsqu'ils se disent citoyen du monde, respectent et luttent pour la reconnaissance de la diversité, ici comme ailleurs. Rappelons-nous les efforts déployés par le Québec sur la scène internationale pour la reconnaissance de la diversité culturelle de toutes les nations.

Rappelons-nous que le Québec est le premier gouvernement au monde à approuver le texte de la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO*, le 10 novembre 2005.¹

Au Québec, nous sommes citoyens du monde en ce sens que nous y contribuons de par notre diversité. À coup sûr, nous épousons des valeurs universelles mais dans le plus grand respect de notre identité... de notre héritage culturel, convaincus que nous pouvons en faire bénéficier toutes les nations.

* * *

Pour remplir cette mission cruciale avec tous les pouvoirs et l'autonomie nécessaires à une contribution sur la scène mondiale, les Québécois se doivent de réaliser le projet *Liberté-Nation* pour devenir la *République fédérale du Québec*.

¹ [La Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO fête ses 10 ans!](#) Ministère de la Culture et des Communications du Québec. Voir aussi : [Secrétariat à la diversité culturelle](#).



CHAPITRE 1

Sommaire du projet Liberté-Nation

Exercice de politique prospective relativement à la Province canadienne du Québec dans les années 2030

Le Projet Liberté-Nation (PLN), se veut une prospective, un regard vers l'avant, une façon nouvelle d'envisager notre avenir, une sorte de projet futuriste mais en même temps réaliste que certains pourraient qualifier de politique-fiction, pour imaginer ce que sera la Province canadienne du Québec dans les années 2030.

Dans la mesure où se concrétiserait le PLN, la Province canadienne de Québec, comme composante d'une monarchie constitutionnelle, n'existerait plus et aurait pris fin. Elle serait alors remplacée par la République fédérale du Québec, composée des dix-sept régions administratives actuelles, qui deviendraient des États autonomes, unis et fédérés au sein d'une république francophone, autochtone et indépendante du gouvernement d'Ottawa. Ces États autonomes se partageraient, avec le gouvernement national du Québec, tous les pouvoirs politiques, juridiques, économiques et financiers inhérents à un pays indépendant.

Refondation du Québec à partir de ses régions, avec ses peuples autochtones, ses anglophones, ses allophones et ses francophones

Le Projet Liberté-Nation vise en quelque sorte à transformer les dix-sept régions administratives du Québec en véritables États autonomes, unis et fédérés, pour ainsi faire de la Nation

québécoise une nation libre, moderne et prospère, dans le cadre d'une république de langue française, soit la République fédérale du Québec.

Cependant, la République fédérale du Québec ne pourra naître que dans la mesure où on acceptera de refonder le Québec à partir de ses régions, et ce, avec les autochtones, les anglophones, les allophones et, bien sûr, avec la majorité francophone.

Les régions: le fondement même du Québec

Cette approche régionale de l'avenir du Québec nous permet de revenir aux sources, aux fondements premiers du Québec, c'est-à-dire à ses dix-sept régions.

En se projetant dans le futur, on peut déjà imaginer la prospérité, la modernité et la liberté que connaîtra la nation québécoise, grâce à l'autonomie gouvernementale de ses régions et à celle de ses peuples autochtones.

Impuissance actuelle de nos régions

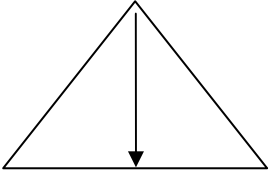
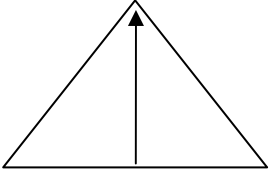
Malheureusement, dans le contexte politique actuel, nos régions sont impuissantes. En effet, elles ne disposent pas de tous les leviers politiques et économiques nécessaires pour assurer leur plein développement. Elles ne jouissent pas non plus de toute l'autonomie gouvernementale nécessaire pour modeler leur avenir selon leurs spécificités.

Il ne leur est pas permis de se prendre en main comme elles le souhaitent. Elles demeurent entièrement dépendantes du gouvernement du Québec qui, de son côté, est en partie dépendant du gouvernement d'Ottawa. En effet, pour chaque projet nos régions doivent quémander leur part de financement auprès du gouvernement du Québec qui, lui, doit quémander la sienne auprès du gouvernement d'Ottawa.

Inversement de la chaîne de pouvoirs

Actuellement, nos régions sont subordonnées à la seule volonté du gouvernement du Québec, qui, lui, est très souvent subordonné à la volonté d'Ottawa, ce qui signifie que la chaîne de pouvoirs s'exerce du haut vers le bas, soit du Québec vers les régions.

Ce que propose le Projet Liberté-Nation, c'est d'inverser la chaîne de pouvoirs pour qu'elle s'exerce du bas vers le haut, soit des régions vers le gouvernement du Québec, pour que, dorénavant, le gouvernement du Québec soit soumis à la volonté et aux attentes des régions:

Chaîne de pouvoirs actuelle : DU HAUT VERS LE BAS	National  Régions
Chaîne de pouvoirs National proposée: DU BAS VERS LE HAUT	National  Régions

**Partage des pouvoirs entre les gouvernements
des États régionaux et celui du Québec**

Pour mettre fin à la paralysie que vivent actuellement nos régions, il n'y a qu'un seul moyen, c'est le partage des pouvoirs du gouvernement du Québec avec celui des futurs États régionaux, soit :

- Le partage des pouvoirs politiques et économiques décisionnels;
- Le partage des pouvoirs d'imposition et de taxation;
- Le partage des redevances, ou des revenus, sur l'exploitation des matières premières, ou des ressources naturelles.

Ces partages passent par l'autonomie gouvernementale des régions, laquelle passe par la République fédérale du Québec qui, elle, ne pourra se réaliser que si le Québec acquiert le statut de pays.

Création d'une fédération typiquement québécoise

L'inversion de la chaîne de pouvoirs sera possible par la création d'une fédération typiquement québécoise d'États régionaux, autonomes et unis au sein d'une république francophone et autochtone, soit la République fédérale du Québec.

Ces États régionaux jouiront de tous les pouvoirs et de toutes les ressources nécessaires à leur développement politique, culturel, économique et social. Ils ressembleront, en quelque sorte, aux provinces dans la Fédération canadienne, ou aux États Américains, ou aux États fédérés d'Autriche, ou aux Landers en Allemagne ou encore aux Cantons de la Suisse.

Ainsi, pour voir apparaître la République fédérale du Québec, comme je l'ai mentionné ci-avant, il faudra refonder le Québec à partir de ses régions, en invitant tous nos compatriotes autochtones, anglophones et allophones à participer à cet acte de naissance.

Appel à tous mes compatriotes

À vous tous Québécois, quelles que soient vos origines et peu importe votre âge, je souhaite que vous preniez tous les moyens nécessaires pour réaliser le Projet Liberté-Nation, cet héritage qui est maintenant le vôtre.

Vous devrez faire preuve de courage et de détermination pour sortir nos régions de leur dépendance au gouvernement du Québec.

Pour ce faire, je vous suggère de faire les pressions qui s'imposent auprès de vos élus municipaux et de vos députés dans chacune de vos régions, afin :

- Qu'ils s'approprient le Projet Liberté-Nation;
- Qu'ils le réalisent le plus rapidement possible à l'avantage de nos régions, qui obtiendront le statut d'État autonome au sein de la République fédérale du Québec. C'est alors que vous réussirez à faire de la nation québécoise une nation libre, moderne et prospère. Cette nouvelle nation sera assurément capable des plus grands exploits, sur le plan social, culturel, économique et politique.

Il en sera ainsi parce que la nation québécoise s'appuiera sur la force et le dynamisme de ses régions, une fois celles-ci unies dans une fédération typiquement québécoise, dans le cadre d'une république de langue française.

LE PROJET LIBERTÉ-NATION : UN PROJET RÉVOLUTIONNAIRE ET ORIGINAL

Les investisseurs potentiels de la République fédérale du Québec

Ce projet, je l'ai conçu pour tous les Québécois sans exception, en les imaginant comme actionnaires de l'une des plus grandes entreprises au monde, soit la République fédérale du Québec.

Il s'agira d'une organisation dont le chiffre d'affaires, en production de biens et de services, dépassera les 300 milliards \$, se classant ainsi parmi les 30 premières au monde sur 193 œuvrant dans le même domaine.

Le territoire de cette organisation, soit la République fédérale du Québec, sera le 18^e plus grand sur la liste des pays indépendants. J'ai choisi de présenter le Projet Liberté-Nation sous la forme d'un plan d'affaires et d'un plan d'action afin que nous soyons bien informés, lorsque nous serons appelés à décider lors d'une assemblée générale extraordinaire des investisseurs potentiels (la consultation populaire), si nous voulons majoritairement participer à la création de la République fédérale du Québec, une entreprise qui nous permettra de contrôler toutes les affaires qui se dérouleront sur le territoire québécois.

UN VOTE ÉCLAIRÉ

Plan d'affaires et Plan d'action

L'originalité du Projet Liberté-Nation, c'est notamment sa présentation sous la forme d'un véritable Plan d'affaires et d'un Plan d'action. Ainsi, on y retrouve :

- La conception du Projet Liberté-Nation;
- La justification de la République fédérale du Québec (RFQ) par un Plan d'affaires;
- L'illustration de la RFQ par une Maquette;
- La création de la RFQ par un Plan d'action;
- La promotion de la RFQ par un Plan de marketing et de communication;
- La ratification de la RFQ par une consultation populaire auprès des électeurs;
- La réalisation du Projet Liberté-Nation par une Déclaration d'indépendance prononcée par un gouvernement d'unité nationale;
- La signification véritable du Projet Liberté-Nation.



CHAPITRE 2

Conception du projet Liberté-Nation

Question : Comment a été conçu le Projet Liberté-Nation ?

Réponse : Comme dans tout projet, en tenant compte de trois critères qui doivent guider tout concepteur, à savoir un *objectif*, un *objet* ou un *produit*, et un *moyen*:

OBJECTIF

Permettre aux dix-sept régions administratives du Québec d'obtenir le statut d'États autonomes, unis et fédérés, pour ainsi faire de la nation québécoise une nation libre, moderne et prospère.

Les dix-sept régions administratives du Québec sont complètement impuissantes dans le cadre de la Province canadienne du Québec.

Au sein de la constitution canadienne, la nation québécoise n'est pas libre. Sa liberté est enchaînée par une Constitution qui lui a été imposée et qu'elle n'a jamais signée.

La nation québécoise ne remplit pas les caractéristiques d'une nation moderne qui doit, à tout le moins, jouir pleinement de la reconnaissance internationale.

La nation québécoise serait beaucoup plus prospère si elle récupérait tous les pouvoirs et compétences actuellement exercés par Ottawa, pour les partager, ensuite, avec ses régions devenues autonomes.

OBJET OU PRODUIT

La République fédérale du Québec (le Pays québécois).

Pour atteindre l'objectif du Projet Liberté-Nation, il faudra créer un produit, soit la République fédérale du Québec, qui comprendra un Parlement et un gouvernement nationaux et dix-sept États régionaux autonomes.

Compétences du parlement national

Le Parlement national aura des pouvoirs réservés dans tous les domaines qui touchent l'ensemble de la population québécoise.

C'est la constitution de la République fédérale du Québec qui déterminera ses pouvoirs nationaux et internationaux en matière législative, exécutive et judiciaire.

Compétences des états régionaux

Les États régionaux auront la responsabilité de toutes les affaires qui ne tombent pas dans les domaines réservés au Parlement national.

C'est dans la constitution de la République fédérale qu'on retrouvera le partage des pouvoirs en matière législative, exécutive et judiciaire entre le Parlement national et les États unis du Québec.

MOYEN

L'Assemblée nationale (comme un conseil d'administration provisoire) pour créer le produit (RFQ) et une consultation populaire (comme une assemblée générale extraordinaire de potentiels actionnaires) pour s'en porter acquéreur.

Pré-requis pour la création du produit (République fédérale du Québec)

La création de la République fédérale du Québec passe d'abord par la prise du pouvoir provincial par les régions, ce qui équivaut à une nouvelle Révolution tranquille, puisqu'aux grands maux ne conviennent que les grands moyens.

Il sera donc proposé aux élus régionaux d'adopter une résolution appuyant le Projet Liberté-Nation (voir Annexe 2) et ensuite d'investir l'Assemblée nationale, plutôt que d'être investies par elle, en demandant à chacun des candidats des partis politiques provinciaux de se prononcer en faveur ou contre la résolution adoptée par la région.

Les élus régionaux pourront s'impliquer directement dans l'élection provinciale afin d'encourager fortement la population à élire uniquement des députés en accord avec cette résolution de développement régional. Les candidats aux élections provinciales seront appelés à signer une déclaration solennelle dans les termes prévus à l'Annexe 3.

À défaut pour les régions d'adopter cette position de force, il faudra un parti politique rassembleur, comme le Parti libéral du Québec, ou un parti circonstanciel issu de l'ensemble des partis indépendantistes et/ou nationalistes, qui pourrait se nommer le Parti Liberté-Nation, par exemple, et qui s'engagerait à réaliser le Projet Liberté-Nation à la condition de former un gouvernement majoritaire (comme l'Exécutif d'une entreprise) qui sera le maître d'œuvre des études et de la législation conduisant à la République fédérale du Québec.

Création de l'objet ou du produit (République fédérale du Québec)

C'est l'Assemblée nationale (agissant en quelque sorte comme le ferait le conseil d'administration provisoire d'une entreprise) qui décidera de l'ensemble des pièces législatives qu'elle

devra adopter, dont la Constitution, pour créer la République fédérale du Québec;

Ce sont ces pièces législatives qui permettront de parachever le Pays québécois, qui existe déjà dans les faits (de facto) même s'il est inexistant en droit (de jure), et de lui donner la compétence constitutionnelle pour mettre fin à la Province canadienne du Québec en la remplaçant par la République fédérale du Québec.

L'Assemblée nationale agira en quelque sorte comme le ferait le Conseil d'administration d'une entreprise ou d'un organisme.

Ratification du produit (République fédérale du Québec)

Cependant, ces pièces législatives, adoptées par l'Assemblée nationale, n'auront d'effet que lorsqu'elles auront été ratifiées par une majorité d'électeurs, lors d'une consultation populaire, comme le feraient une majorité d'actionnaires d'une organisation réunis en assemblée générale extraordinaire, pour décider s'ils approuvent ou non les recommandations de leur conseil d'administration.

Les électeurs (actionnaires) devront en quelque sorte décider s'ils acceptent de ratifier les décisions de l'Assemblée nationale portant sur la création de la République fédérale du Québec, ce qui signifie, ni plus ni moins, le rachat des intérêts que possède le Canada dans la Province canadienne du Québec.

Un vote majoritaire, lors de cette consultation populaire, permettra de ratifier la décision prise par l'Assemblée nationale de créer les États régionaux autonomes et unis dans le cadre de la République fédérale du Québec¹.

¹ Voir la décision de la Cour Suprême du Canada dans le Renvoi relatif à la sécession du Québec, [1998] 2 R.C.S. 217.



CHAPITRE 3

Justification de la République fédérale du Québec par un plan d'affaires sommaire

Question : Comment justifier le produit, identifié comme la République fédérale du Québec ?

Réponse : Par un plan d'affaires que pourront détailler de multiples spécialistes ou experts.

Voici sommairement les études que devra comprendre ce plan d'affaires :

- Une étude de besoins;
- Une étude de marché;
- Une étude de faisabilité juridique, économique, financière et politique;
- Une étude d'impacts;
- Une étude d'opportunité.

ÉTUDE DE BESOINS

Question : A-t-on besoin du produit québécois (RFQ), alors qu'on a déjà le produit canadien (la Province canadienne du Québec) depuis 1867 et qui semble faire l'affaire ?

Réponse : Oui, parce que la République fédérale du Québec répondra à des nécessités et à des besoins importants et essentiels pour assurer l'avenir de la nation québécoise, besoins auxquels la Province canadienne du Québec ne pourra jamais répondre.

Ces besoins sont inhérents et intrinsèques à toute nation libre, moderne et prospère, ou qui du moins aspire à ces nobles buts.

Besoins régionaux

La République fédérale du Québec permettra à la nation québécoise, comme nation libre et moderne, de faire de ses 17 régions administratives de véritables États autonomes, unis et fédérés au sein d'une république de langue française.

Elle permettra aussi d'accorder à ces régions le contrôle sur tous les pouvoirs dont elles ont un urgent besoin en matière législative, exécutive et judiciaire afin de pouvoir assurer leur avenir selon leurs spécificités.

Ainsi, nos régions auront tous les pouvoirs politiques et économiques essentiels à leur plein développement, dont les pouvoirs en matière de taxation, d'imposition et de perception sur les redevances provenant de l'exploitation de leur ressources naturelles.

Jamais la Province canadienne du Québec ne pourra répondre à tous ces besoins régionaux.

Besoins fondamentaux

La République fédérale du Québec permettra à la Nation québécoise:

- d'assurer la pérennité du Québec français en Amérique du nord¹;
- de se libérer de sa tutelle et de sa dépendance au Parlement et au gouvernement d'Ottawa;
- de se libérer de la Constitution canadienne dont une partie n'a jamais été signée par le Québec.

C'est alors que la nation québécoise pourra enfin aspirer à pleine liberté, modernité et prospérité. Jamais la Province canadienne du Québec ne pourra répondre à tous ces besoins fondamentaux.²

Besoins culturels

La République fédérale du Québec permettra à la nation québécoise, comme nation libre et moderne, de promouvoir le maintien et la valorisation de sa culture dominante ou commune, qui continuera à s'enrichir et à s'ennoblir au contact des autres cultures.

La République fédérale du Québec sera libérée du multiculturalisme où les cultures s'ajoutent les unes aux autres sans objectif d'intégration. La République sera également libérée définitivement du bilinguisme institutionnel imposé par Ottawa.

Besoins en matières d'immigration

La République fédérale du Québec reconnaîtra à la nation québécoise, comme nation libre et moderne, le plein contrôle sur son immigration et le choix de son modèle d'intégration de ses

¹ Voir : Guy Bertrand, *Guide d'accès à l'indépendance*, Montréal, éditions Quebecor.

² Ibid.

nouveaux arrivants, notamment par l'interculturalisme et la laïcité. Une nation libre n'a pas à se faire imposer le multiculturalisme, comme c'est le cas actuellement au Québec avec la Constitution canadienne.

Jamais la Province canadienne du Québec ne pourra répondre à tous ces besoins en matière d'immigration.

Besoins internationaux

La République fédérale du Québec permettra à la nation québécoise, comme nation libre et moderne, de jouir de la reconnaissance internationale et en conséquence de devenir membre de l'ONU, de l'OIT, de l'UNESCO notamment, et de participer aux Jeux olympiques et aux compétitions internationales sous les couleurs de son drapeau.

Jamais la Province canadienne du Québec ne pourra répondre à tous ces besoins internationaux.

Besoins politiques et économiques

La République fédérale du Québec permettra à la nation québécoise, comme nation libre et moderne :

- d'adopter toutes ses lois;
- de percevoir tous ses impôts;
- de signer tous ses traités;
- de contrôler tous ses pouvoirs politiques, juridiques, économiques et financiers;
- d'avoir les pleines compétences sur ses importations, ses exportations, son crédit et sa fiscalité;
- de choisir sa propre devise monétaire;
- de signer un traité d'alliance avec le Canada.

Jamais la Province canadienne du Québec ne pourra répondre à tous ces besoins politiques et économiques.

Besoins constitutionnels

La République fédérale du Québec permettra à la nation québécoise, comme nation libre et moderne :

- d'abolir la monarchie constitutionnelle;
- d'adopter librement sa constitution en conformité avec ses propres besoins;
- d'accorder le statut d'État autonome à ses dix-sept régions administratives;
- de reconnaître le droit à l'autonomie gouvernementale à ses peuples autochtones;
- et d'obtenir, en vertu du droit international, le statut d'État neutre sur le plan militaire.

Jamais la Province canadienne du Québec ne pourra répondre à tous ces besoins constitutionnels.

Pour combler ces besoins, il faut un pays

Pour répondre à tous ces besoins, une nation libre et moderne doit avoir le statut de pays indépendant, ce qui n'exclut pas que celui-ci puisse partager une partie de sa souveraineté, si tel est son choix, avec d'autres nations souveraines ou indépendantes.

La République fédérale du Québec (le Pays québécois), contrairement à la Province canadienne du Québec, pourra ainsi répondre à tous les besoins de la nation québécoise et à ceux de ses États régionaux.

ÉTUDE DE MARCHÉ

Question : Est-ce qu'il y a au Québec une clientèle (électeurs) susceptible de préférer majoritairement le produit québécois (RFQ) au produit canadien (la Province canadienne du Québec) ?

Réponse : Oui. Je suis convaincu qu'une forte majorité d'électeurs régionalistes, nationalistes, fédéralistes et indépendantistes accepteraient de ratifier la RFQ dans le cadre du Projet Liberté-Nation.

Clientèle régionale

La clientèle cible du produit québécois, soit la République fédérale du Québec, ce sont les gens de toutes les régions du Québec.

La RFQ permettra ainsi aux États régionaux d'obtenir tous les leviers politiques et économiques nécessaires à leur plein développement.

Les États québécois jouiront du droit à l'autonomie gouvernementale qui les assurera de pouvoir moduler leur avenir selon leurs spécificités.

Ces États partageront leurs compétences avec le gouvernement de la République fédérale du Québec.

La RFQ fera des paiements de péréquation propres à procurer aux gouvernements des États québécois des revenus suffisants pour leur permettre d'assurer les services publics à un niveau de qualité et de fiscalité sensiblement comparables sur tout le territoire.

Clientèle fédéraliste et nationaliste

Comme le produit québécois (RFQ) vise l'autonomie gouvernementale des régions, pour assurer ainsi la liberté, la modernité et la prospérité de la nation québécoise, les vieux débats, particulièrement

entre fédéralistes et indépendantistes, ou encore les luttes politiques partisans, n'auront plus leur raison d'être dans les années 2030.

Quoi qu'il en soit, il est dans la logique des choses qu'une forte proportion de clients nationalistes et fédéralistes modérés se montre intéressés à se porter acquéreurs du produit québécois (RFQ).

La République fédérale du Québec réunit tous les avantages du fédéralisme et de l'indépendantisme. La République fédérale du Québec, c'est en quelque sorte:

- La conservation des liens identitaires, symboliques et économiques avec le Canada et le droit de ses citoyens de s'identifier comme Canadiens, Canadiens français ou Québécois;
- La reconnaissance d'une citoyenneté multiple;
- Un traité d'alliance renouvelable avec le Canada dans des domaines rigoureusement délimités;
- La libre circulation des personnes, des biens et des capitaux entre la RFQ et le Canada;
- Le maintien de la devise canadienne ou la création de la devise québécoise;
- La protection des marchés de consommation dans les deux pays;
- L'union de la nation québécoise avec le Canada plutôt que son union dans le Canada.
- Une double citoyenneté qui sera offerte aux Québécois et aux Canadiens.

Clientèle indépendantiste

En comparant le produit canadien, soit la Province canadienne du Québec, avec le produit québécois, soit la République fédérale du Québec, les indépendantistes constateront facilement

que le produit québécois répond à tous les besoins importants de la nation québécoise, tels que décrits ci-avant dans l'étude de besoins, ce que ne fera jamais le produit canadien. La République fédérale du Québec, c'est aussi :

- L'abolition de la monarchie constitutionnelle au Québec;
- L'indépendance de la nation québécoise;
- L'indépendance de notre part du Canada;
- L'indépendance du Canada français;
- Le Canada français;
- L'Amérique française;
- La continuité historique par l'un des peuples fondateurs du Canada, soit le peuple canadien-français, qui sera désormais différente de celle de l'autre peuple fondateur, soit le peuple canadien-anglais ;
- Un pays neutre sur le plan militaire.

Clientèle autochtone

Les peuples autochtones du Québec, si telle est leur volonté, retrouveront dans le produit québécois (RFQ) le pays de leurs ancêtres.

Ils pourront participer à la refondation du Québec, à partir des Régions, avec les anglophones, les allophones et la majorité francophone.

La République fédérale du Québec, pour les peuples autochtones, c'est la reconnaissance de tous leurs droits dont celui à l'autonomie gouvernementale

C'est pour eux le moyen par excellence de se soustraire à la Loi sur les Indiens³.

³ Voir Me Guy Bertrand, *Le Projet Liberté-Nation*, Lévis, Fondation littéraire Fleur de Lys, 2014, p.192.

La fin des deux solitudes au Québec

Avec la République fédérale du Québec, le peuple en régions se dotera d’une fédération typiquement québécoise. Ainsi, les vieux débats entre fédéralistes et indépendantistes seront choses du passé. Sans une fédération au Québec, il n’y aura jamais d’indépendance et sans indépendance notre peuple mourra dans l’indignité, le déshonneur, la honte, l’humiliation et le mépris.

ÉTUDE DE FAISABILITÉ

Question : Même si la RFQ répond à des besoins auxquels ne répondra jamais la Province canadienne du Québec, et même s'il y a un marché majoritaire pour ce produit, est-ce que cet ouvrage est faisable ?

Réponse : Oui. Sa faisabilité juridique, économique, financière et politique ne fait plus faire aucun doute.

Faisabilité juridique

La création de la République fédérale du Québec est tout à fait conforme au droit international (droit à l'autodétermination des peuples), à la Constitution canadienne et à ses principes fondamentaux sous-jacents de même qu'aux enseignements de la Cour Suprême⁴.

Faisabilité économique

La viabilité économique du Pays québécois ne peut plus être remise en question, si l'on se fie aux déclarations de la grande majorité des économistes qui se sont prononcés sur cette question et à celles des premiers ministres dont Jean Charest, en 2007 à Paris et Philippe Couillard, lors de la campagne électorale de 2014.

Comme on l'a vu précédemment, la République fédérale du Québec répondra mieux aux besoins des Québécois et leur procurera beaucoup plus d'avantages, tant sur le plan économique que social et culturel, que ne le fera jamais la Province canadienne du Québec.

Les bénéfices futurs, d'ordre politique, culturel, social, environnemental, économique et financier, que procureront la République fédérale du Québec au peuple québécois en région, à la nation québécoise toute entière de même qu'à ses peuples autochtones

⁴ Voir : Renvoi relatif à la sécession du Québec, [1998] 2 R.C.S. 217.

seront nettement supérieurs aux seuls coûts financiers temporaires à prévoir pour la réalisation du Projet Liberté-Nation.

Il n'y aura aucun risque éventuel important dans la mesure où nous, de la majorité francophone, accepterons de procéder à la refondation du Québec avec les autochtones, anglophones et allophones et dans la mesure aussi où on s'entendra sur le traité d'alliance avec le Canada.

Soulignons que le produit intérieur brut (PIB) du Québec (sa production totale de biens et services) est d'environ 300 milliards de dollars canadiens et que 70% de cette somme provient du secteur des services, ce qui représente 20 % de l'économie du Canada.

Quant à son PIB par habitant, il occupe le 28^e rang mondial et se compare à ceux de pays tels que le Royaume-Uni, la France, le Japon et l'Italie notamment.

Le Québec consacre des sommes importantes en recherche et développement. Le PIB pour cette activité se situe au 13^e rang en importance au monde, surpassant même celui du Canada, qui se classe au 18^e rang mondial.

Depuis 1995, le Québec, en proportion de son PIB, enregistre le plus haut niveau de dépenses en recherche et développement au Canada⁵.

Le dynamisme que suscitera la création des États régionaux autonomes, qui seront responsables de leur développement économique, ne pourra qu'être bénéfique à leurs citoyens et à l'ensemble de la population du Québec.

Ainsi, rien ne pourra plus arrêter les Québécois. Ils pousseront à la limite leur créativité et leur capacité de production dans tous les domaines de l'activité humaine.

Faisabilité financière

En incluant nos impôts versés à Ottawa (environ 4,5 milliards \$) le budget du Québec, dans l'hypothèse du pays québécois de 2014, serait d'environ 100 milliards \$.

⁵ Voir : Portail du Québec/Économie/Produit intérieur brut (2014).

Une fois réalisée la République fédérale du Québec, nos impôts seront payés en partie aux États québécois et en partie à l'autorité nationale de la république.

Quant aux problèmes que représentent pour le gouvernement la dette et les finances du Québec, ils sont à peu près les mêmes dans tous les pays du monde, y compris au Canada et aux États-Unis, sauf dans les pétro-pays.

En effet, parmi les cinquante premiers pays les plus endettés du monde, il y a notamment le Japon (3^e), l'Italie (10^e), la Belgique (13^e), le Canada (25^e), la France (31^e), l'Autriche (32^e), l'Allemagne (35^e), l'Espagne (37^e), les États-Unis (38^e), la Suisse (49^e)⁶.

La plupart des pays du monde connaissent également des problèmes d'équilibre budgétaire, parfois inquiétants, comme ce fut le cas en 2013 aux États-Unis.

Si ces problèmes d'endettement et de finance que connaît le Québec et qu'on se plaît à répéter ad nauseam sur toutes les tribunes pour justifier l'incapacité du pays québécois éventuel étaient réellement déterminants, cela signifierait qu'aucun pays, aujourd'hui, ne pourrait conserver son indépendance, y compris le Canada et les États-Unis.

Faisabilité politique

La faisabilité politique du pays québécois est maintenant une question acquise.

On peut créer la République fédérale du Québec par l'Assemblée nationale et la réaliser par une consultation populaire.

C'est purement une affaire de volonté politique pour les électeurs.

⁶ Voir :

<http://www.linternaute.com/actualite/monde/classement/pays-endettes.shtml>
et <http://data.worldbank.org/products/jds>.

ÉTUDE D'IMPACTS

Question : Même s'il y a des besoins réels justifiant la création du produit québécois (RFQ), même s'il y a également un marché favorable pour un tel produit et que cet ouvrage est faisable, ne doit-on pas analyser les impacts favorables et défavorables avant de créer la République fédérale du Québec ?

Réponse : Un plan d'affaires ne serait pas complet s'il ne comprenait pas une étude des impacts prévisibles que peut avoir le produit que l'on veut lancer sur le marché. Les banquiers, les investisseurs et actionnaires potentiels veulent connaître les résultats de cette étude avant de s'engager dans un projet.

Une étude d'impacts c'est, en quelque sorte, un comparatif entre les avantages que procurerait un produit par rapport à ses inconvénients. C'est le passif contre l'actif, le positif contre le négatif. En toutes circonstances, c'est le positif qui doit l'emporter sinon personne n'investira dans ce produit.

L'étude sommaire d'impacts que nous avons esquissée et qu'il faudra compléter, nous permet d'affirmer, hors de tout doute, que les avantages que procurera la RFQ pour les Québécois l'emportent sur certains inconvénients transitoires qui sont inhérents à toute forme de changement.

Par exemple, notre part de la dette fédérale : c'est un impact négatif mais, en contrepartie, la cession par le fédéral de ses actifs sur le territoire québécois constitue un impact positif.

Faut-il pour autant avoir peur du changement ? Non. Parce qu'une société, comme tout individu, ne peut progresser sans accepter le changement et les risques qu'il comporte.

Par exemple, si vous achetez une maison, il y aura un impact négatif sur votre budget, des sacrifices à faire, puisque vous devrez prévoir le remboursement du capital et des intérêts. Mais à long terme, votre dette s'éteindra et vous aurez en main un

patrimoine dont vous pourrez disposer à votre guise. C'est là un impact positif.

La création de la RFQ est plus avantageuse pour tous les Québécois que ne l'est et ne le sera jamais la Province canadienne du Québec, nonobstant les impacts négatifs qu'elle peut engendrer à court terme.

Qui plus est, elle est même nécessaire et urgente si l'on veut que les 17 régions du Québec obtiennent le statut d'États autonomes et unis au sein de cette république, et si l'on veut aussi garantir aux Premières nations et aux peuples autochtones du Québec leur autonomie gouvernementale, pour ainsi faire de la Nation québécoise une nation libre, moderne et prospère.

ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ

Question : Est-ce le temps, ou est-il opportun de créer la République fédérale du Québec ?

Réponse : Notre étude sommaire d'opportunité démontre que la République fédérale du Québec représente une occasion d'affaires en or pour les Québécois, occasion qu'on ne peut et qu'on ne doit pas laisser passer.

La République fédérale du Québec : une opportunité d'affaires

Il y a des besoins essentiels pour ce produit (RFQ) auxquels ne répond pas et ne pourra jamais répondre le produit canadien (voir notre étude de besoins).

Il y a un marché majoritaire pour ce produit (voir notre étude de marché).

La République fédérale du Québec est faisable tant sur le plan juridique que sur les plans économique, financier et politique (voir notre étude de faisabilité).

Les impacts négatifs de la République fédérale du Québec sont minimes par rapport à ses impacts positifs exceptionnels (voir notre étude d'impacts).

L'avoir, le pouvoir et le vouloir pour créer la République fédérale du Québec

Comme on le verra ci-après, le Québec a tout ce qu'il faut pour réaliser le Projet Liberté-Nation (l'avoir).

Il a le droit de le faire (le pouvoir). Il ne lui reste qu'à l'exercer (le vouloir).

Mais, pour réussir, il faudra cesser de se compter des histoires et de se faire peur en répétant qu'un tel projet n'est pas possible. Nous le savons déjà, certains diront que c'est trop tôt, alors que d'autres plaideront qu'il est trop tard.

Il faudrait attendre que l'économie se redresse, diront les uns. Et si tel est le cas, pourquoi vouloir changer une combinaison gagnante (le système canadien), diront les autres.

En résumé, si l'économie du Québec se portait bien, ce ne serait pas le temps de réaliser le Projet Liberté-Nation (l'exemple de l'Écosse est éloquent). Si, par ailleurs, elle se portait mal, ce ne serait pas encore le temps. Vous voyez où ce paradoxe nous mènerait ? Directement sur le chemin du statu quo constitutionnel.

Bref, il faudrait accepter que ce ne soit jamais le temps puisque nous savons, d'ores et déjà, que les adversaires du Projet Liberté-Nation s'amuseront comme des petits fous sur le terrain de la finance et de l'économie en espérant faire trembler de peur le bon peuple québécois.

C'est pourquoi nous nous plaisons à répéter que l'indépendance d'un peuple n'a jamais été, dans l'histoire de l'humanité, une question d'abord économique ou financière. C'est un argument voué à l'échec dès le départ.

Les politiciens qui se sont aventurés sur ce terrain pour faire l'indépendance de leur pays ont perdu et ceux qui, par témérité ou autrement, auraient envie, au Québec, de reprendre cet argument pour en faire le thème majeur de leur future campagne référendaire perdront à coup sûr.

En effet, tout le monde sait ou devrait savoir, par exemple, qu'on ne contrôlera jamais les taux d'intérêt, ni le prix du pétrole, ni la fluctuation de notre dollar avec le dollar américain et qu'on peut faire dire n'importe quoi aux chiffres. Sans compter qu'un simple effondrement du marché boursier peut faire basculer toutes les prévisions budgétaires de quelque gouvernement que ce soit.

L'indépendance, c'est la stature d'un peuple devenu adulte et mature et qui, en conséquence, est capable de prendre seul en mains son destin et d'assumer ses responsabilités et ses obligations.

Des gens de courage pour créer la République fédérale du Québec

Cette République verra le jour grâce à des femmes et des hommes compétents qui, dans toutes les régions du Québec, n'hésiteront pas à saisir cette opportunité unique de créer les États autonomes, unis et fédérés du Québec, pour pouvoir enfin contrôler leur développement.

Dans la création de cette œuvre, nous sommes convaincus qu'ils sauront faire preuve de courage et d'audace, sans jamais se laisser freiner par la peur du risque.



CHAPITRE 4

Illustration de la République fédérale du Québec par une maquette

Question : Peut-on illustrer ou voir le produit (la République fédérale du Québec) ?

Réponse : Oui. Il est toujours impératif de préparer une maquette ou un prototype du produit que l'on veut mettre en marché afin de permettre aux consommateurs de voir le produit et de l'apprécier avant de s'en porter acquéreur, ce qui n'a pas été fait lors des référendums de 1980 et 1995.

La maquette du Pays québécois (RFQ) permettra d'en dégager les grandes lignes :

- Son territoire;
- Ses États régionaux;
- Ses cours d'eau;
- Sa population;
- Son histoire;
- Sa langue nationale;
- Sa culture;

- Ses Premières Nations, la Nation inuite et ses peuples autochtones;
- Sa minorité de langue anglaise;
- Ses minorités culturelles;
- Son modèle d'intégration des immigrants;
- Ses infrastructures;
- Ses institutions;
- Ses ressources naturelles;
- Son agriculture et ses pêcheries;
- Ses sources d'énergie;
- Les pouvoirs et les compétences partagés entre la République fédérale du Québec et ses États autonomes;
- Ses prévisions budgétaires;
- Son traité d'alliance avec le Canada;
- Sa Constitution.
- Etc.

La maquette permettra de répondre à toutes les questions que se pose la population dans tous les domaines d'activité de la Nation québécoise. Par exemple : qu'arrivera-t-il de la santé, de l'éducation, de la justice, de la monnaie, des frontières, des prestations de retraite pour personnes âgées, des allocations familiales, etc. ?

C'est de cette façon que j'ai procédé, en 1970, lorsque j'ai écrit le livre *Québec Souverain : Avons-nous les moyens ?* 106 questions et réponses. C'est aussi de cette façon que l'Écosse a procédé en vue du référendum du 18 septembre 2014, avec un document de plus de 600 pages.

La maquette du Pays québécois permettra d'illustrer la République fédérale du Québec :

Une grande République qui sera ouverte sur le monde

La nation québécoise sera, avec la République fédérale du Québec, une nation parmi les nations du monde (ONU) et non plus un pays (inachevé) à l'intérieur d'un pays (Nations within a Nation).

Faut-il le répéter, la nation québécoise est déjà une grande nation. En termes de démographie, elle se situerait dans les 100 premiers sur 193 pays membres de l'ONU. Avec ses 8 millions d'habitants, elle se comparerait avantageusement, en termes de population seulement, avec l'Autriche, la Suisse, la Suède, la Norvège, la Finlande, le Danemark, etc., dont les populations varient entre 5 et 10 millions d'habitants.

Son immense territoire en fait déjà la 18^e plus grande nation au monde. Quant à son produit intérieur brut (PIB) par habitant, il se situe présentement parmi les 30 premiers.

Une République fédérale formée de 17 États régionaux autonomes

La République fédérale du Québec qui aurait son président, sa Chambre des représentants et son Sénat représentant les régions, jouirait de tous les pouvoirs en matières législative, exécutive et judiciaire qu'elle partagerait avec les États régionaux.

Quant aux États québécois, ils auraient chacun leur gouverneur, leur parlement et leur gouvernement, et jouiraient de tous les pouvoirs inhérents à leurs domaines de compétences.

Importance des futurs États régionaux québécois

En faisant une étude comparative des futurs États québécois avec les 50 États américains, avec les 26 Cantons suisses, les 9 États autrichiens et les 10 provinces canadiennes, j'ai constaté, si la République fédérale du Québec existait aujourd'hui :

- Que l'État de Montréal, avec 2 millions d'habitants (1 887 983) égalerait ou surpasserait 15 des cinquante États américains, 6 des 10 provinces canadiennes, chacun des 9 États autrichiens et chacun des 26 Cantons suisses;
- Que l'État de la Montérégie, avec 1 500 000 habitants (1 432 243) égalerait ou surpasserait 12 États américains, 6 provinces canadiennes, les 9 États autrichiens et les 26 cantons suisses;
- Que l'État de la Capitale nationale, avec près de 700 000 habitants (687 672) égalerait ou surpasserait 5 États américains, dont le Vermont avec 625 000 habitants; serait plus peuplé que la province de Terre-Neuve et Labrador (510 000) et près de cinq fois plus peuplé que l'Île-du-Prince-Édouard (141 000) et presque aussi peuplé que le Nouveau-Brunswick avec 750 000 habitants;
- Que 14 des 17 États québécois seraient plus peuplés que l'Île-du-Prince-Édouard;
- Que 4 des 17 États québécois seraient plus peuplés que Terre-Neuve et Labrador;
- Que ces 17 États québécois de la RFQ auraient tous des équivalents dans les 9 États autrichiens;
- Que tous ces États auraient aussi des équivalents dans les 26 Cantons suisses.

Une République francophone

La République fédérale du Québec serait :

- Le seul pays francophone des Amériques;
- Une continuité historique du peuple canadien-français;
- Une mosaïque du peuple québécois dans son ensemble¹.

¹ Voir : Me Guy Bertrand, *Guide d'accès à l'indépendance*, Montréal, éditions Quebecor, 2007, p. 177 à 179.

Une république reconnaissant et respectant les droits de ses peuples autochtones

La République fédérale du Québec, qui inviterait les peuples autochtones et la nation inuite à la refondation du Québec, reconnaîtra:

- La jouissance de tous leurs droits fondamentaux;
- Leur statut unique comme peuples autochtones;
- Leur droit à l'autodétermination;
- Leur droit à l'autonomie gouvernementale;
- Leurs droits culturels;
- Leurs droits fonciers et droits aux ressources;
- Le droit à leur développement et au respect de leur environnement;
- Leur droit de conclure des traités.

Une république ayant une valeur patrimoniale francophone et autochtone

La République fédérale du Québec, comme foyer du patrimoine français d'Amérique, verra à ce que le Québec français soit reconnu par l'UNESCO comme ayant une valeur patrimoniale immatérielle que le Canada et l'Amérique du Nord toute entière protégera et défendra avec fierté.

En effet, le Québec français remplit déjà tous les critères essentiels à l'obtention d'une telle reconnaissance à savoir :

- Son unicité comme nation francophone dans les Amériques;
- La fragilité de la langue française au Canada et en Amérique du Nord;

- La nécessité de protéger l'espèce humaine francophone sur ce continent, menacée qu'elle est de disparaître culturellement, économiquement et socialement².

Les Premières Nations, la nation inuite et les peuples autochtones du Québec ont aussi une valeur patrimoniale qui devrait être reconnue par le Canada, les États-Unis, le Mexique et l'UNESCO, pour les motifs suivants:

- 12 000 ans de présence inuite au Québec;
- L'unicité du caractère autochtone québécois;
- La nécessité de promouvoir le maintien et la valorisation, pour tous les peuples du monde, de la culture des peuples autochtones au Québec.

Une république reconnaissant les droits acquis de la communauté anglophone

Les anglophones du Québec, qui seront également invités à refonder le pays québécois, se verront reconnaître tous les droits dont ils jouissent dans la fédération canadienne et qui ont toujours été reconnus par le Québec.

Une république fondée sur la laïcité comme modèle d'intégration de ses immigrants

Tout comme les autochtones et les anglophones, les allophones seront invités à participer à la refondation du Québec qui inscrira dans sa Constitution, notamment le principe de la laïcité et de l'égalité homme femme, comme modèle d'intégration de ses immigrants.

La République fédérale du Québec préconisera des rapports harmonieux entre les différentes cultures axées sur un modèle d'intégration qui ne vise pas à abolir ces différences, mais plutôt à

² Voir : Me Guy Bertrand, *Guide d'accès à l'indépendance*, Montréal, éditions Quebecor, 2007, p. 198 à 206.

favoriser la formation d'une culture commune en «ennoblissant » la culture majoritaire francophone.

Malheureusement, dans la Province canadienne du Québec, ses citoyens doivent subir les effets négatifs du multiculturalisme imposé par la Constitution canadienne.

En effet, ce modèle d'intégration réduit la culture canadienne-française et québécoise au même rang que toutes les autres cultures, ce qui est incompatible avec les valeurs fondamentales de la nation québécoise.

Pourtant, il n'y a rien de plus normal pour une nation ou un État moderne que d'être porteur ou détenteur d'une culture majoritaire, fondatrice et commune.

Avec la République fédérale du Québec, ce sera, sans contestation aucune, la culture québécoise qui prédominera sur son territoire.

Une république neutre sur le plan militaire

La RFQ sera un pays pacifique et se prévaudra de son droit à la neutralité en droit international. Aussi, elle innovera en exerçant une neutralité «active», ce qui lui permettra d'offrir et d'animer un espace international de négociation et de réconciliation.

Rappelons que la Suisse, l'Autriche, la Suède, la Finlande, l'Irlande et le Costa Rica notamment se prévalent déjà du droit à la neutralité.

La RFQ appliquera ainsi une politique de non alignement en temps de paix et de neutralité en temps de guerre.

Une république unie au Canada par un traité d'alliance

Une fois réalisé le Projet Liberté-Nation, le Québec et le Canada, deux États indépendants, seraient libres de partager certaines affaires communes sur la base d'un traité d'alliance renouvelable à périodes fixes (tous les cinq ans par exemple).

Le Québec et le Canada auraient avantage à préserver et à mettre en valeur leurs liens identitaires et symboliques de même que l'espace économique qu'ils ont en commun.

Les affaires partagées ainsi par l'État québécois et l'État Canadien, après négociations, pourraient être, par exemple :

- Le droit des peuples autochtones et des Premières nations à leur autonomie;
- L'union économique (la libre circulation des biens, des personnes, des services et des capitaux);
- L'union monétaire à moins que le Québec décide de créer sa propre monnaie;
- La défense des territoires canadiens et québécois;
- Les questions linguistiques touchant les minorités francophone et anglophone;
- La double citoyenneté canadienne et québécoise avec restriction sur le droit de vote notamment;
- Les conventions et traités internationaux auxquels le Canada est partie;
- Les chemins de fer, les transports aériens et la navigation intérieure;
- L'énergie nucléaire;
- Les règles régissant le marché du travail et le droit d'établissement;
- Les zones maritimes et les territoires adjacents aux côtes québécoises et canadiennes, selon les modalités et dans les conditions prévues par les règles de droit international;
- Le blé et les produits agricoles;
- Les communications sur le plan de la technologie seulement;

- Le fonctionnement des organes communs et le partage des coûts;
- Le partage des biens et des dettes;
- Toute autre entente que pourraient désirer le Québec et le Canada et qui leur serait profitable et avantageuse.

Les organes communs à l'État québécois et à l'État canadien

Quant aux organes communs, il faut déjà prévoir :

- Une agence qui veillerait au respect des accords intervenus entre le Québec et le Canada et dont les pouvoirs seraient définis par un traité qui reconnaîtrait une représentation adéquate aux peuples autochtones.
- Un Tribunal d'arbitrage dont la composition, la structure, l'organisation, le fonctionnement et les pouvoirs seraient définis par traité également.

La maquette du pays québécois sera neutre et objective

La maquette permettra à la population du Québec de percevoir que le pays québécois (RFQ) comblera mieux ses besoins que le pays canadien (Province canadienne du Québec).

La maquette devra être objective et ne pas être conçue selon une idéologie politique. Ainsi, la Maquette ne devra pas être perçue comme péquiste, libérale, ou caquiste, ou solidaire, ni comme de gauche ou de droite.

La maquette permettra de voir le produit québécois, soit la République fédérale du Québec, et de pouvoir le comparer avec le produit canadien, soit la Province canadienne du Québec.

Les électeurs ne se contenteront plus de la parole des politiciens qui ne font que répéter : «On veut un pays» ou, encore, «On veut un référendum». Entre nous, qui penserait se faire construire une maison en donnant un chèque en blanc à l'entrepreneur?

Ne veut-on pas voir les plans et devis de l'architecte pour savoir où se situe la cuisine, les salles de bain, les chambres, etc. ?

Qui achèterait une auto sans la voir, même si le vendeur est un beau parleur ? C'est l'auto qui répondra à nos besoins et non le vendeur. La maquette permettra aux citoyens de voir le produit et non seulement de savoir qu'il peut exister. Ainsi, ils seront mieux à même de comparer le produit québécois avec le produit canadien.

Bref, les électeurs voudront voir le produit (le Pays québécois, RFQ) avant de l'acquérir lors d'une consultation populaire, et c'est ce que la Maquette permettra.



CHAPITRE 5

Création de la République fédérale du Québec par un plan d'action

Question : Comment peut-on créer le produit, à savoir la République fédérale du Québec ?

Réponse : Par un plan d'action en plusieurs étapes que devra respecter le gouvernement majoritaire composé de députés élus pour réaliser le Projet Liberté-Nation.

1^e étape : Prise de pouvoir par les régions

Le Projet Liberté-Nation s'impose, comme on l'a vu précédemment:

- Parce que l'approche provincialiste des régions est dépassée;
- Parce qu'elles sont complètement impuissantes, subordonnées qu'elles sont aux gouvernements du Québec et d'Ottawa dans la Constitution canadienne;
- Parce que l'affirmation régionale prend le pas sur l'affirmation nationale;
- Parce que ce projet est beaucoup plus qu'une simple décentralisation ou un simple renforcement des pouvoirs actuels des régions;

- Parce qu'il prévoit un partage réel des compétences et des pouvoirs entre les régions et le Parlement central québécois;
- Parce que c'est la seule solution viable qui s'offre aux Québécois pour sortir nos régions de leur paralysie;
- Parce que c'est une invitation aux régions à prendre la relève du provincial;
- C'est la prise du pouvoir à l'Assemblée nationale par le peuple en régions.

**Ainsi, pour réussir à créer la République fédérale du Québec
à partir des régions :**

Dans un premier temps, il est proposé aux élus régionaux dans le cadre de leur mandat de développement régional déjà obtenu de leurs populations respectives, d'adopter une résolution appuyant le Projet Liberté-Nation qui leur donnera tous les pouvoirs et toutes les ressources nécessaires pour remplir ce mandat (voir Annexe 2).

Nous sommes d'avis, qu'en vertu de ce mandat, les régions ont déjà le droit d'adopter une telle résolution et ainsi de faire du développement régional un objectif important de tout projet d'indépendance du Québec. Nous l'avons souligné, peu importe le gouvernement provincial en place, les régions se retrouvent toujours dans une position de second plan, privées de l'exercice des pouvoirs utiles à leur développement.

Dans un deuxième temps, il est proposé aux régions d'investir l'Assemblée nationale plutôt que d'être investies par elle, en demandant à chacun des candidats des partis politiques provinciaux de s'engager par écrit à respecter la résolution adoptée par sa région (voir Annexe 3).

Les élus régionaux pourront aussi s'impliquer directement dans l'élection provinciale afin d'encourager fortement la population à élire uniquement des députés en accord avec cette résolution de développement régional.

Il faut placer les députés provinciaux dans une situation où ils comprendront clairement qu'ils ne seront plus de simples délégués des partis politiques provinciaux en régions soumis aux lignes de partis provinciaux, mais plutôt l'inverse, c'est-à-dire qu'ils seront exclusivement les représentants des régions à l'Assemblée nationale, soumis à la volonté populaire de leurs régions respectives.

Dans un troisième temps, si jamais les chefs des partis politiques provinciaux refusaient les candidats appuyant la résolution de développement régional, les populations régionales conserveront la possibilité d'élire un candidat indépendant qui se montrera résolument en faveur d'États régionaux autonomes et unis au sein de la République fédérale du Québec.

Dans un quatrième temps, on pourrait toujours penser à un «parti des régions», à la seule condition de s'assurer que ce nouveau parti ne devienne pas un autre parti politique traditionnel voué à tous les dérapages habituels de l'approche provincialiste des régions. Faut-il le rappeler, il s'agit de repousser les limites des partis politiques nationaux et des gouvernements qu'ils forment.

2^e étape : Subsidiairement, un parti traditionnel ou un parti circonstanciel pour réaliser le Projet Liberté-Nation

Advenant l'incapacité ou le refus des élus régionaux de s'engager à adopter la susdite résolution visant la réalisation du Projet Liberté-Nation, il faudra compter sur un parti politique traditionnel mais rassembleur.

À défaut, on devra prévoir la création d'un parti circonstanciel visant à permettre aux régions d'obtenir le statut d'États autonomes et unis au sein de la République fédérale du Québec.

Si on me demandait de me prononcer aujourd'hui sur le parti politique au Québec qui aurait le plus de facilité à réaliser le Projet Liberté-Nation, je vous répondrais que c'est d'abord le Parti libéral du Québec parce qu'il est rassembleur.

À ceux qui seraient tentés de me dire que le Projet Liberté-Nation est en pleine contradiction avec les déclarations de certains premiers ministres Libéraux sur le fédéralisme canadien, je leur

répondrai que fort heureusement le Parti Libéral du Québec est une institution qui transcende ses chefs, comme tous les autres partis politiques.

Pourquoi d'abord le PLQ

- Parce qu'il est plus facile pour ce parti d'atteindre la clientèle dont nous parlons dans l'étude de marché, soit la clientèle fédéraliste qui est en même temps autonomiste, nationaliste ou encore statuquoiste. Le Projet Liberté-Nation ne pourra jamais se réaliser sans au moins 25% de cette clientèle qui a toujours été et qui est encore majoritairement opposée à la souveraineté telle que proposée par le Parti québécois depuis sa fondation;
- Parce que le PLQ est naturellement en mesure de rallier autant les francophones que les anglophones, les allophones et les autochtones autour du Projet Liberté- Nation;
- Parce qu'il a de la continuité dans l'histoire. Selon Wikipedia, le Parti libéral du Québec prend ses origines dans le Parti canadien ou le Parti patriote qui appuyait la rébellion des Patriotes en 1837;
- Parce qu'il est présent sur la scène politique québécoise depuis la Confédération de 1867;
- Parce qu'il a toujours été pro-québécois et nationaliste même s'il se montre sensible au fédéralisme canadien;
- Parce qu'il est le parti de la nationalisation de l'électricité. On se rappelle qu'en 1962, le premier ministre Jean Lesage, avec l'appui de René-Lévesque, a obtenu le mandat de nationaliser les compagnies d'électricité du Québec, à l'occasion d'une élection référendaire ou mandatoire où le PLQ a été reporté au pouvoir avec 63 sièges sur 95 et 56.4 % des suffrages;
- Parce qu'il est le parti du Maître chez nous;
- Parce qu'il est celui de la Révolution tranquille;

- Parce que le PLQ est aussi le créateur du Régime des rentes du Québec, distinct du Régime de pensions du Canada présent dans toutes les autres provinces;
- Parce que c'est ce parti qui a créé le ministère de l'Éducation et celui de la Culture et des Communications;
- Parce que c'est le Parti libéral qui, en 1974, a voté la Loi sur la langue officielle (Loi 22) qui faisait du français la langue officielle du Québec;
- Parce qu'il est aussi le parti de la souveraineté culturelle sous Robert Bourassa, en 1975;
- Parce que le PLQ s'est fait le promoteur du Québec comme société distincte au sein du Canada, en 1986, en exigeant cinq conditions pour que le Québec adhère à la Constitution canadienne :
 - 1) Reconnaissance du caractère distinct du Québec au sein de la fédération canadienne;
 - 2) Droit de veto sur tout changement à la Constitution;
 - 3) Garanties concernant la nomination de juges québécois à la Cour suprême du Canada (1/3 des juges devaient être Québécois);
 - 4) Garanties aux provinces refusant de participer à des programmes fédéraux, de recevoir des compensations financières;
 - 5) Prise en charge complète par le Québec de l'immigration sur son territoire.
- Parce que c'est aussi le parti de Robert Bourassa qui, le 22 juin 1990, après l'échec de l'Accord du lac Meech, déclarait à l'Assemblée nationale : « Le Canada anglais doit comprendre de façon très claire que, quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, le Québec est, aujourd'hui et pour toujours, une société distincte, libre et capable d'assumer son destin et son développement. »

- C'est encore sous le gouvernement de Robert Bourassa que le PLQ adopte, le 5 septembre 1990, la Loi 150 constituant la Commission Bélanger-Campeau : Loi sur le processus de détermination de l'avenir politique et constitutionnel du Québec (Annexe 1).

Pourquoi ensuite un parti circonstanciel

Si le Parti libéral du Québec ne se montre pas du tout intéressé à réaliser le Projet Liberté-Nation, il faudra alors créer un parti circonstanciel, issu de l'union de tous les partis indépendantistes et/ ou nationalistes (le Parti Liberté-Nation, par exemple) qui verra à créer la République fédérale du Québec.

Il appartiendra au Parti québécois de jouer le rôle de conciliateur auprès des partis indépendantistes et nationalistes, lui qui porte sur ses épaules le projet d'indépendance du Québec depuis sa fondation, en 1968, et qui forme l'opposition officielle à l'Assemblée nationale.

Les formations politiques qui donneront naissance au Parti Liberté-Nation devront accepter de mettre leur programme en veilleuse jusqu'aux élections qui suivront la création de la République fédérale du Québec. Après ces élections, ces formations pourront reprendre leurs activités partisans de gauche, de droite ou de centre.

3^e étape : Élection mandataire portant sur la création de la République fédérale du Québec

Le Parti Liberté-Nation, ou tout autre parti qui adoptera le Projet Liberté-Nation, devra expliquer minutieusement ses tenants et aboutissants à la population, lors de l'élection mandataire.

Cette formation politique devra, en tout temps et en toute circonstance, faire preuve de la plus grande transparence et honnêteté, et ce, tout au long de cette élection mandataire. Ce parti devra s'engager :

- À créer la RFQ avec ses dix-sept États régionaux;
- À gérer les affaires courantes de l'État;
- À consulter la population lors des commissions parlementaires chargées d'étudier les pièces législatives devant conduire à la création de la République fédérale du Québec;
- À faire ratifier cet ouvrage par les électeurs, lors d'une consultation populaire;
- À former un gouvernement d'unité nationale dès avant la consultation populaire;
- À obtenir l'opinion d'experts internationaux, notamment sur les aspects financiers de la future République fédérale du Québec.

4^e étape : Formation d'un gouvernement majoritaire (comme le Comité exécutif provisoire d'une entreprise)

Pour réaliser le Projet Liberté-Nation, on conviendra qu'il faut un gouvernement majoritaire qui aura obtenu un mandat clair de la population en faveur de ce projet.

Le gouvernement du Parti Liberté-Nation, ou de tout autre parti qui s'engagera à réaliser le Projet Liberté-Nation, devra respecter à la lettre ses engagements.

5^e étape : Concertation et participation pour refonder le Québec

Les partis d'opposition, les régions, les Premières Nations et la nation inuite, de même que les anglophones, les allophones et la majorité francophone, notamment, seront invités par le gouvernement à une table de concertation pour être informés du Projet Liberté-Nation et des intentions du gouvernement de refonder le Québec avec eux, en créant des États régionaux autonomes et unis à l'intérieur de la République fédérale du Québec.

6^e étape : Création même du produit (RFQ)

À cette étape, le gouvernement préparera, sous la forme de livres blancs, d'avant-projets de loi ou autrement, la documentation et les études pertinentes faisant apparaître la nécessité, la faisabilité et la rentabilité du produit (RFQ), à savoir plus particulièrement:

- Le Plan d'affaires avec toutes les études usuelles;
- Le projet de Constitution de la République fédérale du Québec;
- Les États unis québécois et leurs pouvoirs dans la République fédérale du Québec;
- Le partage des pouvoirs et compétences entre l'autorité nationale et l'autorité régionale;
- Les ententes avec les Premières Nations et la nation inuite dont la reconnaissance de tous leurs droits, y compris celui à l'autonomie gouvernementale;
- La laïcité et l'interculturalisme comme modèle d'intégration des immigrants;
- Les lois nationales qui s'appliqueront à l'ensemble des États, comme par exemple, le code civil, le code criminel, la charte des droits et libertés, la charte de la langue française;
- Les droits acquis de la communauté anglophone;
- La maquette ou le prototype de la RFQ ;
- Le projet d'une entente portant sur le partage des biens et de la dette entre le Québec et le Canada;
- Le projet d'un traité d'alliance avec le Canada négocié une fois que le Québec aura obtenu le statut de pays;

- Le projet d'une agence veillant au respect des accords intervenus entre le Québec et le Canada;
- Le projet visant la création d'un tribunal d'arbitrage;
- Le calendrier de transfert des pouvoirs et des compétences du parlement canadien vers le Québec;
- Les autres sujets de négociation entre le Québec et le Canada;
- La ou les questions plébiscitaires;
- Le plan d'action gouvernemental.

Sera aussi nécessaire l'obtention d'avis ou de recommandations de trois experts de renommée internationale, dont l'un provenant de l'Angleterre, l'autre des États-Unis d'Amérique et le dernier de la France, portant sur la documentation et les études du gouvernement, concernant particulièrement les aspects financiers et les prévisions budgétaires de la République fédérale du Québec et des États-Unis québécois.

7^e étape : Études de la documentation en Commission parlementaire

Les citoyens, les experts, les représentants des régions, les peuples autochtones, les anglophones, les allophones et les organismes de toutes sortes seront appelés à se faire entendre, en commission parlementaire pour donner leurs opinions et formuler leurs recommandations sur :

- Les différentes études et expertises du gouvernement;
- Les amendements jugés nécessaires ou opportuns aux textes de lois proposés par le gouvernement;
- Le projet de constitution de la République fédérale du Québec.

8^e étape : Adoption de la Constitution du Québec et des documents législatifs par l'Assemblée nationale (comme le conseil d'administration d'une entreprise)

Une fois terminées les auditions en Commission parlementaire, l'Assemblée nationale sera appelée à adopter les projets de loi portant notamment sur :

- La refondation du Québec
- La Constitution québécoise;
- La République fédérale du Québec;
- Les pouvoirs et compétences des États québécois et du Parlement central;
- L'autonomie gouvernementale des Premières Nations et de la nation inuite;
- Les droits acquis de la communauté anglophone;
- La maquette ou le prototype du Pays québécois.
- Le traité d'Alliance négocié une fois que le Québec aura obtenu le statut de pays;
- L'agence veillant au respect des accords intervenus entre le Québec et le Canada;
- La création d'un tribunal d'arbitrage;
- Le partage des biens et de la dette avec le Canada;
- Le calendrier de transfert des pouvoirs et compétences;
- La ou les questions plébiscitaires;
- La date de la mise en vigueur des pièces législatives, dont la Loi constitutionnelle de la République fédérale du Québec, qui doivent, pour prendre effet, être ratifiées par les électeurs lors d'une consultation populaire.

Dès avant la consultation populaire, le premier ministre, au nom de son gouvernement, devra s'engager à former un gouvernement d'unité nationale, et ce, afin que la population sache que le produit (la RFQ) ne sera d'aucune couleur politique partisane.



CHAPITRE 6

Promotion de la République fédérale du Québec par un plan de marketing et un plan de communication

Question : Comment peut-on promouvoir ce produit ou cet ouvrage appelé la République fédérale du Québec ?

Réponse : Par un plan de marketing et un plan de communication, en faisant appel à des porte-parole crédibles, honnêtes, de bonne réputation et qui ne sont pas des députés.

PLAN DE MARKETING

Il est impératif qu'un plan de marketing, à l'instar d'un plan de communication, soit préparé longtemps avant la consultation populaire (l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires).

En marketing, on fait d'abord la promotion d'un produit et non celle d'un objectif ou du moyen pour l'obtenir.

Par exemple, lors des derniers référendums québécois, alors que le camp du «Oui» faisait la promotion de son objectif en scandant : «On veut un pays», le camp du «Non», pour sa part, faisait la promotion de son produit en lui répondant : «On a déjà un pays». Ainsi, le camp du «Oui» aurait dû avoir une maquette du pays québécois. On aurait pu alors comparer un produit (pays québécois) avec un autre produit (le pays canadien), en gardant à

l'esprit le fait que la promotion d'un objectif ne pourra jamais l'emporter sur la promotion d'un produit.

Ou encore, le camp du «Oui» faisait la promotion du moyen pour obtenir un pays, soit par un référendum (l'usine), alors que le camp du «Non» lui opposait un produit déjà existant, soit le Canada. Promouvoir l'usine (le référendum) pour obtenir le pays n'intéresse que peu de gens. C'est le produit qui va sortir de l'usine qui compte. Encore une fois, une maquette objective du pays québécois aurait permis d'éviter ces erreurs de marketing.

En marketing, au-delà de la guerre d'opinion, il y a la guerre de perception

Cette guerre de perception, le camp du «Oui» l'a perdue aux mains des fédéralistes :

- Perception qu'on est mieux d'être minoritaire au Canada qu'être majoritaire au Québec;
- Perception que le Canada, c'est un beau et grand pays (sous-entendu que le Québec ne serait qu'un petit pays);
- Perception qu'avec une province on ne fait pas un pays;
- Perception qu'on n'a pas ce qu'il faut au Québec pour faire un pays;
- Perception qu'on ne fait pas l'indépendance quand l'économie va mal;
- Perception qu'on ne fait pas l'indépendance quand l'économie va bien et, qu'ainsi, on n'a aucune raison de changer une combinaison gagnante;
- Perception qu'on n'est pas assez riche;
- Perception qu'on va s'appauvrir;
- Perception que le Canada nous fait vivre par la péréquation;

- Perception que l'avenir d'une nation ce n'est pas une «vraie affaire»;
- Perception qu'on est trop petit, une perception qui fait partie de notre vocabulaire quotidien et peut-être de notre manière d'être. Ne serions-nous pas nés pour un petit pain ?

En marketing on n'utilise pas, même en apparence, une marque de commerce controversée

Avant de lancer un produit et de le mettre en marché, on doit s'assurer que la marque choisie motivera favorablement une majorité de consommateurs. Il faut un produit identifié par une marque de commerce qui a toutes les chances de susciter leur adhésion.

Lors des deux derniers référendums, le camp du «Oui» donnait l'impression que le pays québécois à naître était de marque péquiste. Cette erreur de marketing très grave aurait pu être évitée si le produit avait été lancé par un gouvernement d'unité nationale comme le sera celui du Parti Liberté- Nation. Par conséquent, une marque de commerce ne doit être ni partisane, ni controversée ni perçue comme telle.

PLAN DE COMMUNICATION

En communication, il faut déterminer le public-cible qui a un lien direct avec l'objectif recherché

Le public cible du Projet Liberté-Nation, ce sont d'abord et avant tout les citoyens de toutes les régions du Québec, parmi lesquels se trouvent des fédéralistes, des nationalistes et des indépendantistes qui travailleront ensemble à la réalisation de ce projet dont l'objectif est de permettre aux 17 régions administratives du Québec d'obtenir le statut d'États autonomes, unis et fédérés

au sein de la République fédérale du Québec et ainsi faire de la nation québécoise une nation libre, moderne et prospère.

En communication, il faut un message éducatif et percutant

Convaincre les électeurs de dire «Oui» à la République fédérale du Québec est un sujet qui intéresse au plus haut point non seulement le Québec, mais aussi le Canada et le reste du monde. C'est pourquoi lors de la consultation populaire, il faudra un plan de communication québécois, canadien et international.

Le gouvernement devra donc présenter la RFQ comme :

- Le fruit d'un consensus;
- Un nouveau produit unificateur, généreux et rassembleur;
- Un pays ouvert sur le monde.

En communication, il faut des porte-parole honnêtes, crédibles, compétents, de bonne réputation et qui ne soient pas controversés comme le sont par exemple les députés

Ainsi, pour faire la promotion de la République fédérale du Québec dans le cadre d'une consultation populaire, il sera souhaitable d'exclure les députés à titre de porte-paroles officiels chargés de faire la promotion du produit (RFQ), parce qu'ils sont controversés et perçus, à tort ou à raison, comme n'ayant pas toujours une bonne réputation, et ce, à cause notamment :

- De leur talent pour jongler avec la vérité;
- De la collusion et de la corruption dans les milieux politiques qui ne cessent d'être étalées au grand jour;
- De leur approche trop partisane sur à peu près toutes les questions d'ordre politique (chacun se sentant obligé de contredire son vis-à-vis d'un autre parti).

Pour créer le produit (RFQ), il faut bien sûr un parti politique et des politiciens. Mais au stade de la consultation populaire visant la ratification de la RFQ, c'est une toute autre histoire. À cette étape, il ne faut plus que le produit (RFQ) soit identifié à un parti politique, à un politicien ou à un personnage controversé. Sinon, les messagers détruiront eux mêmes leur propre message.

En communication, il faut parfois plusieurs porte-parole

Ainsi, la promotion du produit RFQ devra relever de plusieurs porte-paroles qui devront être :

- Très compétents et crédibles dans leurs domaines respectifs;
- De bonne réputation;
- Convaincus que les avantages du Projet Liberté-Nation l'emportent sur ses inconvénients;
- Membres d'aucun parti politique.

Ces porte-parole devront représenter l'ensemble des refondateurs du Québec, à savoir les peuples autochtones, les anglophones, les allophones et les francophones. Ils devront montrer et présenter aux électeurs (les actionnaires et acheteurs potentiels), lors de la consultation populaire, le produit, soit la République fédérale du Québec, avec ses nombreux avantages, et répondre honnêtement à toutes leurs questions, en les laissant entièrement libres de l'apprécier et de le comparer à des produits identiques.

C'est ainsi que ces électeurs voteront en toute connaissance de cause sans avoir l'impression d'avoir été manipulés. C'est le produit qui doit faire la différence et non les messagers.

Lors de la consultation populaire, il ne faut pas que le vote sur la ratification du produit (RFQ) soit rejeté parce que les électeurs (actionnaires) ne font pas confiance en ceux ou celles qui en font la promotion.

Comme les députés auront eu plusieurs années pour s'exprimer et faire valoir leurs points de vue de long en large sur le produit (RFQ), lors de sa création ou fabrication par l'Assemblée nationale, ils devront accepter, au stade de la consultation populaire, de céder l'avant-scène à la société civile.

**En communication, on doit toujours confier la transmission
du message publicitaire à une personnalité
non controversée ou neutre**

Ainsi, quand on écoute un message, il ne faut pas qu'on soit amené à se questionner d'abord sur le messager « Qui a dit cela ? Ah non, pas lui... » mais plutôt sur le message « C'est quoi ça ? C'est donc bien intéressant... ». Sinon, on risque fort de ne pas s'intéresser au produit.

Dans les annonces publicitaires d'entreprises importantes, on voit rarement le président de la compagnie, ou encore le chef de l'usine, faire la promotion de son produit. Il devra en être de même lors de la consultation populaire si on veut que la population s'intéresse d'abord à la future République fédérale du Québec plutôt qu'à la personnalité controversée du publiciste du camp du « Oui ».

Ainsi, si on veut personnifier, à titre d'exemple, le président de la République fédérale du Québec en train de signer un traité avec le Canada ou avec le président des États-Unis, il ne faudra pas confier cette tâche au chef d'un parti politique ou à un artiste ou à quiconque, sous le seul prétexte qu'elle jouirait d'une certaine notoriété. Il faudra plutôt la confier à un figurant neutre et non connue du public mais jouissant d'une personnalité attachante.



CHAPITRE 7

Ratification de la République fédérale du Québec par une consultation populaire

Question : Ce produit, la République fédérale du Québec, doit-il être ratifié par le peuple ?

Réponse : Oui. C'est à l'occasion d'une consultation populaire, ou d'un plébiscite, que les électeurs seront appelés à décider s'ils veulent se porter acquéreurs du produit ou de l'ouvrage, à savoir la République fédérale du Québec, créée par leurs représentants à l'Assemblée nationale.

Questions à caractère consultatif

À l'étape de la consultation populaire, les électeurs seront appelés à donner leur opinion sur cinq questions à caractère consultatif. C'est alors qu'ils pourront s'exprimer et dire :

- S'ils souhaitent que les dix-sept régions administratives du Québec obtiennent le statut d'États autonomes, unis et fédérés au sein de la République fédérale du Québec pour ainsi faire de la Nation québécoise une nation libre, moderne et prospère;

- S'ils comprennent bien que, pour créer la République fédérale du Québec, le Québec doit acquérir le statut de pays;
- S'ils sont d'accord avec le projet de Constitution adopté par l'Assemblée nationale, advenant une victoire du «Oui»;
- S'ils sont d'accord pour que le Québec s'engage à négocier avec le Canada le traité d'alliance adopté par l'Assemblée nationale, advenant une victoire du «Oui»;
- S'ils sont d'accord pour que les négociations avec l'autorité fédérale soient menées par un gouvernement d'unité nationale, advenant une victoire du «Oui».

Une seule question à caractère décisif

Lors de la même consultation populaire (le plébiscite), les électeurs seront appelés, par la sixième question qui revêtira un caractère décisif, à décider s'ils sont d'accord pour que le Québec obtienne le statut de pays. En quelque sorte, ils auront à décider :

- S'ils veulent remplacer la Province canadienne du Québec par la République fédérale du Québec et ses États autonomes;
- S'ils veulent ratifier les décisions de l'Assemblée nationale portant sur la création de la République fédérale du Québec;
- S'ils veulent se porter acquéreur du pays québécois (comme s'ils étaient les actionnaires majoritaires d'une imposante entreprise ou organisation ayant un chiffre d'affaires de plus de 300 milliards);
- S'ils veulent racheter les actions (ou intérêts) que possède le Canada dans la Province canadienne du Québec.

Libellé des questions consultatives

1^{ère} question: Souhaitez-vous que les 17 régions administratives du Québec obtiennent le statut d'États autonomes et unis au sein de la République fédérale du Québec, pour ainsi faire de la nation québécoise une nation libre, moderne et prospère ?

☐ OUI

☐ NON

2^{ème} question: Dans l'affirmative, comprenez-vous bien que, pour créer la République fédérale du Québec, le Québec doit acquérir le statut de pays ?

☐ OUI

☐ NON

3^{ème} question: Si le «Oui» l'emporte à l'issue du présent plébiscite et que la majorité des électeurs votent pour que le Québec acquière le statut de pays, souhaitez-vous que la Loi constitutionnelle de la République fédérale du Québec, adoptée par l'Assemblée nationale le (____date____) devienne la Constitution du Québec ?

☐ OUI

☐ NON

4^{ème} question: Si le «Oui» l'emporte à l'issue du présent plébiscite et que la majorité des électeurs votent pour que le Québec acquière le statut de pays, souhaitez-vous que le Québec s'engage à proposer un traité d'alliance renouvelable avec le Canada, dans des domaines d'intérêt commun ?

☐ OUI

☐ NON

5^{ème} question: Si le «Oui» l'emporte à l'issue du présent plébiscite et que la majorité des électeurs votent pour que le Québec acquière le statut de pays, souhaitez-vous que les négociations avec le gouvernement du Canada soient menées, au nom du Québec, par un gouvernement d'unité nationale ?

☐ OUI

☐ NON

Libellé de la question décisive

Question: Voulez-vous que le Québec acquière le statut de pays au plus tard un an, jour pour jour, à compter de la date de la présente consultation populaire ?

☐ OUI

☐ NON

Formation d'un gouvernement d'unité nationale

Conformément à l'engagement pris avant la consultation populaire, le premier ministre du Québec formera un gouvernement d'unité nationale, où seront notamment représentés les régions, les Premières Nations, la nation inuite, les anglophones, les allophones et les francophones.

Négociations avec le Canada

Les négociations avec le Canada devront être menées par des négociateurs et des porte-paroles nommés par le gouvernement d'unité nationale.



CHAPITRE 8

Réalisation du projet Liberté-Nation par une déclaration d'indépendance nationale proclamée par un gouvernement d'unité nationale

Question : À quel moment pourra-t-on dire que le Projet Liberté-Nation aura été réalisé ?

Réponse : Lorsque le gouvernement d'unité nationale aura constaté la fin de la Province canadienne du Québec et annoncé la naissance de la République fédérale du Québec par une Déclaration d'indépendance nationale du Québec.

Déclaration d'indépendance nationale

C'est au jour de la Déclaration d'indépendance que la Province canadienne du Québec aura cessé d'exister et que le Québec commencera à jouir de son statut de pays libre et indépendant.

C'est le gouvernement d'unité nationale qui aura la responsabilité de proclamer l'indépendance nationale du Québec. C'est à ce moment que l'objectif du Projet Liberté-Nation sera réalisé, que les États québécois prendront racine, que la nation québécoise se libérera de sa tutelle canadienne et qu'elle trouvera le chemin qui la mènera à la liberté, la modernité et la prospérité.

Démission du gouvernement d'unité nationale, suivie d'élections générales

Après la Déclaration d'indépendance, le gouvernement d'unité nationale démissionnera et des élections générales seront déclenchées pour élire le premier président de la République fédérale du Québec, son premier gouvernement et ses premiers représentants, et ce, conformément à sa Constitution. Ce gouvernement, de quelque allégeance partisane qu'il soit, sera notamment appelé :

- À mettre en vigueur la Constitution;
- À procéder à la création des États québécois autonomes;
- À diriger le Québec en fonction des choix politiques faits par les électeurs lors de cette première élection.

Tous les partis politiques, qui se seront mis en veilleuse pour donner naissance à un parti circonstanciel, pourront présenter des candidats sous leurs bannières respectives, afin de faire valoir leurs idéologies propres, qu'elles soient de gauche, de droite ou de centre, dans le but d'obtenir le mandat de former le gouvernement.



CHAPITRE 9

Véritable portée du projet Liberté-Nation

Question : Quelle est la portée véritable du Projet Liberté-Nation relativement à la continuité historique du Canada français ?

Réponse : La République fédérale du Québec, c'est l'indépendance de notre part du Canada, soit celle du Canada français. C'est aussi la démonstration de notre capacité à réaliser cet idéal collectif et profondément humain qu'est le parachèvement du pays québécois.

Réalisation de l'objectif du Projet Liberté-Nation

La République fédérale du Québec, c'est l'objet qui permettra au Projet Liberté-Nation de réaliser son objectif, soit d'accorder aux 17 régions administratives du Québec le statut d'États autonomes, unis et fédérés pour faire de la nation québécoise une nation libre, moderne et prospère.

La République fédérale du Québec, qui sera de langue française et indépendante d'Ottawa, reconnaîtra les droits des peuples autochtones, dont celui à l'autonomie gouvernementale.

L'indépendance, la stature d'un peuple

Pour ceux qui croient encore que l'argument principal pour convaincre une majorité de Québécois de voter pour l'indépendance, c'est l'argent et la finance, je répondrai qu'il n'y a rien de plus fallacieux comme argument.

En effet, personne ne peut prédire avec certitude l'avenir du Québec sur le plan économique, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de la fédération canadienne.

D'ailleurs, sur les 193 pays membres de l'ONU, je n'en connais aucun qui a choisi la voie de l'indépendance en se fondant d'abord sur des arguments économiques.

L'Écosse, pourtant riche et pleine de ressources pétrolières, qui a misé fortement sur cet argument lors de son référendum de septembre 2014, a échoué lamentablement. Ce n'est certes pas un modèle à suivre.

L'indépendance du Québec, c'est l'occasion pour la nation québécoise de jouir de sa pleine liberté, laquelle ne sera plus enchaînée par la Constitution canadienne.

L'indépendance, c'est la stature et la manière d'être d'un peuple devenu adulte et mature et qui, en conséquence, est capable de prendre seul en main son propre destin et d'assumer toutes ses responsabilités et ses obligations.

En réalité, un peuple, comme toute personne, vient au monde avec la liberté et l'indépendance qui grandissent dans le tréfonds de son être, jusqu'à ce qu'il se sente capable de jouir de ces deux grands attributs de la vie.

L'indépendance du Canada français

Désormais, il ne faut plus hésiter à parler de l'indépendance du Québec comme de celle du Canada français. En effet, il s'agit, ni plus ni moins, que de faire l'indépendance de notre part du Canada, soit celle du Canada français.

Faire l'indépendance du Québec, c'est aussi faire l'indépendance d'une partie du Canada. Ce choix n'a pas pour but de nous départir de tout caractère canadien-français, car ce serait la négation d'une part de notre identité.

Autant le Québec a contribué à l'identité canadienne, autant le Canada a contribué à l'identité québécoise. C'est un fait indéniable, une réalité objective qui impose le respect, et ce, tant de la part des indépendantistes que des fédéralistes.

L'indépendance : une continuité historique

Bien que l'indépendance du Québec soit une rupture avec Ottawa, elle n'en est pas une avec le Canada.

L'indépendance du Québec est plutôt une continuité historique différente par l'un de ses peuples fondateurs, le peuple canadien-français, devenu indépendant à sa maturité, en pleine conscience de son passé, de son présent et de son avenir.

La refondation du Québec que nous propose le présent manifeste procurera une indépendance généreuse et rassembleuse à tous ceux et celles qui habitent le territoire québécois, peu importe leur origine ethnique et leur identité propre.

L'avoir, le pouvoir et le vouloir du Projet Liberté-Nation

La réussite du Projet Liberté-Nation est fondée sur trois mots très simples : l'avoir, le pouvoir et le vouloir. Est-ce que les québécois ont tout ce qu'il faut pour réaliser un tel projet ? Si oui, est-ce qu'ils peuvent le faire ? Dans l'affirmative est-ce qu'ils veulent de ce projet collectif et profondément humain ?

Avons-nous tout ce qu'il faut pour réaliser le Projet Liberté Nation ?

La réponse ne peut-être qu'affirmative. Nous avons :

- Un immense territoire composé de 17 régions capables d'assumer leur plein développement et de moduler leur avenir en fonction de leurs spécificités;
- Une situation géographique des plus enviables avec le fleuve St-Laurent qui nous ouvre la porte sur l'Europe et la voie maritime qui nous lie aux Grands Lacs;
- Des richesses naturelles en abondance;
- Des capitaux qui font l'envie de bien des pays;
- Une population assez grande pour représenter un important pouvoir d'achat;
- Une classe grandissante d'hommes et de femmes capables de lancer des initiatives importantes tant sur le plan culturel que sur le plan économique;
- Une langue, une culture et une histoire qui sont notre part du fondement du Canada et de l'Amérique du Nord;
- Un gouvernement doté d'une certaine souveraineté et capable de créer la République fédérale du Québec;
- Un vouloir-vivre collectif qui nous conduit à rejeter toute forme d'assimilation, tout comme le font les peuples autochtones du Québec, la communauté anglophone, voire les groupes allophones, qui, avec raison, accepteront l'intégration à la nation québécoise et non l'assimilation.

Pouvons-nous réaliser Projet Liberté-Nation ?

L'étude sommaire de faisabilité juridique, économique, financière et politique que nous avons faite nous a convaincus, sans l'ombre d'un doute, que nous avons le droit et que nous pouvons collectivement réaliser le Projet Liberté-Nation et créer la République fédérale du Québec à l'avantage de tous ses habitants.

Voulons-nous réaliser le Projet Liberté-Nation ?

Nous sommes en pleine possession de l'avoir et du pouvoir de réaliser le Projet Liberté-Nation et de créer la République fédérale du Québec. Alors qu'est-ce qui nous manque si ce n'est le vouloir ?

Pourtant, le vouloir ce n'est qu'un peu de courage et d'audace dans la réalisation de ce projet si grandiose et si motivant pour la nation québécoise toute entière. Voilà pourquoi elle n'acceptera pas de se laisser envahir par la peur et le chantage d'où qu'ils viennent.



CONCLUSION

La réalisation du Projet Liberté-Nation et la création de la République fédérale du Québec nécessitent un consensus fort au sein de la population. L'histoire démontre clairement que les indépendantistes ne seront jamais suffisamment majoritaires au sein de la population pour faire à eux seuls du Québec un pays.

La stratégie visant à convertir des fédéralistes en indépendantistes pour obtenir un vote majoritaire en faveur de l'indépendance n'a pas donné les résultats escomptés et elle doit être abandonnée.

Un nécessaire consensus

L'approche référendaire, privilégiée en 1980 et en 1995, a divisé les Québécois en deux clans opposés plutôt que de les unir autour d'un projet commun. La démarche pour l'indépendance du Québec se résume malheureusement par un débat au cours duquel les indépendantistes tentent d'imposer leur volonté et leurs solutions aux fédéralistes. Or, l'indépendance du Québec doit combler à la fois les besoins des indépendantistes et des fédéralistes, c'est-à-dire ceux de tous les Québécois.

Cette réconciliation des besoins ne repose pas sur une série de compromis, mais sur la reconnaissance du Québec pour ce qu'il est vraiment pour chacun de nous.

Lorsque l'on affirme que «faire l'indépendance du Québec, c'est faire l'indépendance d'une partie du Canada», on reconnaît que l'indépendance du Québec ne se limite pas à l'indépendance d'une province canadienne et à séparer cette dernière du Canada,

mais plutôt à l'indépendance de notre part du Canada avec tout ce que cela implique pour notre identité propre.

Bref, l'indépendance du Québec ne consiste pas à effacer tout caractère canadien du Québec, comme on passe un vêtement à l'eau de javel.

Il y a en chacun de nous une part historique du Canada et il n'y a aucune raison valable de la renier. Pour le meilleur et pour le pire, le Québec a modelé le Canada et le Canada a modelé le Québec. Dans la construction de notre futur pays, il nous revient de garder le meilleur et de rejeter le moins bon de notre expérience canadienne.

Par exemple, nous pouvons rejeter la monarchie et le système parlementaire britanniques au profit d'un système républicain. Cependant, nous pouvons conserver le concept de fédération et de péréquation pour faire du pays québécois une fédération d'États régionaux autonomes, unis et pleinement responsables, entre autres, de la gestion et de l'exploitation des ressources naturelles de leurs territoires respectifs.

Évidemment, un tel discours de réconciliation ne s'adresse pas aux extrémistes ou sectaires, qu'ils soient indépendantistes ou fédéralistes. Seul un électorat modéré et ouvert à la réflexion rationnelle peut s'approprier le Projet Liberté-Nation esquissé dans le présent manifeste.

Toutes les options exposées dans le plan d'affaires et le plan d'action du Projet Liberté-Nation dépendent de l'implication des élus régionaux, des partis politiques provinciaux et de l'Assemblée nationale du Québec qui est seule habilitée à déclarer l'indépendance du Québec.

Une analyse un tant soit peu sérieuse démontre que si le projet d'indépendance ne se réalise pas, c'est en raison du manque d'un leadership apte à réunir une majorité de Québécois. Si de nombreuses raisons expliquent cette absence de leadership mobilisateur, l'histoire nous enseigne néanmoins que le projet d'indépendance peut gagner l'avant-scène de la politique régionale, et ce, avec une simple étincelle.

L'indépendance, une affaire positive

À ce jour, ce sont nos échecs dans nos relations avec le Canada qui ont servi d'étincelle et failli mettre le feu aux poudres. Le rapatriement de la Constitution du Canada sans l'accord du Québec, puis l'échec des accords constitutionnels du lac Meech et de Charlottetown, ne sont que quelques-uns parmi les exemples de frottement ayant provoqué une mobilisation en faveur de l'indépendance du Québec.

Certains en concluent que seule une nouvelle provocation d'Ottawa et des autres provinces pourrait relancer le projet d'indépendance du Québec. Ce n'est pas notre avis.

Premièrement, parce que toutes les confrontations ayant eu lieu entre Québec, Ottawa et les autres provinces n'ont jamais suffisamment relancé le projet d'indépendance pour qu'il se concrétise. Par conséquent, l'indépendance du Québec ne se réalisera pas à la suite d'une confrontation avec Ottawa et les autres provinces.

Deuxièmement, et pis encore, parce que ces confrontations associent le projet d'indépendance à des expériences perçues par la population comme ayant été très négatives. Il suffit de rappeler aux Québécois le souvenir pénible de ces «chicanes constitutionnelles» pour éteindre toute flamme. Il ne faut pas sous-estimer l'emprise de ces expériences négatives sur les Québécois. Par exemple, l'idée de ne tenir un troisième référendum que si, et seulement si, les «conditions gagnantes» sont réunies vise essentiellement à éviter une humiliation de plus au peuple québécois.

Ce n'est pas en cherchant à se soustraire à des expériences négatives qu'un projet aussi positif que celui de l'indépendance du Québec pourra se réaliser. L'idée est bien pensée, mais sa logique n'est qu'apparente. Pour donner un résultat positif, le fondement de l'indépendance du Québec doit être positif.

L'indépendance, une affaire interne

L'indépendance du Québec est d'abord et avant tout une affaire interne, sans lien avec Ottawa et les autres provinces. Même si on nous rappelle fréquemment qu'il revient au peuple québécois

et à lui seul de déterminer son avenir, peu de politiciens agissent en conséquence. Sur la scène provinciale, nos politiciens ont pris la mauvaise habitude de regarder vers le haut en questionnant le gouvernement du Canada, plutôt que de se tourner vers la base en pensant à nos régions.

L'indépendance du Québec étant donc d'abord et avant tout une affaire interne, notre regard ne doit pas se porter vers l'extérieur, mais vers l'intérieur. Pour les politiciens de la scène provinciale, cela implique de porter en priorité leur attention aux régions. Force est de constater que dans le projet d'indépendance tel qu'il a été conçu et promu jusqu'à maintenant, le Québec est abordé tout d'un bloc, comme un seul morceau. Et l'approche a toujours visé une majorité nationale. «Il faut convaincre le maximum de gens à travers le Québec», dit-on. Jusqu'ici, cette approche nationale a échoué parce qu'elle n'interpelle pas suffisamment les Québécois dans leur réalité, et aussi parce qu'elle ne respecte pas la structure du Québec dans laquelle vivent les Québécois.

En effet, si nous reconnaissons aisément que le Québec indépendant formera «un pays en un seul morceau», on ne peut oublier le fait que ce pays rassemblera un ensemble de régions distinctes les unes des autres. Bref, la base du pays québécois, son élément premier, ce sont ses régions. La réalité dans laquelle évolue chaque Québécois est d'abord et avant tout régionale.

L'indépendance du Québec ne saurait se réaliser sans l'accord de chacune de ses régions, un accord conditionnel à l'obtention de tous les pouvoirs et de toutes les ressources nécessaires à leur autonomie et à leur développement.

Dans sa situation actuelle, le Québec ne peut pas combler tous les besoins des régions puisqu'il ne dispose pas lui-même de tous ses pouvoirs. Or, le développement des régions ne saurait attendre plus longtemps. L'indépendance du Québec s'avère nécessaire pour assurer le développement régional qui est à la base du développement même du Québec.

Leadership des régions

Il revient donc aux régions d'assumer le leadership de tout projet d'indépendance du Québec, afin de s'assurer d'obtenir toute l'autonomie, tous les pouvoirs et toutes les ressources nécessaires pour assurer leur développement et, par conséquent, celui d'un Québec indépendant.

Pour les politiciens intéressés, la décentralisation du projet d'indépendance du Québec implique non pas de parcourir les régions, mais plutôt de travailler dans leurs régions respectives.

Le Projet Liberté-Nation convie les régions à demander le statut d'État, à l'image notamment des États américains, et de se fédérer dans une république québécoise indépendante, soit la République fédérale du Québec, où elles seraient représentées dans un Sénat et une Chambre des représentants.

Nous évitons volontairement de détailler davantage cette proposition. Nous croyons qu'il revient aux régions elles-mêmes de se définir dans la perspective d'un Québec indépendant. Bref, loin de nous l'idée d'imposer quoi que ce soit aux régions. Notre intervention se veut tout simplement une invitation aux régions pour qu'elles prennent le leadership du Projet Liberté-Nation.

Nous avons insisté dans cet essai sur l'importance d'une alliance ou, si l'on préfère, d'un traité particulier avec le Canada compte tenu de nos besoins réciproques, ne serait-ce qu'en matière économique.

Dans le passé, plusieurs politiciens canadiens ont brandi le spectre du refus de négocier une telle alliance avec le Québec pour bloquer tout projet d'indépendance. Leur faute, c'est d'avoir tout simplement omis de considérer que l'indépendance du Québec est d'abord une affaire interne qui doit venir en premier et qu'en suite suivra l'offre d'un traité d'alliance.

Il faut savoir aussi qu'il n'est pas obligatoire de relier la déclaration de l'indépendance du Québec par notre Assemblée nationale à la signature d'un traité avec le Canada ou tout autre pays. Le Québec n'a pas à demander à qui ce soit, pas même au

Canada, la permission d'exercer son droit à l'autodétermination et de déclarer son indépendance.

Il n'en demeure pas moins qu'à la suite de la déclaration d'indépendance du Québec par l'Assemblée nationale, cette dernière entreprendra toutes les démarches nécessaires pour signer les différentes conventions et traités internationaux concernant les droits humains, les relations commerciales, etc.

Il va se soi que le Québec offrira au Canada de négocier un traité d'alliance particulier compte tenu de nos intérêts communs. Le Canada ne pourra refuser ce traité à moins de vouloir séparer les quatre provinces maritimes du reste du Canada. Quelle que soit la décision du Canada, les traités internationaux s'appliqueront.

En guise de mot de la fin...

Lorsque j'ai conçu le Projet Liberté-Nation, je me suis représenté le Pays québécois de 2030 comme une gigantesque mosaïque. En la regardant de loin, je voyais d'abord 17 États autonomes, unis et fédérés au sein de la République fédérale du Québec, formant une grande nation francophone.

Mais en la regardant de plus près, j'ai aperçus dans sa composition, et cela très distinctement, mes frères indiens et autochtones, mes compatriotes de langue anglaise, mes compatriotes allophones et mes compatriotes de langue française.

La force du Pays québécois : son peuple

Je me suis convaincu, comme notre histoire récente nous l'a enseigné, que l'avenir de la nation québécoise ne saurait reposer sur une seule personne, aussi brillante, lucide et charismatique soit-elle. L'avenir du Québec repose plutôt sur la force des Québécois, dans chacune de ses 17 régions, en attente d'en faire la démonstration une fois obtenu leur statut d'États autonomes et unis au sein de la République fédérale du Québec.

À bientôt donc, en 2030.

Me Guy Bertrand



ANNEXE 1

Loi sur le processus de détermination de l'avenir politique et constitutionnel du Québec (Projet de loi 150)

Préambule

CONSIDÉRANT le rapport, les conclusions et les recommandations de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec;

Considérant que les Québécoises et les Québécois sont libres d'assumer leur propre destin, de déterminer leur statut politique et d'assurer leur développement économique, social et culturel;

Considérant la volonté des Québécoises et des Québécois d'être partie prenante à la définition de l'avenir politique et constitutionnel du Québec;

Considérant que la Loi constitutionnelle de 1982 a été proclamée malgré l'opposition de l'Assemblée nationale;

Considérant l'échec de l'Accord constitutionnel de 1987 visant à permettre au Québec d'adhérer à la Loi constitutionnelle de 1982;

Considérant la nécessité de redéfinir le statut politique et constitutionnel du Québec;

Considérant que le Québec a d'ores et déjà témoigné de son attachement aux valeurs démocratiques et aux droits et libertés de la personne;

Considérant que le Québec a reconnu la volonté des Québécoises et des Québécois d'assurer la qualité et le rayonnement de la langue française et d'en faire la langue de l'État et de la Loi aussi bien que la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires;

Considérant que le Québec entend poursuivre cet objectif dans un esprit de justice et d'ouverture, dans le respect des droits et des institutions de la communauté québécoise d'expression anglaise;

Considérant que le Québec reconnaît aux Amérindiens et aux Inuit du Québec le droit de maintenir et de développer leur identité et leur culture propre et d'assurer le progrès de leurs communautés;

Considérant l'apport du Québec aux communautés francophones hors Québec et à la francophonie internationale;

Considérant que la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec reconnaît, outre la voie de la souveraineté politique du Québec, celle du renouvellement en profondeur du fédéralisme que rendrait possible l'établissement d'un nouveau partenariat de nature constitutionnelle;

Considérant la volonté du Québec d'assurer l'égale compréhension de tous tant à l'égard des changements nécessaires pour rendre acceptable au Québec le système fédéral canadien qu'à l'égard d'une juste définition de la souveraineté et de ses implications politiques, économique, sociales et culturelles;

Considérant que le gouvernement du Québec conserve en tout temps sa pleine faculté d'initiative et d'appréciation des mesures favorisant le meilleur intérêt du Québec;

Considérant, dès lors, qu'il y a lieu de prévoir la tenue d'un référendum sur la souveraineté du Québec, de créer une commission parlementaire spéciale pour étudier et analyser toute question relative à l'accession du Québec à la pleine souveraineté et de créer une commission parlementaire spéciale pour apprécier toute offre d'un nouveau partenariat de nature constitutionnelle faite par le gouvernement du Canada;

Le parlement du Québec décrète ce qui suit :

CHAPITRE I

RÉFÉRENDUM SUR LA SOUVERAINETÉ

1. Le gouvernement du Québec tient un référendum sur la souveraineté du Québec entre le 8 juin et le 22 juin 1992 ou entre le 12 octobre et le 26 octobre 1992. Le résultat du référendum a pour effet, s'il est favorable à la souveraineté, de proposer que le Québec acquière le statut d'État souverain un an, jour pour jour, à compter de la date de sa tenue.

CHAPITRE II

COMMISSION D'ÉTUDE DES QUESTIONS AFFÉRENTES À L'ACCESSION DU QUÉBEC À LA SOUVERAINETÉ

2. Est instituée, sous l'autorité de l'Assemblée nationale, une commission parlementaire spéciale désignée sous le nom de Commission d'études des questions afférentes à l'accession du Québec à la souveraineté.

3. La Commission a pour mandat d'étudier et d'analyser toute question relative à l'accession du Québec à la pleine souveraineté, cette dernière signifiant la capacité exclusive du Québec, par ses institutions démocratiques, de faire ses lois, de prélever des impôts sur son territoire et d'Agir sur la scène internationale pour conclure toute forme d'accords ou de traités avec d'autres États indépendants et participer à diverses organisations internationales ; cette Commission devra formuler, à cet égard, des recommandations à l'Assemblée nationale. Elle a également pour mandat, dans l'hypothèse où le gouvernement du Canada ferait l'offre formelle d'un partenariat économique, d'étudier et d'analyser telle offre et de formuler, à cet égard, des recommandations à l'Assemblée nationale.



ANNEXE 2

Résolution municipale locale ou régionale

Ce (date) jour de
(mois) (année)

CONSIDÉRANT que le développement économique régional fait partie des compétences des municipalités locales dans le cadre de l'administration territoriale du Québec, en vertu de la Loi sur les compétences municipales ;

CONSIDÉRANT que le Projet Liberté-Nation vise à permettre aux 17 régions administratives du Québec¹ d'obtenir le statut d'États autonomes, unis et fédérés au sein de la République fédérale du Québec pour faire de la nation québécoise une nation libre, moderne et prospère;

CONSIDÉRANT qu'avec l'autonomie gouvernementale, les régions jouiront de tous les pouvoirs essentiels à leur développement économique, social et culturel tant en matière législative qu'en matière exécutive et judiciaire;

¹ Bas-Saint-Laurent; 02 : Saguenay–Lac-Saint-Jean; 03 : Capitale Nationale; 04 : Mauricie; 05 : Estrie; 06 : Montréal; 07 : Outaouais; 08 : Abitibi-Témiscamingue; 09 : Côte-Nord; 10 : Nord du Québec; 11 : Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine; 12 : Chaudière-Appalaches; 13 : Laval; 14 : Lanaudière; 15 : Laurentides; 16 : Montérégie; 17 : Centre-du-Québec. Source : [Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire](#).

CONSIDÉRANT que le statut d'États autonomes donnera aux régions des pouvoirs de taxation, d'imposition et de redevances sur leurs ressources naturelles;

CONSIDÉRANT que le Projet Liberté-Nation, comme projet des plus rassembleurs, prévoit la refondation du Québec avec ses peuples autochtones, ses anglophones, ses allophones et sa majorité francophone;

CONSIDÉRANT que dans le cadre constitutionnel de 1867, l'Assemblée nationale du Québec n'a pas la compétence pour accorder le statut d'États autonomes aux régions d'autant plus qu'elle ne jouit pas de tous les pouvoirs d'un État indépendant;

CONSIDÉRANT, cependant, que c'est l'Assemblée nationale qui a, seule, compétence, en vertu de la Constitution canadienne, comme l'a décidé la Cour suprême du Canada dans le Renvoi relatif à la sécession du Québec, (1998) 2 RCS 217, pour initier le processus constitutionnel qui permettrait au Québec de récupérer d'Ottawa tous les pouvoirs politiques, juridiques, économiques et financiers;

CONSIDÉRANT que pour obtenir l'appui des élus municipaux ou des municipalités locales, les candidats à l'élection québécoise de 2018 devront s'engager solennellement à appuyer le Projet Liberté-Nation et à construire la République fédérale du Québec qui assurera le partage des compétences en matière législative, exécutive et judiciaire entre le gouvernement central du Québec et les 17 États régionaux;

IL EST RÉSOLU :

QUE la municipalité ou l'organisation régionale municipale reconnue par le gouvernement du Québec (nom) donne son accord au Projet Liberté-Nation et à la création d'une fédération des régions, soit la République fédérale du Québec, conformément à ses compétences en matière de développement économique, en vertu de la Loi sur les compétences municipales ;

QUE la municipalité ou l'organisation régionale municipale reconnue par le gouvernement du Québec (nom) et/ou ses élus n'accorderont leur soutien, à l'élection québécoise de (année), qu'aux seuls candidats (des partis ou indépendants) qui, dans une déclaration solennelle sans équivoque, s'engageront en faveur de la réalisation du Projet Liberté-Nation qui mènera à la création de la République fédérale du Québec, et ce, une fois élu député de l'Assemblée nationale du Québec.



ANNEXE 3

Déclaration solennelle des candidats

Ce (date) jour de (mois) (année)

CONSIDÉRANT que le développement économique régional fait partie des compétences des municipalités locales dans le cadre de l'administration territoriale du Québec, en vertu de la Loi sur les compétences municipales ;

CONSIDÉRANT que le Projet Liberté-Nation vise à permettre aux 17 régions administratives du Québec¹ d'obtenir le statut d'États autonomes, unis et fédérés au sein de la République fédérale du Québec pour faire de la nation québécoise une nation libre, moderne et prospère;

CONSIDÉRANT qu'avec l'autonomie gouvernementale, les régions jouiront de tous les pouvoirs essentiels à leur développement économique, social et culturel tant en matière législative qu'en matière exécutive et judiciaire;

1 / 3

¹ 01 : Bas-Saint-Laurent; 02 : Saguenay–Lac-Saint-Jean; 03 : Capitale Nationale; 04 : Mauricie; 05 : Estrie; 06 : Montréal; 07 : Outaouais; 08 : Abitibi-Témiscamingue; 09 : Côte-Nord; 10 : Nord du Québec; 11 : Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine; 12 : Chaudière-Appalaches; 13 : Laval; 14 : Lanaudière; 15 : Laurentides; 16 : Montérégie; 17 : Centre-du-Québec. Source : [Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire](#).

CONSIDÉRANT que le statut d'États autonomes donnera aux régions des pouvoirs de taxation, d'imposition et de redevances sur leurs ressources naturelles;

CONSIDÉRANT que le Projet Liberté-Nation, comme projet des plus rassembleurs, prévoit la refondation du Québec avec ses peuples autochtones, ses anglophones, ses allophones et sa majorité francophone;

CONSIDÉRANT que dans le cadre constitutionnel de 1867, l'Assemblée nationale du Québec n'a pas la compétence pour accorder le statut d'États autonomes aux régions d'autant plus qu'elle ne jouit pas de tous les pouvoirs d'un État indépendant;

CONSIDÉRANT, cependant, que c'est l'Assemblée nationale qui a, seule, compétence, en vertu de la Constitution canadienne, comme l'a décidé la Cour suprême du Canada dans le Renvoi relatif à la sécession du Québec, (1998) 2 RCS 217, pour initier le processus constitutionnel qui permettrait au Québec de récupérer d'Ottawa tous les pouvoirs politiques, juridiques, économiques et financiers;

CONSIDÉRANT que le Projet Liberté-Nation qui mènera à la construction de la République fédérale du Québec donnera le pouvoir au peuple en régions en assurant le partage des compétences en matière législative, exécutive et judiciaire entre le gouvernement central du Québec et les 17 États régionaux;

SOUSIGNÉ

Je, soussigné (prénom et nom), candidat du (nom du parti ou, le cas échéant, mention «indépendant»), donne mon accord au Projet Liberté-Nation et à la création d'une fédération des régions, soit la République fédérale du Québec, conformément à ses compétences

en matière de développement économique, en vertu de la Loi sur les compétences municipales ;

EN CONSÉQUENCE, je m'engage, si je suis élu député de l'Assemblée nationale, lors de la prochaine élection québécoise, à travailler à la réalisation du Projet Liberté-Nation qui mènera à la création de la République fédérale du Québec peu importe le parti qui formera le prochain gouvernement.

Signature



LE PROJET LIBERTÉ-NATION SUR LE WEB

Site web du projet

<http://www.republiquefederaleduquebec.com/>

Page YouTube du projet

https://www.youtube.com/channel/UCv-XiWPZrf3e6SFL-FAL_dg

Page YouTube de Me Guy Bertrand

<https://www.youtube.com/channel/UClajU-u0NHcRVC8oHbF4Vlw>

Pages Facebook de Me Guy Bertrand

<https://www.facebook.com/meguybertrand/>

<https://www.facebook.com/guy.bertrand.7771?fref=ts>

Page Facebook du projet

<https://www.facebook.com/republiquefederaleduquebec/?fref=ts>

Page Twitter du projet

<https://twitter.com/rfdquebec>

Page Google + du projet

<https://plus.google.com/u/0/+R%C3%A9publiquef%C3%A9d%C3%A9raleduQu%C3%A9bec>

Page YouTube du projet

https://www.youtube.com/channel/UCv-XiWPZrf3e6SFL-FAL_dg

Documentaire vidéo sur le site web YouTube

1. Sommaire du Projet Liberté-Nation menant à la République fédérale du Québec

https://www.youtube.com/playlist?list=UUv-XiWPZrf3e6SFL-FAL_dg

2. Conception du projet Liberté-Nation

<https://www.youtube.com/watch?v=oRvbpHR4Ogo>

3. Étude de besoins portant sur la République fédérale du Québec

https://www.youtube.com/watch?v=Cabrg_vPjwA

4. Étude de marché pour la République fédérale du Québec

<https://www.youtube.com/watch?v=Bwl-N2b1knU>

5. Étude de faisabilité de la République fédérale du Québec

<https://www.youtube.com/watch?v=BrGaMrAqX2M>

6. Étude d'impacts et d'opportunité de la République fédérale du Québec

<https://www.youtube.com/watch?v=XRD8bcVq87Q>

7. Maquette de la République fédérale du Québec

<https://www.youtube.com/watch?v=ByUHegXJdrg>

8. Plan d'action pour la création
de la République fédérale du Québec

<https://www.youtube.com/watch?v=wUwB4JN15k>

9. Plans: marketing et communication pour promouvoir
la République fédérale du Québec

<https://www.youtube.com/watch?v=uG2su3eiFAA>

10. Ratification de la République fédérale du Québec

<https://www.youtube.com/watch?v=nbCAXdvxnpw>

11. Réalisation du projet Liberté-Nation

<https://www.youtube.com/watch?v=h3Fk15napqQ>

12. Conclusion relativement au projet Liberté-Nation

<https://www.youtube.com/watch?v=iMZlauJxCfk>

Toutes les capsules vidéo

https://www.youtube.com/playlist?list=UUv-XiWPZrf3e6SFL-FAL_dg

Revue de presse

<http://www.tvnouvelles.ca/2014/10/15/le-nouveau-quebec-de-guy-bertrand>

Le réseau social du Projet Liberté-Nation

<http://www.liberte-nation.com/>

Annonce du documentaire dans le quotidien LE SOLEIL

LE PROJET LIBERTÉ-NATION

leSoleil Le mercredi 18 mars 2015 PROMOTION

L'an 2030, la République fédérale du Québec

M^e Guy Bertrand vous invite à vous rendre sur le site www.republiquefederaleduquebec.com pour visionner un documentaire de 45 minutes portant sur un projet politique unique et rassembleur, soit le Projet Liberté-Nation, qu'il a conçu pour tous les Québécois de quelque origine ethnique qu'ils soient.

Ce projet, qui est aussi futuriste, concerne d'abord les 17 régions administratives du Québec, qui en sont le fondement, pour qu'elles puissent obtenir le statut d'États autonomes, unis et fédérés au sein de la future République fédérale du Québec (RFQ) et pour qu'on puisse ensemble faire de la nation québécoise une nation libre, moderne et prospère.

Dépendance des régions

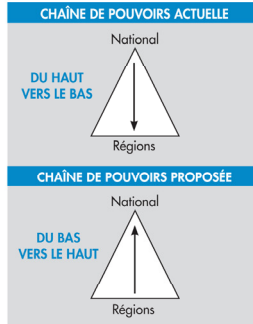
«Ce droit à l'autonomie gouvernementale est le moyen politique et constitutionnel par excellence qui s'offre aux régions pour se libérer de leur tutelle et de leur dépendance au Gouvernement du Québec, et pour se sortir d'un carcan constitutionnel qui les prive de tous les leviers politiques et économiques si essentiels à leur plein développement. Vous savez tous comment nos régions sont impuissantes puisque, pour chaque projet, elles doivent quémander leur part de financement du gouvernement du Québec qui, lui, doit quémander la sienne auprès du gouvernement d'Ottawa», affirme M^e Bertrand.

Inversion de la chaîne de pouvoirs

Pour échapper à cette paralysie, il faudra créer la RFQ, qui permettra d'inverser la chaîne de pouvoirs pour qu'elle ne s'exerce plus du haut vers le bas, soit du parlement du Québec vers les régions, comme c'est le cas depuis trop longtemps, mais pour qu'elle s'exerce plutôt du bas vers le haut, soit des régions vers le parlement du Québec pour que, dorénavant, son gouvernement et ses 125 députés soient soumis à la seule volonté et aux seules attentes des régions.

Partage des pouvoirs

Ainsi, ce changement permettra aux États régionaux de partager avec le Parlement central québécois tous les pouvoirs politiques et économiques décisionnels, y compris les pouvoirs d'imposition, de taxation et de redevances sur l'exploitation des ressources naturelles. Ils auraient chacun leur gouverneur, leur parlement et leur gouvernement. Ces 17 États régionaux ressembleraient, en quelque sorte, aux cantons suisses, aux États fédérés d'Autriche, aux États américains, ou encore aux provinces dans la fédération canadienne.



Refondation du Québec

Mais, ce changement politique et constitutionnel ne verra le jour que si nous, de la majorité francophone, acceptons de refonder le Québec, à partir de ses régions, avec les autochtones, les anglophones et les allophones.

Les phases menant à la réalisation du PLN

Ce qui surprend, dans le documentaire, ce n'est pas seulement le contenu du Projet Liberté-Nation quelque peu révolutionnaire, c'est aussi sa présentation qui est unique en politique.

M^e Bertrand s'est efforcé de mettre en évidence, de façon sommaire, toutes et chacune des étapes politiques de son projet, à partir de sa conception jusqu'à sa réalisation. Il est notamment question :

- d'un plan d'affaires comprenant plusieurs études;
- d'une maquette;
- d'un plan d'action en sept étapes;
- d'une étude d'experts internationaux;
- d'un plan marketing et de communications;
- d'un plan de ratification;
- d'un gouvernement d'Unité nationale;
- d'un plan de négociations;
- d'une proclamation nationale;
- d'une élection présidentielle.

Québec : une grande nation

Selon M^e Bertrand, le Projet Liberté-Nation est certes ambitieux, mais il est parfaitement à la hauteur des espoirs de la nation québécoise : «Nous sommes une grande nation, qui existe déjà dans les faits, même si elle n'est pas encore reconnue en droit. Je vous propose de franchir cette dernière étape en créant la RFQ qui nous ouvrira toutes grandes les portes sur le monde.».

La RFQ : une continuité historique

«Bien que la RFQ implique une rupture avec Ottawa, ce n'en est pas une avec le Canada. Elle signifie plutôt une continuité historique différente, par l'un de ses peuples fondateurs, soit le peuple canadien-français. La RFQ, c'est la stature du peuple québécois devenu adulte, mature et pleinement capable de prendre seul en main son propre destin, et d'assumer toutes ses responsabilités, ici comme ailleurs dans le monde.», ajoute M^e Bertrand.

Vous connaîtrez tous les détails du Projet Liberté-Nation en visitant le site : www.republiquefederaleduquebec.com.

Rang	Pays	Population
89	Suède	9,55 millions
93	Autriche	8,29 millions
96	Suisse	8,21 millions
97	Québec	8,18 millions
114	Finlande	5,42 millions
118	Norvège	5,15 millions

Rang	Pays	PIB par hab.
4	Suisse	82 971 \$ US
13	Autriche	49 039 \$ US
24	France	37 134 \$ US
27	Québec	36 216 \$ US
28	N.-Zélande	34 843 \$ US

Rang	Pays	Superficie
14	Mexique	1,9 M de km ²
18	Québec	1,5 M de km²
41	France	0,6 M de km ²
56	Suède	0,4 M de km ²
115	Autriche	0,08 M de km ²
133	Suisse	0,03 M de km ²

Statistiques basées sur 193 nations membres de l'ONU.

Humaniste, libre-penseur avant-gardiste, avocat, praticien du droit constitutionnel et auteur de six ouvrages littéraires, dont deux essais, M^e Guy Bertrand n'est lié à aucun parti politique. Il publiera bientôt un manifeste détaillant la République fédérale du Québec.

Un cabinet humaniste et accessible !

Droit de la famille • Droit des affaires • Droit de la personne •
 Droit criminel et pénal • Droit du travail • Droit immobilier •
 Droit constitutionnel • Droit civil



GUY BERTRAND AVOCATS
 S.E.N.C.

250, Grande Allée Ouest, bureau 801

Québec QC G1R 2H4 • 418-683-8585

Pour en savoir plus, visitez notre site internet :
guybertrandavocats.com



AU SUJET DE L'AUTEUR

Avocat bien connu, praticien du droit constitutionnel, Me Guy Bertrand a été un précurseur de progrès majeurs pour la société québécoise, ce qu'il fit en promouvant des mesures, perçues à l'époque pour leur caractère audacieux et innovateur, comme entre autres l'aide juridique, l'indemnisation des victimes d'actes criminels ou le droit des femmes à faire partie d'un jury. Ardent défenseur de la langue française, il a représenté en 1976 les Gens de l'Air lorsque le gouvernement canadien a suspendu l'usage du français. En 1979, il a fait reconnaître par la Ligue nationale de hockey le droit pour les joueurs francophones de signer leurs contrats en français. Témoin actif de divers événements marquants de l'histoire politique du Québec, il est également un penseur humaniste et avant-gardiste, tel qu'en fait foi le présent manifeste.



COMMUNIQUER AVEC L'AUTEUR

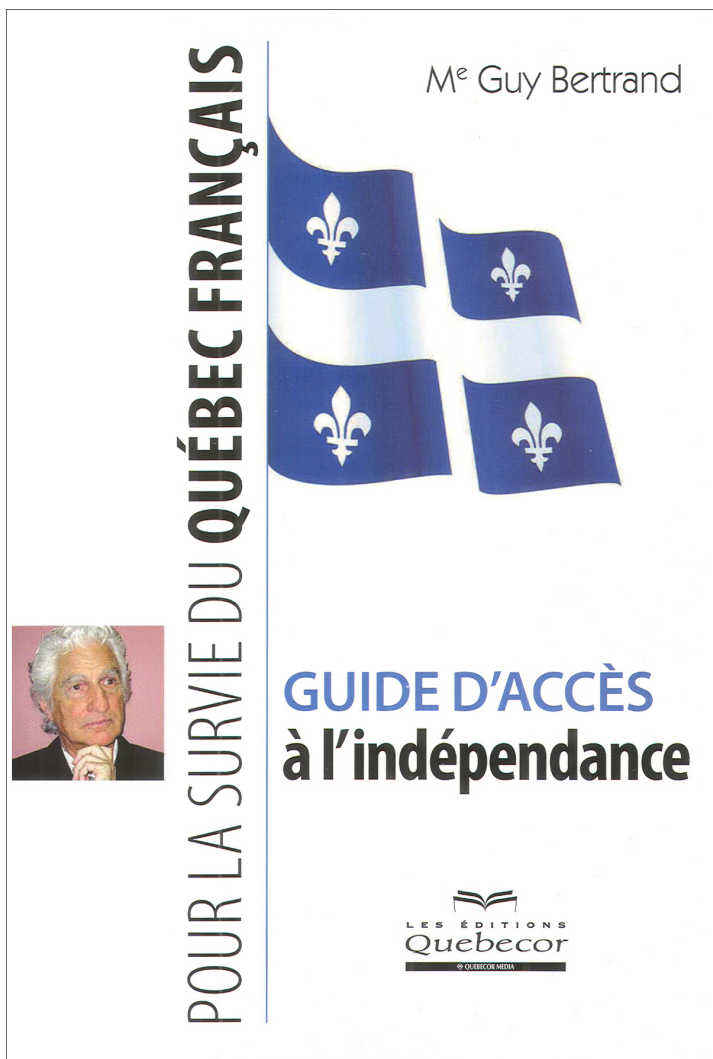
Adresse de courriel

gbertrand@cabinetguybertrand.com

Page dédiée à ce livre dans la librairie en ligne
de la Fondation littéraire Fleur de Lys

http://manuscritdepot.com/a_guy_bertrand_o3.htm

DU MÊME AUTEUR



GUIDE D'ACCÈS À L'INDÉPENDANCE :
POUR LA SURVIE DU QUÉBEC FRANÇAIS
Me Guy Bertrand, Les éditions Quebecor,
Montréal, Québec, 2004, 263 pages. ISBN 978-2-7640-1240-6
DISPONIBLE EN FORMAT PAPIER À :

http://manuscritdepot.com/a_guy_bertrand_01.htm

FONDATION LITTÉRAIRE FLEUR DE LYS

JEUDI 15 DÉCEMBRE 2011

LE LIBRE PENSEUR

http://manuscritdepot.com/a_guy_bertrand_02.htm

ISBN 978-2-89612-392-6



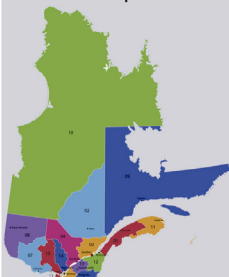
Me GUY BERTRAND PRÉSENTE

Le Projet Liberté-Nation

«Faire l'indépendance du Québec, c'est faire l'indépendance d'une partie du Canada»

APPELS AUX RÉGIONS

Invitation aux régions à prendre la relève du provincial



En route vers des États régionaux fédérés au sein d'une république

Étude d'opportunité et de besoins

Étude de marché et d'impacts

Étude de faisabilité

Plan stratégique de marketing et de communication

La maquette du pays québécois

Plan d'action

A) Régions B) Parti Libéral du Québec
C) Parti Québécois

Un plan d'affaires pour réaliser l'indépendance du Québec tout en conservant notre part du Canada



L'indépendance du Québec nécessite un fort consensus au sein de la population. L'histoire démontre clairement que les indépendantistes ne seront jamais suffisamment majoritaires au sein de la population pour faire du Québec un pays.

La stratégie visant à convertir des fédéralistes en indépendantistes pour obtenir un vote majoritaire en faveur de l'indépendance n'a pas donné les résultats escomptés à ce jour et doit être abandonnée. L'approche référendaire privilégiée en 1980 et en 1995 a divisé les Québécois en deux clans opposés plutôt que de les unir dans un projet commun. La démarche pour l'indépendance du Québec se résume malheureusement par un débat au cours duquel les indépendantistes tentent d'imposer leurs besoins et leurs solutions aux fédéralistes. Or, l'indépendance du Québec doit combler à la fois les besoins des indépendantistes et des fédéralistes, c'est-à-dire de tous les Québécois.

Cette réconciliation des besoins ne se pose pas sur une série de compromis, mais sur la reconnaissance du Québec pour ce qu'il est vraiment pour chacun de nous. Lorsque j'affirme que «faire l'indépendance du Québec, c'est faire l'indépendance d'une partie du Canada», je reconstitue le Québec en deux provinces canadiennes et à séparer cette ne se limite pas à l'indépendance d'une province canadienne et à séparer cette identité propre. Bref, l'indépendance du Québec ne consiste pas à effacer tout caractère canadien du Québec, comme on passe un vêtement à l'eau de javel.

« L'ultime effort pour sauvegarder la langue française en Amérique »

PROJET LIBERTÉ-NATION

Plan d'affaires pour réaliser l'indépendance du Québec tout en conservant notre part du Canada

Me Guy Bertrand, Fondation littéraire Fleur de Lys,
Lévis, Québec, 2011, 452 pages. ISBN 978-2-89612-392-6

DISPONIBLE EN FORMAT NUMÉRIQUE (GRATUIT) ET PAPIER À :

http://manuscritdepot.com/a_guy_bertrand_02.htm

TABLE DES MATIÈRES



PRÉSENTATION.....	9
SOMMAIRE	11
PRÉAMBULE – MON TESTAMENT POLITIQUE	13
INTRODUCTION.....	19
Il n'y a aucune certitude en politique	20
Sur les «hésitations historiques» du peuple québécois	21
Le projet Liberté-Nation : une invitation aux régions à prendre la relève du provincial.....	22
Beaucoup plus qu'une simple décentralisation	24
L'affirmation régionale prend le pas sur l'affirmation nationale.....	25
L'approche provincialiste des régions est dépassée.....	26
La prise de pouvoir par les régions	28
Ce sont les structures qu'il faut changer	30
Au lieu d'un dédoublement des structures, un partage réel des compétences et des pouvoirs	31
Pour maintenir et développer le «Vivre en français»	33
VOIR AUTREMENT LE PAYS QUÉBÉCOIS.....	35
Le nationalisme civique : rempart contre les effets pervers de la mondialisation.....	37
Cesser de glorifier le multiculturalisme canadien.....	40
L'intégration des immigrants ailleurs dans le monde.....	42

La montée de l'intégrisme religieux est incompatible avec les valeurs communes des Québécois	44
Les accommodements raisonnables sont le reflet du multiculturalisme canadien qui est incompatible avec le modèle laïque québécois	48
En adoptant le multiculturalisme canadien comme doctrine identitaire, le PQ et le Bloc Québécois, notamment, se sont coupés des raisons fondamentales pour lesquelles un peuple aspire à l'indépendance	52
Le multiculturalisme fera du Québec une tour de Babel culturelle dans laquelle la culture française deviendra minoritaire	57
La Charte canadienne des droits et libertés garantit, malheureusement, les effets pervers du multiculturalisme canadien sur le peuple québécois en créant, notamment, en faveur des minorités culturelles, des droits collectifs à partir de la reconnaissance de droits individuels	57
Notre « <i>vivre ensemble</i> » et notre modèle d'intégration doivent être basés sur la laïcité.....	59
« EN FINIR AVEC LE MULTICULTURALISME ».....	60
Agir dès maintenant pour assurer le maintien et la valorisation de la culture et de la langue française au Québec	64
L'identité québécoise.....	67
Vivre en français.....	67
Un leader mondial de la protection de la langue française	71
Une question de personnalité.....	72
Créativité et ingéniosité	73
Culture.....	74
Citoyen du monde.....	75

CHAPITRES

1. SOMMAIRE DU PROJET LIBERTÉ-NATION	79
Exercice de politique prospective relativement à la Province canadienne du Québec dans les années 2030	79
Refondation du Québec à partir de ses régions, avec ses peuples autochtones, ses anglophones, ses allophones et ses francophones.....	79
Les régions: le fondement même du Québec	80
Impuissance actuelle de nos régions	80
Inversement de la chaîne de pouvoirs.....	81
Partage des pouvoirs entre les gouvernements des États régionaux et celui du Québec	81
Création d'une fédération typiquement québécoise	82
Appel à tous mes compatriotes	82
LE PROJET LIBERTÉ-NATION : UN PROJET RÉVOLUTIONNAIRE ET ORIGINAL	84
Les investisseurs potentiels de la République fédérale du Québec	84
UN VOTE ÉCLAIRÉ	85
Plan d'affaires et Plan d'action.....	85
2. CONCEPTION DU PROJET LIBERTÉ-NATION	87
OBJECTIF.....	87
OBJET OU PRODUIT.....	88
Compétences du parlement national.....	88
Compétences des états régionaux.....	88

MOYEN	88
Pré-requis pour la création du produit (République fédérale du Québec)	89
Création de l’objet ou du produit (République fédérale du Québec)	89
Ratification du produit (République fédérale du Québec)	90
3. JUSTIFICATION DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE DU QUÉBEC PAR UN PLAN D’AFFAIRES SOMMAIRE	91
ÉTUDE DE BESOINS	92
Besoins régionaux	92
Besoins fondamentaux	93
Besoins culturels	93
Besoins en matières d’immigration	93
Besoins internationaux	94
Besoins politiques et économiques	94
Besoins constitutionnels	95
Pour combler ces besoins, il faut un pays	95
ÉTUDE DE MARCHÉ	96
Clientèle régionale	96
Clientèle fédéraliste et nationaliste	96
Clientèle indépendantiste	97
Clientèle autochtone	98

ÉTUDE DE FAISABILITÉ.....	100
Faisabilité juridique	100
Faisabilité économique.....	100
Faisabilité financière.....	101
Faisabilité politique	102
ÉTUDE D'IMPACTS.....	103
ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ	105
La République fédérale du Québec : une opportunité d'affaires	105
L'avoir, le pouvoir et le vouloir pour créer la République fédérale du Québec	105
Des gens de courage pour créer la République fédérale du Québec ...	107
4. ILLUSTRATION DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE DU QUÉBEC PAR UNE MAQUETTE	109
Une grande république qui sera ouverte sur le monde	111
Une république fédérale formée de 17 États régionaux autonomes	111
Importance des futurs États régionaux québécois	111
Une république francophone.....	112
Une république ayant une valeur patrimoniale francophone et autochtone.....	113
Une république reconnaissant les droits acquis de la communauté anglophone.....	114
Une république fondée sur la laïcité comme modèle d'intégration de ses immigrants	114
Une république neutre sur le plan militaire	115
Une république unie au Canada par un traité d'alliance	115

Les organes communs à l'État québécois et à l'État canadien.....	117
La maquette du pays québécois sera neutre et objective.....	117
5. CRÉATION DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE DU QUÉBEC PAR UN PLAN D'ACTION	119
1 ^e étape : Prise de pouvoir par les régions.....	119
Ainsi, pour réussir à créer la République fédérale du Québec à partir des régions :	120
2 ^e étape : Subsidiairement, un parti traditionnel ou un parti circonstanciel pour réaliser le Projet Liberté-Nation.....	121
Pourquoi d'abord le PLQ.....	122
Pourquoi ensuite un parti circonstanciel	124
3 ^e étape : Élection mandataire portant sur la création de la République fédérale du Québec	124
4 ^e étape : Formation d'un gouvernement majoritaire (comme le Comité exécutif provisoire d'une entreprise).....	125
5 ^e étape : Concertation et participation pour refonder le Québec	125
6 ^e étape : Création même du produit (RFQ).....	126
7 ^e étape : Études de la documentation en Commission parlementaire ...	127
8 ^e étape : Adoption de la Constitution du Québec et des documents législatifs par l'Assemblée nationale (comme le conseil d'administration d'une entreprise)	128
6. PROMOTION DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE DU QUÉBEC PAR UN PLAN DE MARKETING ET UN PLAN DE COMMUNICATION...	131
PLAN DE MARKETING.....	131
En marketing, au-delà de la guerre d'opinion, il y a la guerre de perception	132

En marketing on n'utilise pas, même en apparence, une marque de commerce controversée.....	133
PLAN DE COMMUNICATION.....	133
En communication, il faut déterminer le public-cible qui a un lien direct avec l'objectif recherché	133
En communication, il faut un message éducatif et percutant	134
En communication, il faut des porte-parole honnêtes, crédibles, compétents, de bonne réputation et qui ne soient pas controversés comme le sont par exemple les députés	134
En communication, on doit toujours confier la transmission du message publicitaire à une personnalité non controversée ou neutre.....	136
7. RATIFICATION DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE DU QUÉBEC PAR UNE CONSULTATION POPULAIRE	137
Questions à caractère consultatif.....	137
Une seule question à caractère décisif.....	138
Libellé des questions consultatives	139
Libellé de la question décisive	140
Formation d'un gouvernement d'unité nationale	140
Négociations avec le Canada.....	140
8. RÉALISATION DU PROJET LIBERTÉ-NATION PAR UNE DÉCLARATION D'INDÉPENDANCE NATIONALE PROCLAMÉE PAR UN GOUVERNEMENT D'UNITÉ NATIONALE	141
Déclaration d'indépendance nationale	141
Démission du gouvernement d'unité nationale, suivie d'élections générales.....	142

9. VÉRITABLE PORTÉE DU PROJET LIBERTÉ NATION..... 143

 Réalisation de l'objectif du Projet Liberté-Nation 143

 L'indépendance, la stature d'un peuple 144

 L'indépendance du Canada français 144

 L'indépendance : une continuité historique 145

 L'avoir, le pouvoir et le vouloir du Projet Liberté-Nation..... 145

 Avons-nous tout ce qu'il faut pour réaliser le Projet Liberté Nation ? 146

 Pouvons-nous réaliser Projet Liberté-Nation ? 147

 Voulons-nous réaliser le Projet Liberté-Nation ? 147

* * *

CONCLUSION 149

 Un nécessaire consensus..... 149

 L'indépendance, une affaire positive 151

 L'indépendance, une affaire interne 151

 Leadership des régions 153

 En guise de mot de la fin... 154

 La force du Pays québécois : son peuple..... 154

ANNEXES

1. Loi sur le processus de détermination de l'avenir politique
et constitutionnel du Québec (Projet de loi 150) 155

2. Résolution municipale locale ou régionale..... 159

3 Déclaration solennelle des candidats 163

* * *

LE PROJET LIBERTÉ-NATION SUR LE WEB	167
Site web du projet.....	167
Page Facebook du projet	167
Page Twitter du projet	167
Page Google + du projet.....	168
Page YouTube du projet	168
Documentaire vidéo sur le site web YouTube.....	168
Toutes les capsules vidéo	169
Revue de presse	169
Le réseau social du Projet Liberté-Nation.....	169
Annonce du documentaire dans le quotidien LE SOLEIL	171

* * *

AU SUJET DE L'AUTEUR	173
COMMUNIQUER AVEC L'AUTEUR.....	175
DU MÊME AUTEUR	177

* * *

ÉDITION ÉCOLOGIQUE.....	193
-------------------------	-----

Fondation littéraire Fleur de Lys



L'édition en ligne sur Internet contribue à la protection de la forêt parce qu'elle économise le papier.

Nos livres papier sont imprimés à la demande, c'est-à-dire un exemplaire à la fois suivant la demande expresse de chaque lecteur, contrairement à l'édition traditionnelle qui doit imprimer un grand nombre d'exemplaires et les pilonner lorsque le livre ne se vend pas. Avec l'impression à la demande, il n'y a aucun gaspillage de papier.

Nos exemplaires numériques sont offerts sous la forme de fichiers PDF. Ils ne requièrent donc aucun papier. Le lecteur peut lire son exemplaire à l'écran ou imprimer uniquement les pages de son choix.

<http://manuscritdepot.com/edition/ecologique.htm>

Achevé en

Novembre 2016

Édition, composition et distribution

Fondation littéraire Fleur de Lys inc.

Adresse électronique

contact@manuscritdepot.com

Site Internet

www.manuscritdepot.com

Imprimé à la demande au Québec à compter de

Novembre 2016



La République fédérale du Québec

Refonder le Québec à partir des régions

Esprit libre et indépendant, Me Guy Bertrand travaille depuis plusieurs années sur le projet Liberté-Nation, qui propose aux Québécois une prospective, un regard vers l'avant, une nouvelle manière de penser et de concevoir notre avenir collectif. Il s'agit en quelque sorte d'un projet futuriste, que certains pourraient qualifier de politique-fiction, mais qui en même temps se veut réaliste.

Dans sa vision à la fois orientée vers le futur et fondée sur une analyse des potentialités du Québec d'aujourd'hui, l'auteur arrive à la conclusion qu'advenant la réalisation du projet Liberté-Nation, la province canadienne du Québec, qui, depuis 1867, n'est qu'une simple composante d'une monarchie constitutionnelle, achèvera son cours en 2030 pour devenir la République fédérale du Québec. Celle-ci sera constituée des dix-sept régions administratives québécoises actuelles, qui deviendraient alors des États autonomes, unis et fédérés au sein de cette république, permettant ainsi à la nation québécoise de se réaliser en tant que nation libre, moderne et prospère.

Dans ce manifeste qui se démarque par l'aspect novateur de son contenu et par l'originalité de sa présentation, Me Guy Bertrand fait un exposé des diverses étapes politiques nécessaires à la réalisation du projet Liberté-Nation et à la naissance de la République fédérale du Québec.

Convaincu de l'immense potentiel que recèle le Québec, l'auteur convie donc ses concitoyens des dix-sept régions du Québec et de toutes les origines, y compris les peuples autochtones, à faire de leurs régions le levier principal de la refondation dont le Québec éprouve de nos jours un criant besoin.



Avocat bien connu, praticien du droit constitutionnel, Me Guy Bertrand a été un précurseur de progrès majeurs pour la société québécoise, ce qu'il fit en promouvant des mesures, perçues à l'époque pour leur caractère audacieux et innovateur, comme entre autres l'aide juridique, l'indemnisation des victimes d'actes criminels ou le droit des femmes à faire partie d'un jury. Ardent défenseur de la langue française, il a représenté en 1976 les Gens de l'Air lorsque le gouvernement canadien a suspendu l'usage du français. En 1979, il a fait reconnaître par la Ligue nationale de hockey le droit pour les joueurs francophones de signer leurs contrats en français. Témoin actif de divers événements marquants de l'histoire politique du Québec, il est également un penseur humaniste et avant-gardiste, tel qu'en fait foi le présent manifeste.



Fondation littéraire Fleur de Lys

Le premier éditeur libraire québécois
sans but lucratif en ligne sur Internet
manuscritdepot.com

ISBN 978-2-89612-515-9